

PARLONS
Qc



PARLONS
Qc



PARLONS
Qc

PARLONS
Qc



PARLONS
Qc



PARLONS
Qc



PARLONS
Qc

 **BLOC**
QUÉBÉCOIS
www.parlonsqc.org

PLATEFORME ÉLECTORALE | ÉLECTIONS 2011

PARLONS

Qc

TABLE DES MATIÈRES

Mot du chef du Bloc Québécois	11
Mot de la vice-présidente du Bloc Québécois	13
Introduction	15
La force d'une nation	15
Une nation politique	16
Un parti dont la seule loyauté va au Québec	16
Rentrer dans le rang ? Pas question !	17
La force de la démocratie	17
Une action responsable	18
Québec-Canada : deux nations aux intérêts différents	19
<hr/>	
PARTIE A : LA NATION QUÉBÉCOISE	25
<hr/>	
Chapitre 01	
Les droits du Québec	26
1.1 Reconnaître la nation québécoise pour vrai	26
1.2 La souveraineté	28
1.3 La liberté de choisir des Québécoises et des Québécois	31
1.4 Raviver la démocratie, la transparence et l'éthique à Ottawa	31
Chapitre 02	
La culture nationale québécoise	40
2.1 Soustraire le Québec du multiculturalisme	40
2.2 Faire reconnaître la culture québécoise	40
2.3 Améliorer les conditions de vie des artistes	42
2.4 Pour un meilleur financement des activités culturelles	43
2.5 Les artistes en région : pour un meilleur accès aux médias	45
Chapitre 03	
Les langues officielles : une langue plus « officielle » que l'autre	46
3.1 L'indifférence à l'égard du fait français	46
3.2 La défense des communautés francophones et acadienne du Canada	48

PARTIE B : LA POPULATION QUÉBÉCOISE **53**

Chapitre 04**Aider celles et ceux qui sont dans le besoin !** **54**

- 4.1 Pour la social-démocratie à la québécoise 55
- 4.2 La dignité de nos aînés : bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG) 56
- 4.3 Favoriser la retraite progressive 57
- 4.4 Soutenir les personnes à faible revenu et le logement social 58
- 4.5 Combattre l'itinérance 60
- 4.6 Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés 60
- 4.7 Améliorer le régime d'assurance-emploi : des solutions pour éliminer les inégalités 61
- 4.8 Soutien aux aidants naturels 62

Chapitre 05**Les travailleuses et les travailleurs québécois** **63**

- 5.1 Lois du travail : non à deux catégories de travailleurs ! 63
- 5.2 Contre le recours aux briseurs de grève 63
- 5.3 La langue de travail au Québec, c'est le français ! 64

Chapitre 06**Justice et sécurité publique** **65**

- 6.1 Non à un système basé sur la démagogie plutôt que la justice 65
- 6.2 Justice : les solutions proposées par le Bloc Québécois 68
- 6.3 Un réel soutien aux victimes d'actes criminels 72
- 6.4 Les mesures antiterroristes : pour un équilibre entre la sécurité et les droits 73

Chapitre 07**Citoyenneté et immigration** **75**

- 7.1 Réunification familiale 76
- 7.2 Le séisme en Haïti 76
- 7.3 Des politiques trop dures 77
- 7.4 Une réforme du système d'accueil des réfugiés 78
- 7.5 Attirer les immigrantes et les immigrants en région 80
- 7.6 Moratoire de renvoi 80

Chapitre 08

Condition féminine

8.1 Équité salariale : une bataille non négociable pour l'égalité des femmes	81
8.2 Retrait préventif : on ne joue pas avec la santé des femmes	82
8.3 Droit à l'avortement : ne rouvrons pas ce vieux débat !	82
8.4 Pour une meilleure représentation des femmes à la Chambre des communes	82

Chapitre 09

Les nations autochtones du Québec

9.1 L'approche du Bloc Québécois : négociateur de nation à nation	84
9.2 Investissement dans le Nord québécois	86

PARTIE C : LES DÉFIS ÉCONOMIQUES, FINANCIERS ET STRATÉGIQUES DU QUÉBEC 91

Chapitre 10

Réduire la dépendance du Québec à l'égard du pétrole

10.1 Une stratégie pour diminuer notre dépendance au pétrole	92
10.2 Miser sur l'efficacité énergétique	93
10.3 Favoriser l'implantation à grande échelle de la voiture électrique	93
10.4 Poursuivre l'abandon du pétrole dans les résidences, les commerces et les industries qui sont chauffés au mazout	94
10.5 Stopper l'augmentation de la consommation de carburant dans le transport interurbain des marchandises	94
10.6 Réduire la consommation de carburant utilisé pour le transport des personnes	95
10.7 Diminuer la part du pétrole dans le carburant utilisé	95
10.8 Des bénéfices tangibles pour le Québec	96
10.9 Le gouvernement fédéral doit contribuer	96

Chapitre 11

Stimuler l'économie du Québec

11.1 Stimuler la recherche et l'investissement	99
11.2 Industrie maritime : s'assurer que le gouvernement respecte ses promesses	102
11.3 Commerce avec l'Union européenne : pour une vraie entente de partenariat	103
11.4 S'assurer qu'une prise de contrôle étrangère soit bénéfique	104
11.5 Relancer la consommation responsable	104
11.6 Protéger les salaires et les pensions	105
11.7 Encourager l'économie sociale	106

Chapitre 12	
Relations financières entre Ottawa et Québec	108
12.1 Régler le déséquilibre fiscal	108
12.2 Contre le prétendu pouvoir fédéral de dépenser	109
12.3 Réformer la péréquation	109
12.4 Non à une commission pancanadienne des valeurs mobilières	111
12.5 Obtenir la compensation pour l'harmonisation de la taxe sur les produits et services	112
12.6 Le règlement des contentieux	113
12.7 Pour un rapport d'impôt unique	113
12.8 Pour un financement adéquat de l'éducation et des programmes sociaux	114
Chapitre 13	
Saine gestion des finances publiques	115
13.1 Retour à l'équilibre budgétaire	115
13.2 Contre les paradis fiscaux	116
13.3 Comité Léonard : éliminer le gaspillage bureaucratique	117
13.4 Abolir les « cadeaux » aux pétrolières	117
13.5 Imposer une surtaxe aux contribuables les mieux nantis	118
13.6 Imposer une super taxe sur les bonus	118
Chapitre 14	
Protéger l'environnement	119
14.1 Contre les dérèglements climatiques	119
14.2 Contre la pollution et mieux gérer les déchets nucléaires	125
Chapitre 15	
L'avenir du Saint-Laurent : pour une gestion intégrée !	126
15.1 Protection des écosystèmes	126
15.2 Appropriation citoyenne	127
15.3 Développement économique	128
15.4 Aspects internationaux	130

PARTIE D : LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS **135**

Chapitre 16
Développement régional **136**

- 16.1 Aider le secteur forestier 136
- 16.2 Assurer le développement de nos régions 139
- 16.3 Postes Canada : maintenir les services en région 141

Chapitre 17
Infrastructures et transport **143**

- 17.1 Infrastructures : à Québec la maîtrise d'œuvre 143
- 17.2 Développer le transport aérien régional 144
- 17.3 Train rapide : un projet structurant 145

Chapitre 18
Agriculture **146**

- 18.1 Favoriser la souveraineté alimentaire 147
- 18.2 Favoriser des politiques qui assureront la sûreté alimentaire 148
- 18.3 Protéger les acquis en défendant la gestion de l'offre 153
- 18.4 Réinvestir en agriculture : une véritable politique de sécurité des revenus 154
- 18.5 Assurer la relève 156
- 18.6 Rétablir la capacité d'abattage par l'implication des producteurs agricoles 157
- 18.7 Investir dans la recherche 158

Chapitre 19
Gestion des pêches **160**

- 19.1 Remettre les infrastructures maritimes en état 160
- 19.2 Réduire les droits de permis de pêche 162
- 19.3 Assurer la viabilité de l'industrie de la chasse au phoque 162
- 19.4 Soutenir les pêcheuses et les pêcheurs 162

PARTIE E : LE QUÉBEC ET LE MONDE

169**Chapitre 20****Affaires étrangères****170**

20.1 Enlever le cadenas diplomatique qui enferme le Québec	170
20.2 Le multilatéralisme : une question de principe	171
20.3 Pour une véritable politique étrangère	172
20.4 Souveraineté en Arctique	173
20.5 Contre l'usage inconsidéré de la force	174
20.6 Manque de crédibilité des libéraux	174
20.7 Aider les ressortissantes et les ressortissants à l'étranger	175
20.8 Pour l'indépendance de Droits et Démocratie	176

Chapitre 21**Défense : fini les folies !****177**

21.1 La nécessité d'une politique des affaires étrangères et de défense	177
21.2 Pour une étude des achats en comité parlementaire	178
21.3 Le Québec a droit à sa juste part des retombées	178
21.4 Protéger l'indépendance de l'ombudsman des Forces armées	179
21.5 Répondre aux besoins physiques et psychologiques des militaires	180
21.6 Afghanistan : passer de la guerre à l'humanitaire	181
21.7 Traitement des prisonniers : respecter les conventions internationales	182

Chapitre 22**Aide internationale : l'aide avant l'idéologie****183**

22.1 La réduction de la pauvreté, une obligation	183
22.2 Hausser les budgets de l'aide publique au développement	183
22.3 Redonner son indépendance à la société civile	184
22.4 S'engager pour l'Afrique et la Francophonie	185

Chapitre 23

Mondialisation et commerce international

	186
23.1 Pour une révision de la politique commerciale	186
23.2 Ouverture au commerce, mais pas n'importe comment : pour une mondialisation équitable	187
23.3 Mieux protéger nos entreprises contre la concurrence déloyale	188
23.4 Respecter les décisions du Tribunal du commerce	188
23.5 N'abandonnons pas la voie multilatérale	189
23.6 Les accords bilatéraux de libre-échange	189
23.7 Oui aux accords de protection des investissements ; non aux mauvais accords	190

**AU QUÉBEC, LE SEUL PARTI
CAPABLE DE BARRER LA ROUTE
AUX CONSERVATEURS, C'EST
LE BLOC QUÉBÉCOIS.**

MOT DU CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

Chères Québécoises,
Chers Québécois,

Si nous sommes aujourd'hui plongés en pleine campagne électorale, c'est que Stephen Harper a fait une croix sur le Québec. Niant nos aspirations, indifférents à nos intérêts et opposés à nos valeurs, les conservateurs ont définitivement tourné le dos au Québec.

Stephen Harper a pour ambition d'obtenir une majorité et le risque qu'il atteigne son objectif est bien réel. Si cela arrivait, les conservateurs n'auront plus aucun obstacle devant eux et seront libres d'imposer leurs politiques idéologiques néfastes, contraires à nos intérêts et à nos valeurs. Il y a là une véritable menace pour le Québec.

L'ordre du jour conservateur est chargé : une politique étrangère belliqueuse, des milliards de dollars de dépenses militaires supplémentaires, la protection des intérêts des grandes pétrolières, un favoritisme éhonté pour l'industrie de l'Ontario, toujours plus de prisons et d'armes à feu, des assauts répétés tout autant contre l'environnement, le partage de la richesse, l'égalité hommes-femmes, la science, la vérité et la démocratie.

Une majorité conservatrice, ça signifie la négation complète de ce que nous sommes et de nouveaux assauts contre la langue française et la culture québécoise. Cela signifie que nos intérêts économiques seront complètement ignorés, nos régions encore plus délaissées.

Heureusement, nous pouvons empêcher cela. Si toutes les Québécoises et tous les Québécois conscients de ce danger s'unissent, nous pourrions faire obstacle à Stephen Harper. Au Québec, le seul parti capable de barrer la route aux conservateurs, c'est le Bloc Québécois.

Nous sommes également la seule formation politique fédérale exclusivement québécoise. Et pour nous, Québécoises et Québécois, la seule façon d'obtenir gain de cause à Ottawa, c'est de parler du Québec, de ses besoins, de sa réalité et de nous tenir debout, avec fierté. D'ailleurs, la présente plateforme électorale est le fruit du travail de plus d'un millier de personnes de partout au Québec qui ont tenu à ce qu'elle reflète ce qu'elles sont, vivent et pensent.

À Ottawa, le Québec et sa différence dérangent. Les partis canadiens voudraient que nous ne soyons qu'une province comme les autres, que la nation québécoise rentre dans le rang. Les députés des autres partis voudraient, et les députés québécois parmi eux acceptent sans rien dire, que le Québec subisse des politiques qui conviennent au Canada mais qui ne conviennent pas à la nation québécoise.

Seul le Bloc se bat contre ça. Ce qui nous distingue des autres partis, c'est qu'eux parlent du Canada, alors que nous parlons du Québec. Eux sont présents en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve. Nous sommes présents dans toutes les villes et tous les villages du Québec.

Eux défendent les intérêts du Canada. Nous défendons les intérêts du Québec, les intérêts des gens d'ici. Eux défendent les valeurs canadiennes. Nous défendons les valeurs québécoises, notre identité, notre langue et notre culture.

Cela ne nous empêche nullement de nous entendre avec les autres partis pour faire avancer la cause du Québec, comme nous l'avons fait à de nombreuses reprises dans le passé, notamment au moment de la formation de la coalition anti-Harper. Le Bloc n'agit pas en fonction de considérations bêtement partisans.

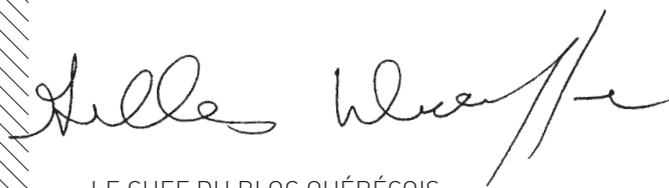
Je lance un appel à tous ceux et celles qui ont à cœur les valeurs du Québec : joignez-vous à nous, à ces femmes et ces hommes qui portent la bannière du Bloc Québécois, des souverainistes honnêtes, près des gens, respectueux de la démocratie et qui parlent vrai.

Vous toutes et tous, dans tous les coins du Québec, qui œuvrez tous les jours à la prospérité économique de notre nation, nous avons besoin de votre appui pour promouvoir avec force les intérêts économiques de nos régions, de nos villes, de notre nation.

Le Québec ne sera véritablement libre que lorsqu'il décidera de se donner un pays souverain.

D'ici là, nous devons demeurer le plus fort possible à Ottawa. Nous devons faire face à la menace conservatrice en formant un bloc uni. Ensemble, nous pouvons leur barrer la route et protéger notre identité, nos valeurs et nos intérêts.

Car au Bloc Québécois, nous **PARLONS QC**.



LE CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS,
Gilles Duceppe



MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS

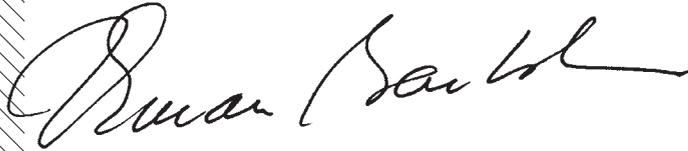
Chères Québécoises,
Chers Québécois,

C'est avec le profond sentiment du devoir accompli que je vous invite à prendre connaissance de la plateforme électorale du Bloc Québécois.

Ce document adopté au Conseil général élargi du 12 février dernier, alors que le déclenchement d'une campagne électorale fédérale se faisait imminent, est le fruit de la réflexion de centaines de militantes et de militants de partout à travers le Québec. Dans toutes les circonscriptions, ceux-ci se sont mobilisés autour des grands enjeux et des idéaux qui sous-tendent notre action souverainiste. C'est le contenu de leurs délibérations, souvent passionnées, qui détermine les orientations, les mots d'ordre, la vision du Bloc Québécois.

Nous devons toutes et tous être fiers du chemin parcouru et de notre capacité collective d'agir sur la scène nationale, à partir de ce que nous sommes et de ce que nous voulons accomplir. L'exercice auquel nous nous sommes astreints récemment et qui a connu son aboutissement au Conseil général élargi nous a permis de prendre la pleine mesure, la force et la puissance de l'engagement citoyen.

C'est ainsi que la plateforme électorale que nous nous sommes donnée saura nous guider autant au cours de la campagne électorale que par la suite. Par-dessus tout, les éléments qu'elle comporte sauront stimuler notre ardeur souverainiste et nous rappeler notre engagement suprême, celui qui ne faillira jamais : faire du Québec un pays !



LA VICE-PRÉSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS,
Vivian Barbot



**« LA POLITIQUE N'EST PAS
L'ART DU POSSIBLE. C'EST
L'ART DE RENDRE POSSIBLE
CE QUI EST NÉCESSAIRE. »**

- PIERRE BOURGAULT

INTRODUCTION

À bien des égards, le 21^e siècle est fait sur mesure pour le Québec. Les domaines qui gagnent en importance sont précisément ceux où nous sommes forts : la culture, le savoir, les secteurs de pointe, les énergies propres, la cohésion sociale et la solidarité. Si nous arrivons à développer pleinement ces innombrables atouts, nous saurons faire du Québec un modèle de société à la fine pointe du progrès économique et social durable.

Au Bloc Québécois, nous faisons confiance à la nation québécoise. Nous sommes convaincus qu'elle choisira dans un avenir prochain de prendre en main tous les leviers nécessaires à son propre développement et nous désirons l'accompagner dans ce cheminement vers l'indépendance. D'ici là, pour ce qui se décide encore à Ottawa, le Québec a besoin de représentants et représentantes qui pensent d'abord aux intérêts du Québec lorsqu'ils prennent une décision.

C'est ce double rôle que jouent les députées et députés du Bloc Québécois : d'une part, promouvoir et préparer la souveraineté ; de l'autre, défendre les intérêts, les droits et les valeurs du Québec à Ottawa.

LA FORCE D'UNE NATION

Les Québécoises et les Québécois forment une nation unie par une langue, une culture, une histoire, un désir de vivre ensemble et d'ériger sa propre société sur le territoire québécois. Comme toutes les nations, nous désirons être nous-mêmes responsables du développement du Québec sur tous les plans : culturel, social, économique et environnemental.

Longtemps, les partisans du renouvellement du fédéralisme ont cru qu'il était possible d'y parvenir tout en restant dans le Canada. On sait aujourd'hui que cette option n'est plus et ne sera jamais plus sur la table.

Depuis 1982, lorsque les Canadiens ont rapatrié et amendé leur Constitution malgré et contre le Québec, il n'y a pas de projet canadien qui tient compte de l'existence de la nation québécoise.

Avec l'échec de l'accord du lac Meech en 1990, qui a entraîné la création du Bloc Québécois, il est devenu évident que le Canada n'est pas en mesure de trouver une réponse satisfaisante à la question québécoise. Pire encore, 20 ans après Meech, le Québec et le Canada sont plus éloignés que jamais.

D'un côté, le Canada se développe sans tenir compte du Québec. Les partis canadiens en sont le reflet.

De l'autre, la nation québécoise a pris en main sa propre société et a commencé à la développer selon son propre savoir-faire, en fonction de ses propres aspirations et valeurs, de ses propres atouts. C'est ce courant qu'incarne le Bloc Québécois.

UNE NATION POLITIQUE

Notre statut national, caractérisé par une langue, une histoire, une culture et un vouloir-vivre communs, recoupe maintenant tous les aspects de la vie en société.

Le Québec doit avoir les moyens et la liberté nécessaires pour poursuivre son propre développement et le faire harmonieusement, dans sa langue et en fonction de sa culture, ses aspirations, ses intérêts, ses valeurs et ses atouts particuliers. Voilà ce que le Bloc Québécois défend.

Le Bloc Québécois ne travaille pas contre le Canada, il ne pratique pas un nationalisme revan- chard. Tourné vers l'avenir, il travaille à promouvoir la liberté et l'épanouissement du Québec.

Les partis canadiens n'ont pas encore pris la mesure des changements qui se sont opérés au Québec depuis 40 ans. Près de 30 ans après l'exclusion du Québec de la Constitution cana- dienne, 20 ans après l'échec de Meech, quatre ans après avoir supposément reconnu l'existence de notre nation, il leur est dorénavant impossible d'obtenir l'adhésion du Québec sans tenir compte de ce que sont aujourd'hui les Québécoises et les Québécois.

UN PARTI DONT LA SEULE LOYAUTÉ VA AU QUÉBEC

Il arrive que les intérêts du Québec soient semblables à ceux du Canada, mais quand ils ne sont pas les mêmes, la population québécoise s'attend à ce que ceux qui parlent en son nom se rangent du côté des intérêts du Québec. Pour les Québécois, fédéralistes comme souverainistes, c'est le Québec d'abord.

Il est impossible de tenir cette position dans un parti canadien. Par essence, un tel parti défend les intérêts du Canada. Seuls les députés et députées du Bloc Québécois, libres de toute attache envers le monde financier de Toronto, l'industrie pétrolière albertaine ou les groupes de pression de toutes sortes au Canada anglais, ont les coudées franches pour représenter fidèlement le Québec.

Le Bloc Québécois est à Ottawa pour promouvoir et préparer la souveraineté et pour défendre, entre-temps, les intérêts du Québec. Son action s'articule autour de six grandes priorités :

- Promouvoir et préparer l'accession du Québec au statut d'État souverain ;
- Représenter le plus fidèlement possible la nation québécoise à l'extérieur du Québec, soit par des tournées ou par sa présence au Parlement fédéral ;

- Faire respecter les droits du Québec en veillant à ce que l'État québécois ait la capacité et les ressources pour exercer pleinement, sans ingérence fédérale induue, toutes les responsabilités qui sont les siennes. À cette fin, il appuiera toute demande de rapatriement de pouvoir et de ressources fiscales formulée par l'Assemblée nationale du Québec ;
- Porter systématiquement les consensus québécois tels qu'exprimés par les résolutions unanimes de l'Assemblée nationale ;
- Voir à ce que les politiques et les programmes fédéraux répondent aux besoins du Québec, de ses citoyennes et citoyens et de son économie ;
- Voir à ce que l'approche et les valeurs québécoises soient prises en considération à Ottawa, notamment en matière de justice, d'affaires étrangères et d'environnement.

RENTREZ DANS LE RANG ? PAS QUESTION !

Lors de la prochaine élection, les chefs des partis politiques canadiens se battront pour le pouvoir. Pour assouvir leurs propres ambitions, ils demanderont à la nation québécoise de rentrer dans le rang et de se fondre dans leur parti.

Ils inviteront la population québécoise à faire confiance à leurs candidats même si, dès le lendemain de l'élection, ils diront à leurs députés québécois de faire passer les intérêts du Canada avant ceux du Québec. Cette position, la nation québécoise ne peut plus l'accepter. C'est pourquoi, à chaque élection depuis sa création, le Bloc Québécois représente la majorité des circonscriptions du Québec.

La présence d'un fort contingent de députées et députés qui défendent exclusivement les intérêts du Québec est le résultat normal du développement du Québec. En cela, la force du Bloc Québécois n'est pas un accident de l'histoire ou le reflet d'une saute d'humeur passagère. C'est plutôt un fait de l'histoire, fruit du développement du Québec et de sa conscience nationale.

LA FORCE DE LA DÉMOCRATIE

Dans un régime parlementaire, le Parlement est l'unique détenteur de la légitimité démocratique et le gouvernement est en quelque sorte son employé. L'arme du Bloc Québécois, c'est la démocratie. Elle doit bien fonctionner pour que les élus puissent bien représenter leur monde.

Un gouvernement qui tente de jouer au bras de fer avec le Parlement a un comportement contraire au bon fonctionnement d'un régime parlementaire. Il ne peut qu'affaiblir la démocratie et provoquer des tensions inutiles et malsaines.

Le Bloc Québécois entend lutter ferme pour contrer tout affaiblissement des institutions démocratiques, tout abus de pouvoir de la part du gouvernement, toute atteinte à l'autonomie des institutions indépendantes, toute restriction indue dans l'accès à l'information et toute embûche dans la capacité des élus du peuple de bien représenter la population.

Tant que le Québec fera partie du Canada et que la population québécoise paiera des impôts fédéraux, la population du Québec aura droit à des députés qui la représentent fidèlement. C'est à cette condition que la voix du Québec sera forte et c'est le rôle que les députés du Bloc Québécois entendent jouer.

UNE ACTION RESPONSABLE

Comme il l'a fait lors de chaque élection, le Bloc Québécois dévoile dans la présente plateforme électorale l'ensemble des positions qu'il entend défendre au cours de la prochaine législature. Le Bloc Québécois est un parti qui dit ce qu'il pense et qui fait ce qu'il dit.

En énonçant au préalable où il se situe par rapport aux grands enjeux et en respectant sa parole après les élections, il expose les partis canadiens aux positions du Québec, que cela leur plaise ou non.

Le Bloc Québécois a toujours effectué un travail rigoureux. Nos engagements sont chiffrés et notre plateforme électorale est accompagnée d'un cadre financier strict.

C'est en continuant d'être responsable, rigoureux et crédible que le Bloc Québécois permettra au Québec d'avancer et c'est de cette manière qu'il se montrera digne de la confiance que la population québécoise lui témoigne sans relâche depuis 20 ans.

Désireux de faire progresser le Québec, le Bloc Québécois n'a pas intérêt à tout bloquer à Ottawa. C'est en étant respectueux, constructif et rigoureux qu'il peut faire progresser notre société. Il est hors de question de jouer la politique du pire.

Le Bloc Québécois continuera de proposer des solutions réalistes aux défis du Québec et de réserver ses appuis aux seules initiatives qui vont dans le sens des intérêts, des droits, des valeurs et des aspirations du Québec.

La ligne de conduite du Bloc Québécois est claire et simple : si un projet est bon pour le Québec, le Bloc l'appuiera ; si le projet est néfaste, le Bloc s'y opposera.

QUÉBEC-CANADA : DEUX NATIONS AUX INTÉRÊTS DIFFÉRENTS

Au-delà des différends partisans, au bout du compte, les pays ont toujours la politique de leurs intérêts. C'est vrai pour le Canada comme pour tous les autres pays du monde. C'est vrai pour le Québec aussi. Or, les intérêts du Québec diffèrent souvent de ceux du Canada.

Premièrement, les bases de nos économies ne sont pas les mêmes.

Par exemple, au Québec, qui représente plus de 35 % des exportations canadiennes de haute technologie, les industries de pointe sont beaucoup plus présentes qu'au Canada. Comme le développement d'un produit de haute technologie prend du temps et coûte cher, le soutien gouvernemental à la recherche et au développement (R-D) est crucial. Mais puisque ces entreprises sont moins présentes au Canada qu'au Québec, le Canada est, parmi les pays industrialisés, l'un de ceux qui soutiennent le moins la recherche et le développement en entreprise. Sa base économique étant tournée vers autre chose, ce n'est pas son intérêt.

Autre exemple, dans son plan de relance de 14 milliards de dollars, Ottawa a injecté près de 10 milliards pour secourir l'industrie ontarienne de l'automobile. C'est dans l'intérêt du Canada. Cependant, il n'accordait qu'un maigre 170 millions de dollars à l'industrie forestière, fortement présente au Québec.

Par ailleurs, en matière environnementale et énergétique, nos intérêts sont aux antipodes.

Le Canada est une nation pétrolière. C'est de l'exploitation massive des sables bitumineux qu'il puise sa richesse, au point où la valeur du pétrodollar canadien varie selon les cours du pétrole. Au contraire, le pétrole appauvrit le Québec et, quand son prix monte, il nous ruine. De plus, le Québec a tout pour devenir le champion de l'après-pétrole. Il produit une énergie abondante et propre et, plutôt que de fabriquer des automobiles comme l'Ontario, il fabrique des trains, des métros et des autobus.

Le gouvernement Harper a été au service de l'industrie pétrolière depuis son élection. Et Michael Ignatieff dans tout cela? Estimant que le soutien à l'industrie pétrolière est « une question d'unité nationale », il commentait : « La chose la plus stupide que vous puissiez faire est de combattre une industrie qui procure des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens. » Lui aussi sait où se trouvent les intérêts du Canada.

Ainsi, le Canada a tout intérêt à rester enfermé dans le 20^e siècle, lors duquel il était payant de polluer et coûteux de protéger l'environnement. Au Québec, c'est le contraire.

Comme notre base économique est différente, nos intérêts en matière commerciale sont différents.

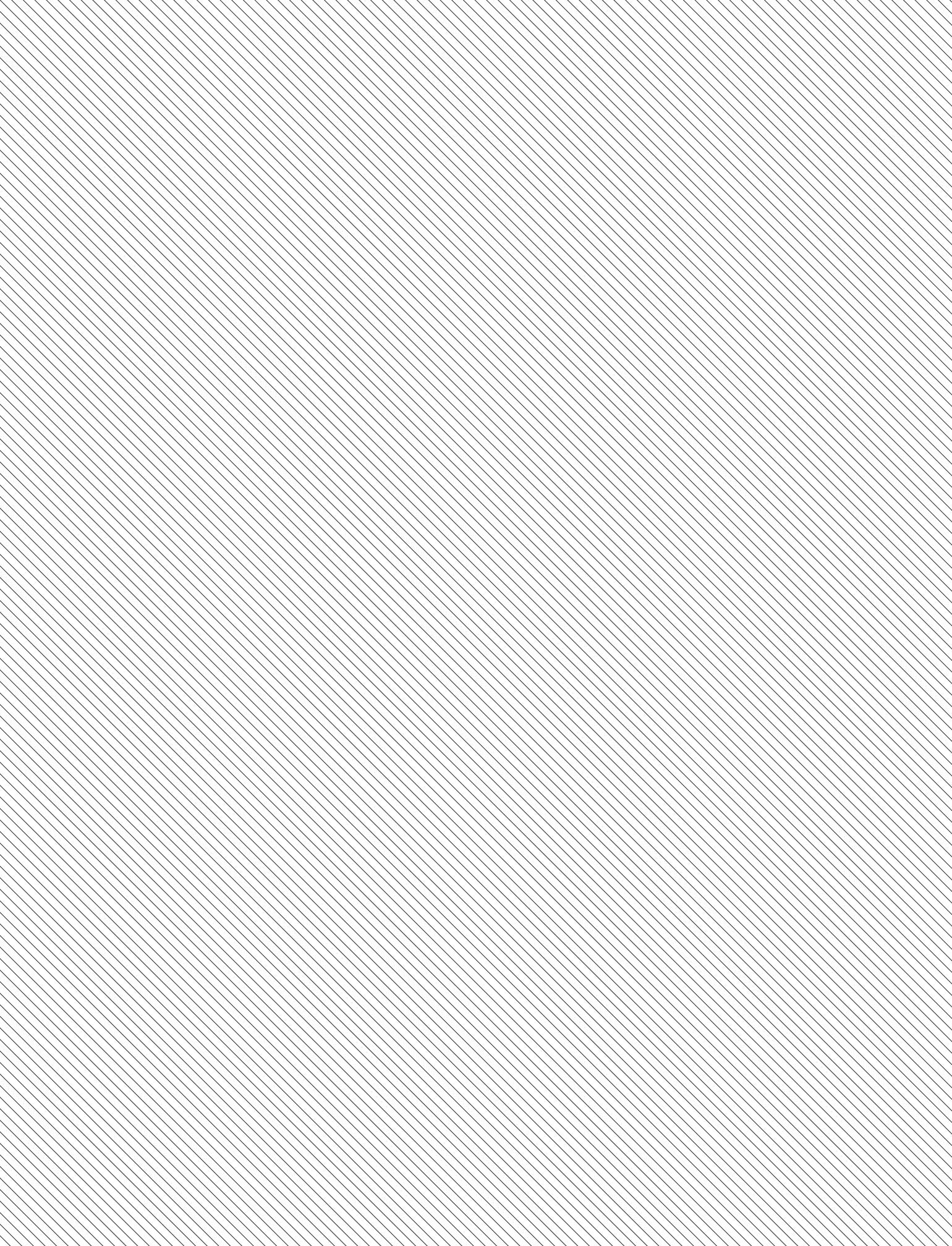
Le Canada compte sur ses exportations de pétrole et de gaz pour améliorer sa balance commerciale et cherche à libéraliser le commerce tous azimuts au détriment des considérations environnementales et sociales. Nous croyons qu'il est possible de préserver ici des emplois de

qualité en civilisant le commerce et en évitant le dumping social et les délocalisations au rabais. Il est nécessaire de poser des gestes afin que les entreprises québécoises ne soient pas victimes de concurrence déloyale.

De plus, la base agricole canadienne repose sur des fermes de taille industrielle pratiquant la monoculture d'exportation. Aussi, le Canada a intérêt à ce que les marchés agricoles soient complètement ouverts. Au Québec, nos fermes familiales sont majoritairement destinées à nourrir notre propre population, notamment les productions sous gestion de l'offre. Nous avons donc besoin que les États préservent une part de souveraineté sur le plan alimentaire.

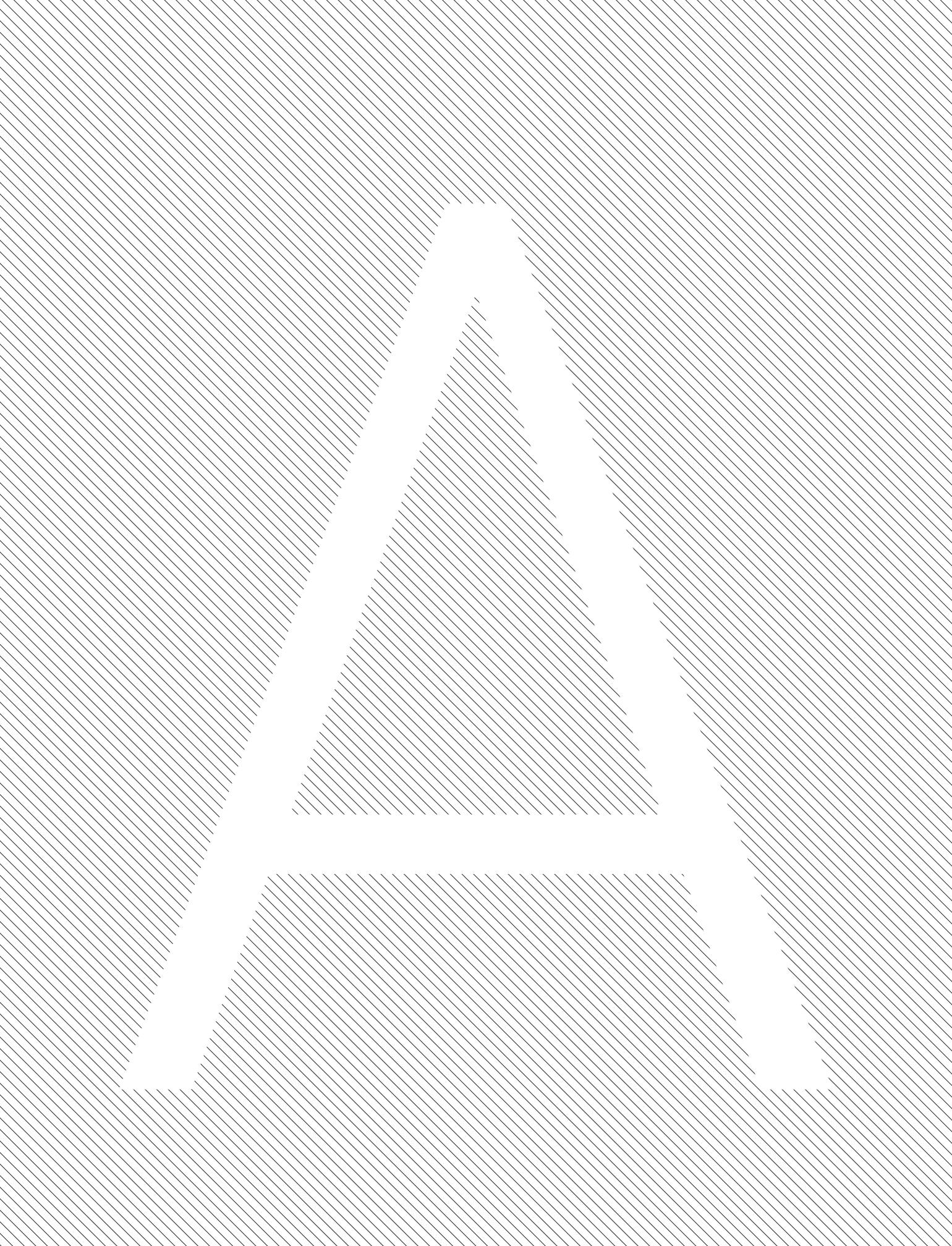
Seuls les députés du Bloc Québécois ont les coudées franches et la liberté nécessaire pour défendre les intérêts du Québec et de la population québécoise en tout temps et sans compromissions.

Le Bloc Québécois est le seul parti sur la scène fédérale à porter les consensus québécois exprimés par les résolutions unanimes de l'Assemblée nationale.





PARTIE



PARTIE A : LA NATION QUÉBÉCOISE

Comme pour toutes les nations, notre culture est à la base même de notre existence. C'est elle qui conditionne notre façon de voir le monde et la vie, qui nous permet d'ériger selon notre génie propre une société originale sur ce continent, qui alimente notre désir de liberté en tant que nation. La culture, c'est l'âme des peuples et le socle de leur identité.

Notre identité s'appuie donc sur une culture, elle-même révélée, alimentée et véhiculée par nos créateurs, créatrices et nos artistes. Il importe qu'elle soit vivante, qu'elle puisse compter sur un environnement et un soutien qui favorisent sa diffusion.

Notre espace public est habité par une langue, le français. À la fois outil d'échanges entre citoyens et citoyennes et d'affirmation de la différence de notre nation, le français est également un facteur de cohésion de notre société ; sa prédominance est non négociable au Québec.

À ces deux piliers s'en ajoute un troisième : le désir d'organiser nous-mêmes, dans le respect de ce que nous sommes, notre vie en société. Qu'il s'agisse de programmes sociaux ou de modèle d'intégration des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, ce désir de liberté est au cœur des confrontations entre le Québec et le Canada depuis des générations. Cherchant lui-même à développer et renforcer son identité nationale, le Canada s'accommode de plus en plus mal de l'existence en son sein d'une autre nation que la nation canadienne. Malgré une reconnaissance de façade de la nation québécoise, le Canada n'a toujours pas reconnu qu'elle existe pour vrai avec tout ce que cela implique.

Au cœur de l'action du Bloc Québécois, on retrouve le respect du Québec dans ce qu'il a de plus fondamental : sa culture, sa langue et ses droits politiques.

L'arme du Bloc Québécois pour y parvenir, c'est la démocratie, et il est indispensable que la démocratie fonctionne bien à Ottawa. Lorsque le premier ministre décide seul, que l'information n'est pas accessible, que des influences occultes viennent court-circuiter les décisions démocratiques et que l'aveuglement idéologique vient pervertir les débats, la nation québécoise est exclue et marginalisée.

CHAPITRE 01

LES DROITS DU QUÉBEC

1.1 RECONNAÎTRE LA NATION QUÉBÉCOISE POUR VRAI

Reconnaître l'existence d'une nation, c'est plus qu'une fleur à la boutonnière. Puisque notre statut national recouvre tous les secteurs de notre vie en société, la reconnaissance de la nation québécoise demande qu'on reconnaisse aussi sa langue, sa culture, ses atouts, ses besoins, ses intérêts, ses opinions et ses aspirations.

Maintenant que le Canada a reconnu l'existence de notre nation, il ne peut plus continuer à se comporter comme si le Canada n'était composé que d'une seule nation.

1.1.1 Plus de quatre ans après que le Parlement fédéral ait reconnu en discours que notre nation existe, le Bloc Québécois le pressera de passer de la parole aux actes et de poser des gestes concrets qui démontrent que cette reconnaissance est plus qu'un simple leurre.

Notamment, le Bloc Québécois :

- a)** déposera des projets de loi omnibus pour que l'État fédéral soit lié dans toutes ses lois, de façon concrète, à la motion de novembre 2006 adoptée par la Chambre des communes sur la reconnaissance de la nation québécoise ;
- b)** exigera du gouvernement qu'il reconnaisse que cette nation a une langue nationale, le français, que les lois linguistiques québécoises doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire québécois, y compris au sein des entreprises de compétence fédérale, et que le français soit pleinement reconnu devant les tribunaux administratifs et judiciaires de compétence fédérale et dans la fonction publique ;
- c)** exigera du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse que la nation québécoise a une culture qui lui est propre, que cette culture se trouve au cœur de notre identité et que le Québec a, envers ses créatrices et ses créateurs, un lien qui va bien au-delà du simple amour des arts. Notre message au Canada est simple : ne touchez pas à la culture québécoise ! À cet effet, le Bloc Québécois demandera pour le Québec un droit de retrait avec pleine compensation de tous les programmes fédéraux visant à investir dans le domaine culturel et, à terme, un rapatriement des points d'impôts correspondant au gouvernement du Québec ;

- d)** exigera du gouvernement qu'il reconnaisse au Québec son droit de s'organiser comme bon lui semble et de développer librement la politique d'intégration qui lui convient le mieux. Cela implique de soustraire le Québec de la politique du multiculturalisme canadien, qui relègue notre nation au rang de groupe ethnoculturel parmi d'autres. Ce statut ne favorise pas l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes à notre société ; c'est pourquoi le Québec devrait avoir l'entière responsabilité quant à la gestion de l'immigration sur son territoire, incluant toutes les formes d'immigration dont les réfugiés ;
- e)** exigera du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse le droit au Québec de contrôler lui-même sa vie en société sur les plans culturel, social, économique et environnemental. Cela implique un important transfert de pouvoirs et de ressources d'Ottawa vers Québec et de cesser d'invoquer que son pouvoir de dépenser n'est pas délimité par le partage des compétences pour s'ingérer dans la vie interne de la société québécoise, sans égard pour les champs de compétence exclusifs où le Québec devrait être déjà souverain ;
- f)** exigera du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse les spécificités économiques du Québec et qu'il ne se contente pas d'intervenir pour sauver l'industrie financière et automobile ontarienne ou favoriser l'extraction du bitume albertain. Les atouts et les défis économiques propres au Québec doivent trouver leur place dans les politiques fédérales, notamment dans la recherche et le développement de l'industrie forestière ;
- g)** exigera du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse que notre société possède sa dynamique propre, faite d'unité et de solidarité, et qu'elle a le droit d'adopter des politiques sociales qui lui ressemblent sans ingérence de la nation voisine ;
- h)** exigera du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse que le territoire du Québec, dans ses frontières actuelles, appartient de plein droit au peuple québécois. Cela signifie que le gouvernement fédéral doit avoir l'aval formel du gouvernement du Québec avant d'y changer quoi que ce soit ;
- i)** exigera du gouvernement fédéral qu'il remette au gouvernement du Québec les sites historiques, les lieux touristiques et les parcs appartenant au gouvernement fédéral situés sur le territoire québécois, et lui demandera de céder au Québec les îles en litige dans le nord du Québec et dans le golfe Saint-Laurent ainsi que le contrôle des eaux territoriales et des ressources naturelles qui s'y retrouvent ;
- j)** enfin, suivant chaque élection, le Bloc Québécois demandera à ses députés et députées de prêter publiquement et collectivement serment au peuple québécois et à l'indépendance du Québec, en s'inspirant du libellé du Serment de loyauté envers le peuple québécois des députés et députées de l'Assemblée nationale du Québec.
-

1.2 LA SOUVERAINETÉ

Les Québécoises et les Québécois forment une nation francophone, pluraliste, sur un vaste territoire bien délimité, avec toutes les capacités requises pour former un État souverain.

Le Québec, avec ses 7,8 millions d'habitants, serait dans la médiane des pays souverains. Sur les 200 pays que compte notre planète, il serait la 46^e économie par la taille. Par la richesse, il se classerait 20^e parmi les pays industrialisés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Québec est plus industrialisé que les États-Unis et le Canada¹ et l'intensité des efforts qu'il fait en recherche et développement le place au 10^e rang mondial, très loin devant le Canada, ce qui en fait l'une des économies les plus modernes au monde.

Le Québec est déjà, per capita, le plus important producteur d'énergie propre au monde, à quoi s'ajoute un important potentiel inexploité. Actuellement, la Norvège est le seul pays industrialisé où le pétrole n'est pas la première source d'énergie. Lorsque le Québec sera un pays, nous serons deux à jouir de cette enviable situation. Alors que nous entrons dans une époque où il sera coûteux de polluer et payant de respecter l'environnement, le Québec a tout pour devenir l'un des endroits les plus prospères de la planète. Sur le plan des finances publiques, il serait dans une meilleure position que la majorité des pays de l'OCDE.

La viabilité du pays du Québec ne se pose absolument pas comme un problème. En fait, à bien des égards, le Québec serait une véritable puissance des Amériques, voire mondiale. Mais encore faut-il qu'il dispose des pouvoirs, des outils et des ressources nécessaires pour se développer lui-même selon son génie et en fonction des innombrables atouts qui sont les siens.

Les Québécoises et les Québécois ont droit à la liberté politique. La décision appartient à eux et à personne d'autre. Le Bloc Québécois continuera à le rappeler aux Canadiens et fera tout en son pouvoir pour faire respecter le droit du Québec de choisir lui-même son statut politique.

Pour le Bloc Québécois, les Québécoises et les Québécois devraient adopter eux-mêmes toutes les lois qui s'appliquent sur le territoire québécois, percevoir et gérer eux-mêmes l'ensemble de leurs impôts, conclure eux-mêmes tous les traités qui les lient au reste du monde et compter sur un appareil diplomatique qui travaille exclusivement pour eux. C'est ça, la souveraineté.

Le projet souverainiste auquel adhère le Bloc Québécois est démocratique et ouvert sur le monde.

Il prévoit que le Québec sera un partenaire fiable et responsable dans ses relations avec les autres nations, en particulier les États-Unis qui seront, avec le Canada, le voisin immédiat du Québec.

Il compte que le Québec établisse une relation privilégiée avec le Canada, qui respecte, dans l'égalité de nos deux nations, les liens économiques et historiques qui les lient.

1 En termes d'importance du secteur de la transformation dans l'économie.

Il compte que le Québec maintienne des liens directs avec les communautés francophones et acadienne du Canada et les épauler pour favoriser leur développement.

Il compte faire sienne une certaine tradition canadienne en matière d'affaires étrangères, tradition que le Canada tend malheureusement à mettre de côté depuis quelques années. Ainsi, l'action du Québec dans le monde devrait être caractérisée par le respect du droit, le multilatéralisme, la résolution pacifique des conflits, la solidarité internationale, la promotion de la diversité culturelle et linguistique, le développement durable, le respect des personnes et des peuples et une ouverture commerciale qui tienne compte des intérêts des sociétés et des populations de la planète.

À l'interne, il entrevoit un Québec francophone, respectueux des droits des citoyens et de la minorité anglophone et vivant en bonne intelligence avec les nations autochtones qui cohabitent avec nous sur le territoire, une société puissamment intégratrice parce que libre et fortement solidaire, où les Québécoises et les Québécois issus de l'immigration, sans égard pour leur origine, s'intégreront tout naturellement en français, un Québec où la vie culturelle est au cœur de la société, une société où développement économique, social et environnemental vont de pair.

1.2.1 Le Bloc Québécois entend continuer à profiter de toutes les tribunes appropriées pour promouvoir le projet de souveraineté auprès de la population québécoise et sur la scène internationale, et lancera un vaste programme d'information sur les avantages de l'indépendance.

Il n'appartient pas au Parlement fédéral de décider du statut politique du Québec. De la même façon, un vote lors d'une élection fédérale ne peut pas être un vote sur la souveraineté. En revanche, il peut être un vote pour élire des députés et députées souverainistes. Tout en travaillant dans le plus profond respect du Canada et de ses institutions, le Bloc Québécois agit de deux façons en faveur de la souveraineté : il fait sa promotion et travaille à sa préparation.

Voué à la défense des intérêts du Québec à la Chambre des communes, le Bloc Québécois est à même de constater et d'exposer que les intérêts du Québec diffèrent souvent de ceux du Canada. De plus, comme le Bloc Québécois porte systématiquement à Ottawa les consensus québécois exprimés par les résolutions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec, la population québécoise peut prendre acte du fait que la Chambre des communes rejette souvent sans ménagement les positions du Québec.

Voilà deux démonstrations en faveur de la souveraineté que les députées et députés du Bloc Québécois font quotidiennement en effectuant un travail rigoureux et en représentant fidèlement la population qui les a élus.

Voué au progrès du Québec, le Bloc Québécois tente par tous les moyens de le rendre plus fort et plus libre. Or, chaque pan d'autonomie que le Québec gagne est un pan de souveraineté supplémentaire. De plus, chaque gain du Québec est susceptible de rendre la nation québécoise plus confiante en ses moyens. Autrement dit, en faisant avancer le Québec, le travail du Bloc Québécois le rapproche de sa souveraineté.

Mais la contribution du Bloc Québécois au mouvement souverainiste va plus loin. Il a développé une expertise dans les domaines propres aux pays souverains et mis cette expertise au service du Québec. Ainsi, il a su déterminer quels sont les intérêts du Québec dans des questions comme les affaires étrangères, la défense, le commerce international, les politiques macro-économiques, les grands enjeux environnementaux et de justice et les relations avec les peuples autochtones. Autant de champs d'expertise dont un Québec souverain aura grand besoin.

Au fil des ans, le Bloc Québécois a d'ailleurs puissamment contribué à nourrir le mouvement souverainiste par ses chantiers de réflexion sur des questions comme la mondialisation, les intérêts stratégiques du Québec en matière d'économie ou la citoyenneté.

Grâce à ce travail parfois discret mais toujours important, le Québec est aujourd'hui mieux préparé que jamais pour assumer l'ensemble des responsabilités d'un pays souverain.

Finalement, par sa présence au Parlement fédéral, le Bloc Québécois peut passer outre le cadenas diplomatique qu'Ottawa impose au Québec et lui ouvrir les portes du monde. En effet, les députées et députés du Bloc Québécois jouissent d'un accès privilégié à leurs collègues du reste du monde et aux diplomates étrangers, et ils utilisent cet accès pour présenter le Québec, défendre ses intérêts et faire valoir ses positions.

Ainsi, plusieurs pays sont aujourd'hui à même de réaliser qu'un Québec souverain serait leur allié dans plusieurs domaines, ce qui facilitera la tâche du gouvernement du Québec lorsque la population québécoise lui donnera le mandat d'établir des relations diplomatiques avec eux. Pour la reconnaissance internationale du Québec, le travail du Bloc Québécois est irremplaçable.

1.2.2 Le Bloc Québécois croit fermement que la nation québécoise choisira, le moment venu, d'adopter elle-même toutes ses lois, de percevoir et gérer elle-même tous ses impôts et de conclure tous ses traités.

1.2.3 Il considère que toute avancée du Québec est une avancée vers la souveraineté.

1.2.4 Il compte demeurer fidèle au mandat qu'il s'est donné lors de sa création : défendre les intérêts du Québec au sein du Parlement fédéral canadien de même que promouvoir et préparer son accession à la souveraineté, notamment par des actions sur la scène internationale. Advenant l'élection d'un gouvernement souverainiste à l'Assemblée

nationale du Québec, le Bloc Québécois se fera porte-parole à la Chambre des communes et promoteur, partout au Québec, au Canada et sur la scène internationale, des aspirations souverainistes et des revendications de ce gouvernement souverainiste.

1.3 LA LIBERTÉ DE CHOISIR DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

La classe politique canadienne ne peut pas répondre aux désirs de reconnaissance réelle et d'autonomie que le Québec formule depuis un demi-siècle. D'une part, elle n'en a pas envie. D'autre part, même si elle le désirait, la population canadienne ne l'accepterait pas.

Aussi, dans le climat de panique qui a suivi le résultat serré exprimé lors du référendum de 1995, Ottawa a tenté de rendre illégal le projet souverainiste en changeant les règles du jeu démocratique.

Dans un premier temps, le gouvernement fédéral s'est adressé à la Cour suprême, espérant qu'elle déclare que le projet souverainiste est illégal. Ô surprise! La Cour a plutôt estimé que notre projet était légitime et qu'en plus «la répudiation claire de l'ordre constitutionnel existant et l'expression claire par la population d'une province du désir de réaliser la sécession donnent naissance à une obligation réciproque pour toutes les parties formant la Confédération de négocier des modifications constitutionnelles en vue de répondre au désir exprimé».

Même si cette obligation de négocier garantissait une transition ordonnée dans le meilleur intérêt du Québec comme du Canada, Ottawa a plutôt décidé de s'en soustraire en adoptant une loi, ironiquement nommée Loi sur la clarté référendaire.

1.3.1 Le Bloc Québécois continuera de défendre le droit des Québécoises et des Québécois de décider démocratiquement de leur avenir politique en fonction des règles établies par l'Assemblée nationale du Québec, et appuiera activement la préparation d'un référendum.

1.4 RAVIVER LA DÉMOCRATIE, LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE À OTTAWA

Conservateurs et libéraux présentent un triste bilan en matière d'éthique et de transparence. L'un comme l'autre a critiqué le gouvernement lorsqu'il était dans l'opposition. L'un comme l'autre a oublié ses belles résolutions lorsqu'il a accédé au pouvoir.

Les Québécoises et les Québécois se souviennent toujours du système de ristournes révélé par la commission Gomery. Plusieurs candidats de Michael Ignatieff étaient déjà des personnalités importantes du Parti libéral à l'époque du scandale.

Plusieurs Québécoises et Québécois dégoûtés par le scandale des commandites se sont tournés vers le Parti conservateur. Ils ont été amèrement déçus. Le Parti conservateur, qui promettait transparence et ouverture, a rapidement affiché ses vraies couleurs. Depuis son arrivée au pouvoir, Stephen Harper fait preuve d'une gestion autocratique de l'État et s'attaque sans merci à tous ceux et celles qui questionnent ses politiques.

Pour Stephen Harper, la marche à suivre est très simple : bafouer les lois du Parlement, congédier les dissidents, attaquer les organismes indépendants et les organisations non gouvernementales (ONG), miner la crédibilité des dénonciateurs et museler ses ministres, le tout accompagné d'un contrôle absolu de l'information.

1.4.1 Le Bloc Québécois continuera d'être le parti de la vigilance et de l'éthique à Ottawa.

Le Bloc Québécois proposera une réforme de la Loi sur le lobbying notamment afin :

- a) d'obliger les ministres, leur personnel et les fonctionnaires à enregistrer tout contact avec un lobbyiste ;
- b) d'interdire aux participants et participantes à un programme d'échange de cadres supérieurs entre la fonction publique et le secteur des affaires (ex. : Programme des dirigeants émérites) de faire du lobby auprès du gouvernement au cours des cinq années suivant la fin de leur échange.

Le gouvernement bafoue ses propres lois

Le gouvernement conservateur a démontré à maintes reprises que, pour des raisons partisans, il n'hésite pas à défier les lois du Parlement.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION La commissaire à l'information est formelle. Le gouvernement Harper ne démontre pas une culture de transparence et cette attitude est dictée par le premier ministre. En effet, son ministère, le Bureau du Conseil privé, passe en revue les demandes d'accès à l'information sensibles adressées au gouvernement, puis les retient et les retarde. Un employé du ministère des Travaux publics a même ordonné à des fonctionnaires de retarder indûment la publication de documents compromettants pour le gouvernement. La situation est telle que la commissaire à l'information a entrepris une enquête formelle sur trois ministres, dont Christian Paradis, de laquelle pourraient découler des peines de prison.

La population ne peut se fier ni aux conservateurs ni aux libéraux pour rétablir l'accès du public à l'information. Seul le Bloc Québécois a intérêt à ce que cela se produise.

1.4.2 Le Bloc Québécois présentera au Parlement un projet de loi pour réformer complètement la Loi sur l'accès à l'information. Ce projet de loi, rendu public en juin 2008, est inspiré du projet de loi préparé par l'ancien commissaire à l'information, John Reid, et favorise un meilleur accès à l'information.

LE GOUVERNEMENT FAIT FI DES LOIS DU PARLEMENT Le gouvernement conservateur a démontré toute l'ampleur de sa culture du secret au cours de la dernière session parlementaire. Premièrement, le gouvernement a attendu d'être poussé dans ses derniers retranchements avant de produire, comme l'avait exigé le président de la Chambre des communes, les documents sur les allégations de torture en Afghanistan. Les conservateurs ont multiplié les manœuvres et les esquives avant de finalement en arriver à une entente.

Ensuite, le gouvernement a imposé une directive à ses employés leur interdisant de comparaître en comité. Cette manœuvre illégale en vertu des lois du Parlement expose le gouvernement à un outrage au Parlement. En tentant par tous les moyens de limiter le pouvoir d'enquête des comités, le gouvernement conservateur démontre encore une fois sa culture du secret.

Élections Canada a jugé illégal le stratagème utilisé par les conservateurs en 2006 pour dépasser de 700 000 dollars le plafond de dépenses électorales permises. Les principaux dirigeants du Parti conservateur et la majorité des 67 candidates et candidats impliqués dans le stratagème ne se sont pas présentés devant le comité parlementaire responsable de faire la lumière sur ces pratiques. Lors de ces audiences, les députées et députés conservateurs ont tenté de miner la crédibilité du directeur général des élections.

1.4.3 Le Bloc Québécois mettra tout en œuvre pour que le gouvernement assume l'entière responsabilité de ses actes devant les élus et élues du peuple. Il dénoncera tout affaiblissement des institutions démocratiques.

Le Bloc Québécois exigera également le maintien du financement des partis politiques et le respect de la Loi sur les élections à date fixe, dans un contexte de gouvernement majoritaire. Enfin, il exigera du gouvernement de cesser d'utiliser la prorogation de la Chambre à des fins partisans.

1.4.4 Le Bloc Québécois est d'avis que la participation active des Québécoises et Québécois à la vie politique témoigne de la vitalité de notre démocratie et c'est pourquoi il est impératif d'atténuer les obstacles qu'une personne souhaitant faire le saut en politique risque de rencontrer. Actuellement, la loi électorale du Canada permet aux candidates et candidats de bénéficier d'un congé sans traitement pour la période électorale, mais ne garantit pas le lien d'emploi dans le cadre d'une campagne à l'investiture d'un parti politique, ce qui peut amener des candidatures intéressantes à se retirer prématurément.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi afin de permettre aux candidates et candidats à une campagne à l'investiture d'un parti politique fédéral de prendre un congé sans traitement et sans perdre les avantages rattachés à leur emploi.

Un gouvernement qui ne tolère pas la dissidence

Le gouvernement conservateur s'oppose à toute dissidence de la part de ses hauts fonctionnaires. Pour les conservateurs, l'idéologie doit primer sur les faits. Le Bureau du premier ministre n'hésite pas à congédier les responsables d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux osant émettre des critiques sur les agissements du gouvernement.

LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE Le gouvernement conservateur a démis de ses fonctions la présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Linda Keen, parce qu'elle avait forcé la fermeture du réacteur de Chalk River, s'inscrivant en faux contre le ministre des Ressources naturelles de l'époque, Gary Lunn. Or, le réacteur présentait un risque d'accident nucléaire 1000 fois supérieur à la norme. Nonobstant ce risque substantiel, le gouvernement a fait fi des recommandations de cet organisme indépendant, a forcé le redémarrage du réacteur et a congédié Linda Keen.

L'OMBUDSMAN DES ANCIENS COMBATTANTS Peu après leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont annoncé en grande pompe la création du poste d'ombudsman des anciens combattants. Pat Strogan, un ancien colonel ayant à cœur le sort des anciens combattants, fut nommé à ce poste. Les conservateurs, agacés par la diligence du colonel, ont annoncé en août dernier que son mandat ne serait pas renouvelé. Libéré de la contrainte, Pat Strogan a vertement dénoncé le traitement qu'Ottawa réserve à ses anciens combattants. Il est d'avis que le poste d'ombudsman est de la poudre aux yeux. Encore une fois, le gouvernement a congédié un fonctionnaire de qualité qui tentait de remplir son mandat dans le cadre d'un poste créé non pas pour aider les soldats, mais pour plaire à son électorat.

LE COMMISSAIRE AUX PLAINTES DE LA GRC Paul Kennedy, ancien président de la Commission des plaintes du public contre la GRC, a vu son mandat non renouvelé à la suite de ses nombreuses sorties publiques lors desquelles il réclamait plus de pouvoir pour son organisme ainsi que la publication d'un rapport sur l'utilisation du pistolet Taser. Encore une fois, l'idéologie et l'obscurantisme conservateurs transparaissent dans cette décision. Les conservateurs font en sorte

d'évincer de son poste un homme désireux de protéger le public contre certains abus et d'exposer les failles qui ont cours dans le système actuel.

LA COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE Menacé par la détermination de Peter Tinsley, ancien président de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire qui a mené à terme l'enquête sur les allégations de torture envers des prisonniers afghans, le gouvernement conservateur a refusé de reconduire son mandat. Pourtant, Peter Tinsley, homme d'expérience anciennement procureur international auprès de la Chambre des crimes de guerre de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, tentait seulement de faire son travail dans l'intérêt du public. Malheureusement pour lui, cela allait à l'encontre de l'idéologie conservatrice.

LE PROGRAMME CANADIEN DES ARMES À FEU À la veille de la reprise parlementaire lors de laquelle le vote crucial sur le registre des armes à feu a eu lieu, le directeur général du Programme canadien des armes à feu, Marty Cheliak, qui n'hésitait pas à défendre vigoureusement le registre, au grand dam du gouvernement, a été démis de ses fonctions. Malgré les démentis du gouvernement quant à son implication dans cette démission, il demeure que son attitude soulève d'importants doutes.

1.4.5 Le Bloc Québécois fera montre de vigilance pour s'assurer que toutes les institutions indépendantes fédérales demeurent réellement à l'abri des pressions idéologiques ou partisans du gouvernement.

La méthode conservatrice : tirer sur le messager

Le gouvernement conservateur ne se prive d'aucun moyen pour arriver à ses fins, et ce, même si ses gestes sont contraires à l'éthique. En effet, lorsqu'un individu ou un organisme fait la promotion d'un message contraire à l'idéologie ou aux décisions gouvernementales, le gouvernement, avec le Bureau du premier ministre en tête, n'hésite pas à entreprendre une campagne de salissage afin de tenter de miner la crédibilité de ceux et celles qui s'opposent aux politiques conservatrices.

Richard Colvin l'a appris à ses dépens. Diplomate œuvrant en Afghanistan en 2006-2007, il a tiré la sonnette d'alarme à propos de la torture des prisonniers afghans. Venu témoigner en comité, Richard Colvin a décrit les atrocités commises par les services secrets afghans envers les prisonniers transférés par l'armée canadienne. Le gouvernement, conduit par le ministre de la Défense, Peter MacKay, a tiré à boulets rouges sur le diplomate Colvin en tentant par tous les moyens de détruire sa crédibilité.

Même son de cloche à Copenhague où un des sbires de Stephen Harper, Dimitri Soudas, a faussement accusé devant les caméras le porte-parole d'Équiterre, Steven Guilbeault, de diffuser de faux communiqués de presse. Indubitablement, tous les paliers hiérarchiques conservateurs utilisent l'intimidation et ne respectent pas la divergence d'opinion.

Un gouvernement qui attaque les rouages de la démocratie

Pour qu'une démocratie soit en santé, il s'avère nécessaire que la société civile puisse faire entendre sa voix. Alors que le gouvernement et les scientifiques doivent disposer de données fiables, les organismes qui les leur fournissent doivent, quant à eux, jouir d'une indépendance sans réserve. Or, selon le gouvernement conservateur, qui gouverne uniquement en fonction de son idéologie, ces éléments nuisent à l'application de son agenda politique de plus en plus avoué.

Droits et Démocratie, un organisme indépendant créé par le Parlement qui œuvre sur la scène internationale au renforcement de la gouvernance démocratique, a été la cible d'une attaque inouïe de la part du gouvernement conservateur. Celui-ci a imposé un climat de travail malsain au sein de l'organisme, a contraint les employés et employées au silence et a nommé des administrateurs pro-conservateurs. En agissant de la sorte, le gouvernement tâche de transformer un organisme indépendant réputé en instrument de propagande conservatrice.

Élections Canada n'a pas non plus été épargné par le gouvernement conservateur. En effet, l'organisme indépendant a décrété que le gouvernement a fait usage de stratagèmes illégaux lors de l'élection de 2006. Le gouvernement Harper a alors sévi en s'opposant à la motion du Bloc Québécois qui réaffirmait la confiance de la Chambre des communes en ce gardien de la démocratie.

Le gouvernement conservateur s'est aussi attaqué à Statistique Canada en modifiant de manière unilatérale et sans consultation le formulaire long de recensement – et surtout son caractère obligatoire – ce qui a entraîné la démission de son statisticien en chef, Munir Sheikh. Depuis, les critiques fusent de partout. Gouvernements, municipalités, économistes, associations ; bref, un vaste consensus désapprouvant la décision du gouvernement s'est formé. Or, ce dernier refuse de revenir sur sa décision. Cet entêtement s'explique par le culte de l'ignorance maître chez les conservateurs. Pour ceux-ci, l'équation est simple : moins la population en sait, plus il sera facile d'appliquer leurs politiques fondées sur des critères strictement idéologiques.

Le gouvernement conservateur manipule les finances pour imposer sa vision et ses valeurs aux différents groupes et ONG. Des ONG réputées comme KAIROS et Alternatives ne partageant pas l'idéologie conservatrice ont vu leur financement ne pas être renouvelé. Même son de cloche du côté des groupes de femmes. Alors que, d'une main, le gouvernement coupe le financement de plus de douze groupes de femmes, de l'autre, il finance des groupes religieux. Comme l'a si bien dit la sénatrice conservatrice Nancy Ruth : sous les conservateurs, il faut « fermer sa gueule » si on ne veut pas perdre son financement.

Nominations partisans au Sénat

Stephen Harper, qui promettait de mettre fin au favoritisme politique et d'instaurer un Sénat élu, a nommé 27 sénatrices et sénateurs, dont plusieurs militantes et militants conservateurs :

- Doug Finley, directeur de campagne de 2006 et 2008 du Parti conservateur ;
- Irving Gerstein, ex-président du Fonds conservateur du Canada ;
- Don Plett, président du Parti conservateur ;
- Carolyn Stewart Olsen, directrice de la communication stratégique au cabinet du premier ministre Harper ;
- Michel Rivard et Leo Housakos, organisateurs conservateurs ;
- Michael L. MacDonald, vice-président du Parti conservateur ;
- Stephen Greene, ex-chef de cabinet du réformiste Preston Manning ;
- Claude Carignan, Suzanne Duplessis, Fabian Manning, Yonah Martin et Percy Mockler, anciens députés ou candidats conservateurs.

1.4.6 Le Bloc Québécois estime toujours que le Sénat ainsi que les symboles de la monarchie, tels que le serment à la reine et les postes de lieutenant-gouverneur des provinces et de gouverneur général du Canada, sont archaïques et qu'ils devraient être abolis.

Transparence budgétaire

Pour que nos élues et élus puissent faire des choix éclairés, il est essentiel qu'ils aient l'heure juste sur l'état des finances publiques et le coût des politiques publiques. Or, les gouvernements libéraux et conservateur n'ont cessé de camoufler l'état réel des finances publiques. Les libéraux ont dissimulé leurs surplus budgétaires pour éviter de les partager avec les provinces. De leur côté, les conservateurs ne cessent d'exagérer le coût des programmes sociaux et de relance économique pour justifier leur inaction.

Le directeur parlementaire du budget (DPB), qui accomplit un travail similaire à celui de la vérificatrice générale, fournit un éclairage essentiel sur les questions économiques et budgétaires. Pour remplir son mandat, le DPB doit être indépendant du gouvernement et ce dernier doit lui fournir les documents nécessaires à la réalisation de ses études. Or, le gouvernement conservateur s'obstine à ne pas fournir au DPB les données essentielles à la réalisation de ses études, faisant encore une fois preuve d'obscurantisme et de manque de respect à l'égard des institutions parlementaires.

Le Bloc Québécois compte ainsi continuer de faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci fournisse les documents nécessaires à la réalisation des études du directeur parlementaire du budget et qu'il modifie la loi spécifiant ses responsabilités, afin que ce dernier dispose des moyens nécessaires pour remplir l'important rôle qui consiste à établir des prévisions financières réalistes et révisées périodiquement.

.....

1.4.7 Le Bloc Québécois s'assurera que le directeur parlementaire du budget ait l'indépendance et les ressources lui permettant d'offrir des services adéquats aux parlementaires.

1.4.8 Le Bloc Québécois fera pression sur le gouvernement afin que celui-ci fournisse les documents demandés par le directeur parlementaire du budget pour réaliser ses études.

.....

Processus de nomination des juges

Tant que le Québec et ses citoyennes et citoyens seront soumis aux décisions des tribunaux fédéraux, le Bloc Québécois exigera que les juges de ces tribunaux soient nommés à la suite d'un processus impartial, exempt de toute ingérence politique.

Or, le processus actuel de nomination des juges est extrêmement préoccupant, parce qu'il prêle justement le flanc à l'ingérence politique. Le gouvernement conservateur a récemment modifié unilatéralement la composition du comité consultatif qui se penche sur les nominations en y ajoutant un représentant des forces de l'ordre et en retirant le droit de vote au représentant des juges, dans le but de favoriser la nomination de juges partageant son idéologie de droite. Mais plus encore, le gouvernement n'a dans les faits aucune obligation de nommer une personne qui lui a été recommandée par le comité consultatif.

.....

1.4.9 Le Bloc Québécois utilisera tous les moyens parlementaires à sa disposition pour faire en sorte que la nomination des juges par le gouvernement fédéral soit exclusivement basée sur le mérite, et ce, dans le but de renforcer la confiance du public quant à l'impartialité des juges.

.....

Assurer le poids politique du Québec au sein de la Chambre des communes

Le gouvernement conservateur a proposé d'accorder 30 nouveaux sièges à trois provinces à l'ouest du Québec. Ainsi, le nombre de députés et députées à la Chambre des communes passerait de 308 à 338, le poids politique des 75 députés québécois diminuant du même coup de 24,4 % à 22,1 %, bien en deçà du seuil minimum de 25 % réclamé par le gouvernement du Québec. En fait, c'est même en deçà du poids démographique du Québec !

La réforme s'est embourbée après que les députés fédéraux et provinciaux de l'Ontario aient réclamé plus de sièges que ce que prévoit la réforme initiale. Libéraux et conservateurs semblent ainsi résolus à diluer l'influence du Québec à la Chambre des communes.

1.4.10 Les députées et députés du Bloc Québécois continueront à s'opposer à toute mesure fédérale ayant pour effet de diminuer le poids politique du Québec et de ses régions.

1.4.11 Dans l'éventualité d'un Parlement sans majorité parlementaire, le Bloc Québécois se réserve la possibilité de soutenir une coalition de partis politiques, et ce, dans la mesure où le respect des valeurs québécoises est garanti.

Faire preuve d'éthique est une question de volonté

Le scandale des commandites ne découlait pas uniquement de l'insuffisance des règles et des lois. Les règles et les lois existaient, mais elles étaient contournées et transgressées délibérément. La Loi fédérale sur la responsabilité, bien qu'imparfaite, a amélioré les règles existantes. Mais aucune règle ou loi ne pourra remplacer la volonté politique et la vigilance.

De ce côté, la population a toutes les raisons de s'inquiéter. Après avoir dénoncé tout au long de la dernière campagne électorale l'utilisation des fonds publics à des fins partisans effectuée par les libéraux, le Bureau du premier ministre ne semble pas pressé de changer cette culture.

Alors que les libéraux se servaient des fonds publics et de leur pouvoir de nomination pour entretenir le «réseau libéral» à des fins partisans, les conservateurs les utilisent en plus pour imprégner de leur idéologie la totalité de l'appareil fédéral. Si, dans un cas, les abus de pouvoir présentaient des objectifs partisans, dans l'autre, les objectifs se révèlent à la fois partisans et idéologiques. Mais dans les deux cas, le premier ministre considère l'État et les charges publiques comme un bien personnel dont il peut disposer à sa guise.

Stephen Harper tente de contrôler l'ensemble du processus de sélection des juges ainsi que la composition de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié dans le but de s'assurer que les juges appliquent son programme. De plus, les nominations partisans d'idéologues conservateurs à d'autres fonctions gouvernementales se multiplient.

Chez les libéraux comme chez les conservateurs, le gouvernement semble considérer que les fonds publics et les pouvoirs de l'État lui appartiennent en propre.

1.4.12 À Ottawa, le Bloc Québécois est le parti de la vigilance. Il s'engage à maintenir le gouvernement fédéral sous surveillance, peu importe le parti au pouvoir.

CHAPITRE 02

LA CULTURE NATIONALE QUÉBÉCOISE

2.1 SOUSTRAIRE LE QUÉBEC DU MULTICULTURALISME

Le Québec a sa propre identité qu'il faut préserver et enrichir. Le modèle québécois d'intégration mise sur l'apprentissage du français comme langue commune et le respect de valeurs communes à toute la nation québécoise.

Le Canada continue toutefois d'imposer ses choix au Québec. La politique du multiculturalisme canadien encourage la coexistence de multiples cultures tout en ignorant la culture nationale québécoise, partagée par l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec au-delà des particularismes légitimes de chacun et chacune. Ce faisant, le Canada sème la division au sein de la population québécoise en fractionnant la société en une multitude de solitudes.

2.1.1 Le Bloc Québécois propose d'exempter le Québec, par loi, de l'application de la politique sur le multiculturalisme et ainsi favoriser le fait que les Québécoises et Québécois, sans exception, vivent ensemble plutôt que côte à côte. Le projet de loi C-505 a été battu le 18 juin 2008. Les trois partis fédéralistes se sont opposés au projet de loi. Le Bloc Québécois compte redéposer ce projet de loi dès que l'occasion se présentera. Le Bloc Québécois continue de demander que le gouvernement fédéral respecte sur le territoire québécois le modèle d'intégration choisi par le gouvernement québécois.

2.2 FAIRE RECONNAÎTRE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

La culture québécoise est unique. Elle est différente de celle du Canada. Au Québec, nous avons nos artistes, nos vedettes, nos émissions et nos productions bien à nous. Historiquement, le gouvernement du Québec réclame les pouvoirs lui permettant de veiller à l'épanouissement de sa culture.

La ministre de la Culture du Québec a récemment «réitér[é] la volonté du gouvernement du Québec d'entreprendre, avec le gouvernement du Canada, des discussions relatives à la conclusion d'une entente en culture et d'une entente en communications²».

Au lieu de reconnaître concrètement la souveraineté de la nation québécoise en matière de culture, les conservateurs et les libéraux continuent de lui imposer la culture canadienne. Les

² 23 mars 2009.

tourments vécus par les artistes depuis l'arrivée des conservateurs et leurs coupes idéologiques révèlent amplement que les Québécois et Québécoises ne peuvent pas compter sur la nation voisine pour défendre leur propre culture.

2.2.1 Le Bloc Québécois propose de transférer au Québec, par entente administrative, la pleine maîtrise de la culture et des instruments de réglementation des télécommunications et de la radiodiffusion sur son territoire.

Ottawa refuse de reconnaître la culture québécoise

D'ici à ce qu'Ottawa transfère au Québec, comme il le réclame, la culture, la radiodiffusion et les télécommunications, ses politiques doivent contribuer à l'épanouissement de la culture québécoise. La première étape, c'est qu'il en reconnaisse l'existence.

Malheureusement, le gouvernement fédéral n'accorde aucune reconnaissance à la réalité spécifique de la culture québécoise et la réduit à une simple composante régionale de la culture canadienne.

Ainsi, Ottawa refuse toujours de reconnaître le cinéma québécois, qui reçoit un financement en fonction de critères qui sont dépassés. En effet, le Fonds du long métrage vise à augmenter les entrées en salle de films canadiens à 5 % alors que le cinéma québécois en fait trois fois plus. Ces entraves affectent directement la relève et la créativité de l'industrie cinématographique québécoise.

2.2.2 Le Bloc Québécois continuera à défendre et à promouvoir la culture québécoise. Il continuera également à accorder son soutien aux créatrices et aux créateurs québécois, notamment aux artistes émergents et de la relève, et à travailler pour la reconnaissance du principe de la diversité culturelle à l'échelle nationale et internationale.

2.2.3 Le Bloc Québécois déposera un projet de loi sur la reconnaissance d'un cinéma national québécois.

2.2.4 Le Bloc Québécois demande un financement accru et une direction plus représentative de la culture québécoise à Radio-Canada, un outil de diffusion pour notre culture québécoise et francophone.

2.2.5 Le Bloc Québécois défendra et fera la promotion par ses actions du patrimoine architectural, religieux et historique du Québec, tel que défini par le gouvernement du Québec.

2.3 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ARTISTES

La part de travail autonome dans le secteur culturel est plus de deux fois et demie plus importante que dans le reste de la population active (27,4 %, contre 10,4 %). Cette réalité fait des artistes des travailleuses et des travailleurs à statut particulièrement précaire. Devant la précarité du statut professionnel des artistes et des professionnels des secteurs de la culture et des communications, le Bloc Québécois considère qu'il y a urgence d'agir.

Le travail des artistes au Québec et au Canada est caractérisé par la précarité et par le fait qu'ils reçoivent occasionnellement des sommes importantes en un seul versement pour un travail qui s'étend sur une longue période de temps.

2.3.1 Le Bloc Québécois entend déposer un projet de loi pour permettre l'étalement sur cinq ans du revenu des artistes. Une telle mesure permettrait d'absorber les fluctuations du revenu des artistes et de mieux tenir compte de la façon dont ils sont rémunérés.

Droit d'auteur

La Loi sur le droit d'auteur ne tient pas compte de l'impact des nouvelles technologies, notamment l'arrivée de l'Internet, et doit être modifiée le plus rapidement possible. Tout travail méritant salaire, il faut que les créatrices et les créateurs puissent recevoir leur dû tout en s'assurant que les consommateurs bénéficient de cette nouvelle source d'accès à la création.

À l'heure actuelle, le téléchargement illégal sert mal les artistes, qui ne reçoivent rien de leurs créations, alors que les fournisseurs de services Internet sont les seuls à recevoir le fruit du travail des autres.

Le projet de loi C-32, déposé en juin 2010 par les conservateurs, ne responsabilise nullement l'industrie et se limite à s'attaquer aux consommateurs qui paient pourtant celle-ci pour leur accès à Internet.

2.3.2 Le Bloc Québécois s'assurera que la nouvelle Loi sur le droit d'auteur soit équitable et ne désavantage ni les créateurs ni les consommateurs, notamment en modernisant le système de copie privée en appliquant aux lecteurs MP3 et autres baladeurs numériques des redevances raisonnables en redistribution aux artistes, en abolissant l'exemption du monde de l'éducation quant aux paiements des droits d'auteur, et en reconnaissant le droit de suite pour les artistes en arts visuels.

Le Bloc Québécois s'engage à favoriser une formule obligeant les fournisseurs de services Internet à payer une redevance à un fonds servant à payer les créatrices et créateurs québécois lésés par le téléchargement illicite de produits artistiques.

Exemption d'impôt sur les droits d'auteur et de prêt public

La définition de l'identité d'un peuple passe par sa production culturelle. À cet égard, la littérature joue un rôle fondamental et nous sommes collectivement redevables de ce que nous sommes à nos écrivains et écrivaines. Or, la situation des écrivains et écrivaines au Québec est dramatique. À peine 9 % d'entre eux comptent sur leurs droits d'auteur comme principale source de revenus.

Pourtant, le gouvernement du Canada continue à imposer les droits de prêt public et les droits d'auteur alors que le Québec a décidé d'en exempter les écrivains et écrivaines.

2.3.3 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'offrir une exemption d'impôt relative aux droits d'auteur³ et aux droits de prêt public et de rehausser les droits de prêt public.

2.4 POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Pour contribuer à améliorer le financement des créatrices et des créateurs, le Bloc Québécois réclame depuis quatre ans au gouvernement fédéral que le budget annuel du Conseil des arts du Canada soit sensiblement augmenté, pour passer à 300 millions de dollars.

2.4.1 Le Bloc Québécois réclamera que le budget du Conseil des arts du Canada soit rehaussé pour atteindre une enveloppe annuelle de 300 millions de dollars. De plus, le Bloc Québécois réclamera la création d'un fonds pour les créateurs et créatrices d'œuvres destinées aux nouveaux médias.

3 Comme le fait déjà le gouvernement du Québec.

Pour un meilleur financement du cinéma québécois

Le Fonds du long métrage du Canada, doté d'un peu plus de 100 millions de dollars, a pour objectif d'augmenter les auditoires pour les longs métrages canadiens en salle, de manière à atteindre 5 % de la part du marché canadien.

Or, même si le cinéma québécois représente les deux tiers des entrées en salle au Canada, sa part du Fonds du long métrage est limitée à un tiers, le reste devant aller au Canada anglais.

Le Bloc Québécois estime que cette part devrait être augmentée, d'autant plus que le gel des sommes liées au Fonds du long métrage et l'augmentation des coûts de production ont provoqué, dès 2006, une crise du financement du cinéma québécois.

2.4.2 Le Bloc Québécois réclame ainsi l'augmentation du Fonds du long métrage de 50 millions de dollars, dont 20 millions pour le cinéma québécois.

2.4.3 En outre, si la bonification du financement du long métrage de fiction est nécessaire, les sommes imparties au long métrage documentaire sont nettement insuffisantes. Le Bloc Québécois réclame donc la création d'un fonds du film documentaire doté d'un financement annuel de 10 millions de dollars.

2.4.4 Le Bloc Québécois demande la création d'un fonds du film documentaire long métrage et du cinéma Imax. Il exige aussi que les sommes imparties au cinéma québécois témoignent des habitudes québécoises de consommation culturelle.

2.4.5 Enfin, le Bloc Québécois considère comme essentielle la mise en place d'un crédit d'impôt pour les productions cinématographiques tournées et produites à l'extérieur de la région métropolitaine afin de faciliter l'éclosion d'une cinématographie sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel crédit existe déjà à l'échelle du gouvernement du Québec à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Politique du livre

Au Québec, la TVQ ne s'applique pas aux livres depuis novembre 1990. Toutefois, la TPS s'applique toujours aux ventes de livres neufs et usagés dans la fiscalité canadienne, bien que le Parti libéral se soit engagé à l'abolir en 1992. Pour une société qui prétend miser sur l'acquisition, le développement et la mise en valeur des connaissances, il y a là une profonde contradiction.

2.4.6 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'abolir la TPS sur les livres, quel que soit le support utilisé.

Politique muséale

Le gouvernement libéral avait annoncé en 2005 l'élaboration d'une nouvelle politique muséale, la politique actuelle datant de 1972. Les conservateurs n'ont pas cru bon de renouveler cet engagement et se sont limités, en septembre 2006, à couper l'actuel programme d'aide aux musées. De son côté, Bev Oda, alors ministre du Patrimoine, s'est, pour l'essentiel, contentée d'augmenter le financement des musées nationaux.

2.4.7 D'ici à ce qu'il obtienne le retrait fédéral de la culture, le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de présenter une nouvelle politique muséale conforme aux besoins actuels des musées québécois et canadiens.

De plus, le gouvernement fédéral ayant promis en 1982 que le Musée canadien des sciences et de la technologie serait implanté en permanence à Gatineau, le Bloc Québécois continuera à faire pression pour qu'il tienne cette promesse.

2.5 LES ARTISTES EN RÉGION : POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX MÉDIAS

La création artistique et culturelle en région contribue de façon extraordinaire à la diversité culturelle québécoise. Pourtant, nos artistes, qui ont besoin d'un diffuseur (radio ou télévision) pour se faire connaître, se heurtent très souvent à des difficultés d'accès aux médias, car les diffuseurs ont plutôt tendance à miser sur les valeurs « sûres », négligeant des artistes prometteurs qui n'ont pas encore été reconnus à leur juste valeur au sein de leur milieu.

Dans ce contexte, les artistes émergents qui vivent en région n'ont d'autre choix que de gagner les grands centres pour augmenter leurs chances de percer. Les coupes imposées par le gouvernement conservateur dans les programmes culturels auront des impacts importants sur les artistes en région.

2.5.1 Le Bloc Québécois propose donc la mise en place d'incitatifs favorisant la diffusion et la reconnaissance des œuvres culturelles régionales ainsi que l'émergence des nouveaux talents. Le Bloc Québécois croit que ces mesures devraient assurer l'accès pour les artistes régionaux à un minimum de 10 % de l'espace médiatique consacré à la culture.

CHAPITRE 03

LES LANGUES OFFICIELLES : UNE LANGUE PLUS « OFFICIELLE » QUE L'AUTRE

3.1 L'INDIFFÉRENCE À L'ÉGARD DU FAIT FRANÇAIS

Plus ça change, plus c'est pareil. Plus de 40 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, les francophones au Canada peinent toujours à recevoir la reconnaissance qui leur revient. Ces derniers mois, plusieurs exemples ont étayé le peu de considération à l'égard des francophones.

Lors des Jeux olympiques de Vancouver, le français a été quasiment absent des cérémonies d'ouverture, même si le français est l'une des langues officielles du Comité international olympique. Cette situation illustre d'autant mieux le manque de considération à l'égard du français que de nombreuses mises en garde – légitimes, hélas ! – avaient été formulées des mois avant le début des Jeux. Devant l'indignation de nombreux francophones, le gouvernement a été obligé d'admettre lui aussi ce manquement inadmissible.

Pour les conservateurs, les droits des justiciables québécois et francophones passent après le droit des juges de ne comprendre que l'anglais. En effet, le gouvernement fédéral refuse obstinément de rendre obligatoire la compréhension du français et de l'anglais pour être considéré à la magistrature de la Cour suprême, critère que le commissaire fédéral aux langues officielles qualifie pourtant d'essentiel.

Finalement, les conservateurs ont aboli l'obligation de répondre au questionnaire long du recensement qui comportait plusieurs questions sur la langue des répondants et répondantes. Cela risque d'affecter la vitalité des communautés francophones puisque les gouvernements ne pourront plus se baser sur des données fiables pour définir des programmes et des services dédiés à ces communautés.

Les postes bilingues dans l'appareil fédéral

Malgré l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il est toujours difficile de travailler en français dans l'appareil fédéral. Quand un gestionnaire est unilingue anglais, tous les employés et employées sous son autorité travaillent en anglais.

Pour comble, Ottawa ne considère toujours pas le bilinguisme nécessaire pour occuper un poste bilingue puisque la dotation non impérative est encore largement utilisée, particulièrement pour les cadres supérieurs.

3.1.1 Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il embauche, avec un suivi plus rigoureux, des employés et employées déjà réellement bilingues pour les postes nécessitant la maîtrise des deux langues officielles et qu'il bonifie les primes au bilinguisme.

Le français dans l'armée : *missing in action*

Les Forces armées canadiennes sont particulièrement coupables de cette offense. Au cours des 20 dernières années, le pourcentage de postes militaires bilingues comblés par des militaires bilingues n'a pratiquement pas progressé et n'atteint pas 50 %. Dans les écoles de la BFC Borden, 38 % des cours de base et 47 % des cours avancés ou de spécialité ne sont pas disponibles en français.

Qui plus est, les membres francophones des Forces armées sont donc tenus de respecter les ordres qui leur sont donnés en anglais, peu importe leur degré de compréhension de la langue.

Le Bloc Québécois condamne l'attitude des ministères de la Défense et des Forces armées, qui ont été incapables de se conformer à la Loi sur les langues officielles depuis près de 40 ans, et exhorte le ministre de la Défense à mettre intégralement en vigueur les recommandations du commissaire aux langues officielles à cet effet.

3.1.2 Le Bloc Québécois s'engage à veiller à faire respecter le français dans l'ensemble des institutions fédérales et à voir à ce que le gouvernement fédéral respecte et mette en application ses propres lois et règlements en matière de langues officielles.

3.1.3 Le Bloc Québécois fera pression auprès d'Élections Canada afin que toutes les personnes qui travaillent lors d'un scrutin fédéral au Québec puissent s'exprimer en français.

3.1.4 Le Bloc Québécois dénoncera les ingérences du gouvernement fédéral dans la politique linguistique québécoise, notamment par le financement du Quebec Community Groups Network, lequel agit de façon à affaiblir la loi 101, jusqu'à influencer l'élection d'administrateurs d'institutions de santé au Québec.

3.2 LA DÉFENSE DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

Le Bloc Québécois n'est pas que le défenseur des intérêts du Québec à Ottawa, il se fait également le défenseur des communautés francophones et acadienne du Canada. En effet, le Bloc est de loin le parti politique fédéral qui a le plus souvent soulevé des questions à la Chambre des communes sur des enjeux qui touchent directement le développement et la survie mêmes de ces communautés.

Le Bloc est ainsi intervenu et a pris position en faveur des francophones du Canada dans de nombreux dossiers et continuera à obliger le gouvernement fédéral à prendre des mesures pour assurer la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français par rapport à l'anglais dans la société canadienne. Bref, ce n'est pas le bilinguisme qui a besoin d'être soutenu au Canada, c'est le français!

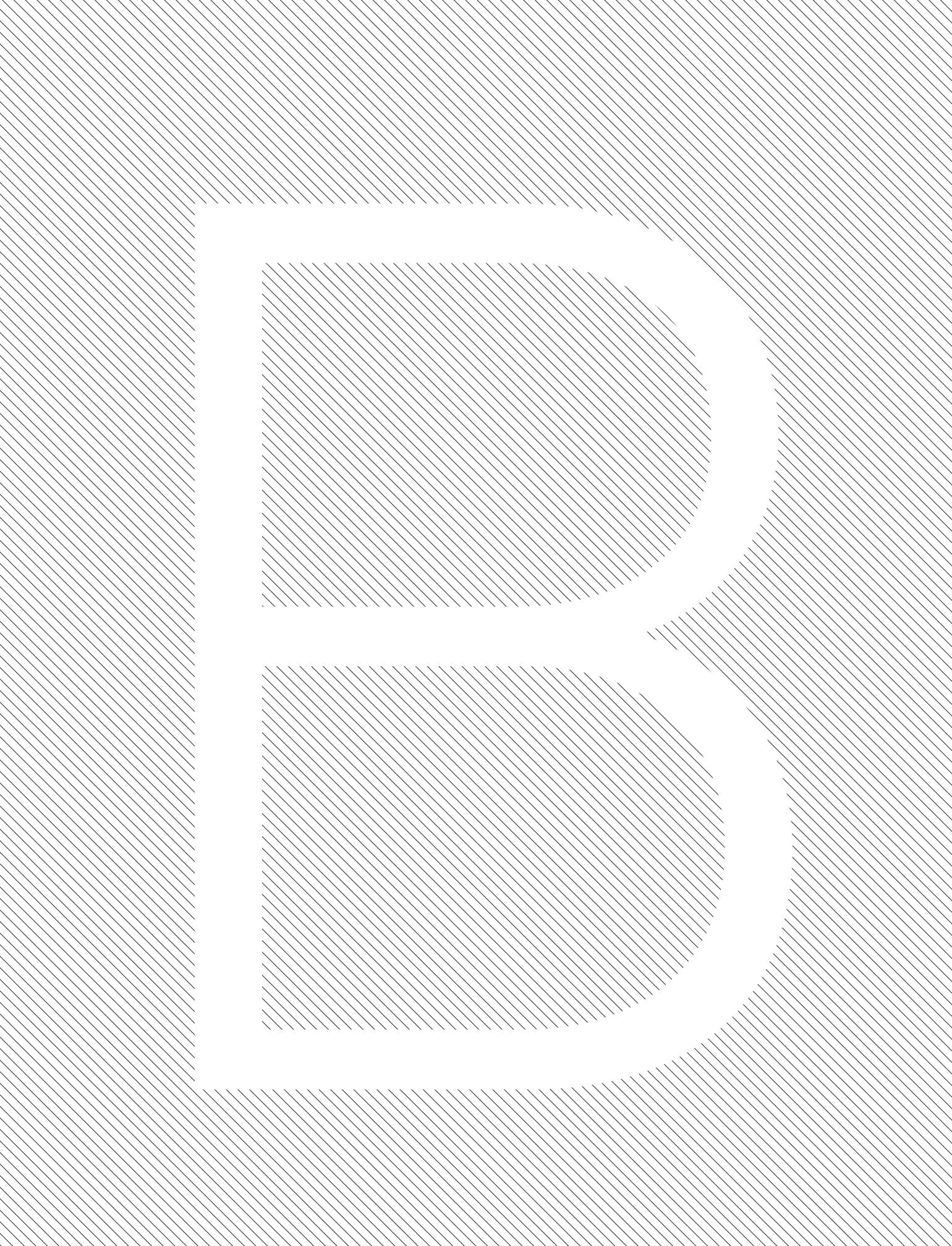
.....

3.2.1 Le Bloc Québécois s'engage à continuer de défendre les intérêts du peuple acadien et des communautés francophones du Canada à Ottawa. Aussi, il soutiendra un financement prévisible, régulier et à long terme des organismes, en veillant à ce que les versements soient effectués.

.....



PARTIE



PARTIE B : LA POPULATION QUÉBÉCOISE

La nation québécoise, c'est d'abord et avant tout les femmes et les hommes qui la composent. Aussi, défendre le Québec, c'est également défendre les droits et les intérêts des gens qui y vivent.

La solidarité est importante chez nous. Une politique qui abandonne les plus démunis à leur sort, qui bafoue les droits des femmes, des immigrants ou des autochtones n'est carrément pas québécoise. Au cœur de l'action des députés et députées du Bloc Québécois, on retrouve les grandes valeurs universelles qui animent le Québec : la solidarité, le respect, la justice.

Il est possible d'agir pour les plus démunis tout en préservant le modèle québécois des ingérences fédérales. Il suffit qu'Ottawa s'acquitte correctement de ses propres responsabilités mais se limite à celles-ci. Le Bloc Québécois est le seul parti à la Chambre des communes à soutenir une telle approche.

Le gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, s'acquitte terriblement mal de ses responsabilités. Qu'il suffise de mentionner qu'il a transformé l'assurance-emploi en pompe à dollars au profit du fonds consolidé, qu'il a « oublié » d'informer les aînées et aînés les plus démunis qu'ils avaient droit au Supplément de revenu garanti (SRG), qu'il laisse tomber les travailleuses et les travailleurs âgés, qu'il a préféré utiliser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour renflouer les banques en rachetant leurs prêts hypothécaires plutôt que de soutenir le logement social et abordable, et qu'il refuse de reconnaître que l'équité salariale est un droit.

Quant à ses responsabilités envers les nations autochtones, c'est un véritable scandale. D'une part, il perpétue une situation économique et sociale inacceptable. D'autre part, il ne traite pas les nations autochtones avec le respect qu'elles méritent en ne reconnaissant pas pleinement leurs droits en tant que nations.

En matière de justice et de sécurité publique, les conservateurs utilisent la démagogie pour justifier des mesures populistes souvent inutiles et parfois même contreproductives. Le Québec ne se retrouve pas dans une telle rhétorique vengeresse inspirée du discours de la droite aux États-Unis.

Au contraire, le Bloc Québécois tente d'apporter des solutions concrètes et adaptées à la situation : s'en prendre à la source du crime par la prévention, tenter de casser la spirale criminelle par la réhabilitation, agir efficacement pour contrer le crime en se dotant des bons outils juridiques contre les groupes criminalisés et la circulation des armes, rendre l'ensemble de l'appareil judiciaire plus rationnel.

En bref, le Bloc Québécois tente de représenter les Québécoises et les Québécois dans ce qu'ils ont de plus beau : la solidarité et le cœur dans les dossiers sociaux, l'intelligence dans les dossiers de justice, le respect dans nos rapports avec les différents segments de la population que sont les autochtones, les immigrants, les femmes et les jeunes.

CHAPITRE 04

AIDER CELLES ET CEUX QUI SONT DANS LE BESOIN!

Le gouvernement fédéral, qu'il soit conservateur ou libéral, préfère utiliser son prétendu pouvoir de dépenser pour s'assurer une plus grande visibilité et tenter de s'imposer comme le patron du Québec et des provinces plutôt que de s'attaquer au problème structurel de la pauvreté.

Les gouvernements libéraux et conservateur ont sabré, pendant près d'une décennie, dans des programmes touchant directement les plus démunis qui, au contraire, auraient dû bénéficier de plus de soutien.

Le Bloc Québécois a défendu avec acharnement les intérêts des chômeurs, des travailleurs âgés, des femmes et des groupes minoritaires, bref, de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, alors que le gouvernement fédéral – libéral ou conservateur – a aboli ou restreint des programmes visant directement les personnes à faible revenu.

Le Bloc Québécois convient de l'importance d'une stratégie d'ensemble en matière de pauvreté, mais elle doit relever du gouvernement du Québec. La responsabilité du gouvernement fédéral est d'agir dans ses champs de compétence en appuyant adéquatement, notamment par les transferts aux provinces, le travail des gouvernements du Québec et des provinces dans la lutte contre la pauvreté.

Au sein du Canada, le Québec fait figure de leader en matière de soutien aux familles. L'appui financier aux parents est plus généreux et les familles québécoises bénéficient d'avantages qui n'ont pas d'équivalent dans les provinces canadiennes. Cette politique familiale québécoise permet ainsi de faire la lutte à la pauvreté des enfants.

Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral de prendre les quelques mesures qu'il s'est trop longtemps refusé à mettre en œuvre :

- a)** une réforme nécessaire du programme d'assurance-emploi ;
- b)** la mise sur pied d'un véritable programme d'aide pour les travailleuses et les travailleurs âgés ;
- c)** l'utilisation des surplus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour financer la construction, la rénovation et la transformation d'habitations abordables ;
- d)** le remboursement des sommes dues au chapitre du Supplément de revenu garanti et sa bonification ;

- e) la réinstauration du programme de contestation judiciaire ;
- f) la fin des compressions dans le financement des groupes de femmes et des groupes d'alphabétisation ;
- g) l'amélioration des conditions de vie des Autochtones, qui vivent trop souvent dans des conditions tiers-mondistes.

Afin de contribuer au mieux-être des enfants et de leurs parents, le gouvernement fédéral doit d'abord corriger ses erreurs et reconnaître qu'une véritable lutte à la pauvreté doit impérativement passer par une stabilité et une cohérence dans ses transferts au Québec et aux provinces, au lieu d'une aide improvisée « mur à mur ».

En matière sociale, la dernière session parlementaire a été très révélatrice des positions des partis canadiens.

D'un côté, on retrouve les conservateurs qui tentent de bloquer l'aide aux plus démunis et, de l'autre, les libéraux et les néo-démocrates qui tentent d'implanter, par le biais de stratégies nationales, des politiques inspirées de celles qu'on retrouve déjà au Québec. Ni les uns ni les autres ne proposent quoi que ce soit pour les Québécoises et les Québécois.

4.1 POUR LA SOCIAL-DÉMOCRATIE À LA QUÉBÉCOISE

En matière sociale, la dynamique du Québec et celle du Canada ne sont pas les mêmes. Au Canada, on retrouve deux courants.

Un premier, incarné par Stephen Harper et inspiré des républicains de George W. Bush, vise un désengagement total de l'État. Selon lui, le laisser-faire et le libre marché peuvent tout régler.

Un deuxième courant, dominant chez les libéraux et les néo-démocrates, vise à utiliser les dossiers sociaux pour renforcer l'unité canadienne. Ils veulent qu'Ottawa fixe des normes et impose ses vues aux provinces pour harmoniser la couverture sociale partout au Canada.

Le Québec ne cadre à l'intérieur d'aucun de ces courants. Depuis un demi-siècle, l'État agit comme partenaire économique et social en faveur du progrès du Québec. Or, chez nous, c'est l'État québécois qui joue ce rôle, pas l'État canadien.

4.1.1 Le Bloc Québécois continuera à défendre la social-démocratie à la québécoise en se montrant généreux dans son approche des dossiers fédéraux tout en se battant ferme pour que le Québec puisse lui-même, en toute liberté, avoir les moyens de mettre en œuvre ses propres priorités sans ingérence de la nation canadienne. Le Bloc Québécois

continuera de demander le transfert de l'argent investi par le gouvernement dans les programmes sociaux au Québec, afin qu'ils soient gérés selon nos besoins et priorités spécifiques.

Défendre la politique familiale du Québec

Malgré le fait que les politiques sociales soient clairement une responsabilité du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral ne cesse de s'ingérer dans les compétences qui ne sont pas les siennes. Le régime québécois d'assurance parentale a d'ailleurs été retardé de près de dix ans parce que le gouvernement fédéral contestait la compétence du Québec en la matière!

Aujourd'hui, la politique familiale du Québec est l'une des plus généreuses au monde. Elle répond aux attentes et, depuis sa mise en place, la natalité augmente au Québec. La conciliation travail-famille atteint ses objectifs : le taux d'emploi des femmes s'améliore et le taux de pauvreté infantile est l'un des plus bas au Canada. Malgré cela, le fédéral tente de s'immiscer, par le biais de diverses stratégies nationales, dans la politique familiale du Québec, ce qui limiterait la latitude nécessaire au gouvernement du Québec pour améliorer sa propre politique.

4.1.2 Le Bloc Québécois continuera de protéger le choix que le Québec a fait de développer sa propre politique familiale reconnue à travers le monde et exigera que le gouvernement fédéral transfère au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise sur le dos des familles québécoises. Ces économies, provenant du crédit d'impôt fédéral pour la garde d'enfants, représentent 184 millions de dollars par année depuis 1998, soit un cumulatif de 2,4 milliards de dollars.

4.2 LA DIGNITÉ DE NOS AÎNÉS : BONIFIER LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

Plus de 78 000 aînés du Québec, qui sont en très grande majorité des femmes, vivent sous le seuil du faible revenu. L'allocation maximale du SRG ne permet même pas aux personnes âgées de se sortir de cette situation.

Le gouvernement fédéral a injustement privé – et prive toujours – ces personnes de revenus importants qui leur sont dus. Pour avoir accès au SRG, il faut en faire la demande... Or, des dizaines de milliers de personnes âgées au Québec ont été flouées parce qu'elles n'ont pas fait leur demande de SRG dès la première année à laquelle elles y avaient droit.

4.2.1 Le Bloc Québécois poursuivra ses efforts pour obtenir une bonification du Supplément de revenu garanti (SRG) et s'assurera que la loi soit modifiée de façon à ce qu'aucun aîné ne soit contraint à vivre sous le seuil du faible revenu et qu'elle respecte les demandes sous-mentionnées :

- a)** en majorant d'un minimum de 110 dollars par mois le montant du SRG à être versé ;
- b)** en poursuivant pendant six mois le versement de la pension et du SRG à l'époux ou au conjoint de fait d'un prestataire décédé ;
- c)** en inscrivant automatiquement les personnes de 65 ans admissibles au SRG ;
- d)** en effectuant le paiement rétroactif du SRG pour les personnes lésées pour toute la période où les personnes y avaient droit ;
- e)** en majorant l'allocation au conjoint survivant (ALCS) au même niveau que le SRG.

De plus, pour soutenir les aînés les plus démunis, le Bloc Québécois envisagera également les mesures suivantes :

- une majoration du revenu familial admissible autorisé par le SRG ;
- que la gestion du SRG ne soit pas assujettie aux règles concernant la notion de couple ;
- que l'on veille à ce que la Sécurité de la vieillesse soit indexée au coût de la vie.

4.3 FAVORISER LA RETRAITE PROGRESSIVE

Les prochaines années marqueront le début d'une mutation démographique caractérisée par le vieillissement de la population, ce qui pose des défis particuliers pour le marché du travail et l'économie. Un de ces défis consiste à faire face à une pénurie de main-d'œuvre, ce qui cause beaucoup de soucis aux entreprises et menace de ralentir l'économie.

Aujourd'hui, les personnes qui ont droit à la retraite sont de façon générale beaucoup plus actives et en santé qu'auparavant, et plusieurs souhaitent reporter leur retraite et demeurer présentes sur le marché du travail quelques années de plus, à temps partiel, ou le temps de transmettre leurs connaissances (mentorat).

Elles doivent cependant compter avec une fiscalité et des lois et règlements qui rendent très peu avantageuse, financièrement, la poursuite de leur activité professionnelle. C'est ainsi que l'âge

moyen de la retraite a reculé de cinq années, passant de 65 ans en 1970 à 60 ans en 2000⁴. Cette évolution est contraire aux intérêts économiques du Québec, mais aussi au désir de nombreux travailleurs et travailleuses et aux besoins des entreprises.

À la suite du budget 2007-2008, le gouvernement du Québec a pris plusieurs dispositions pour rendre la retraite progressive (ou son report) plus avantageuse. Dans le budget 2010, le gouvernement fédéral a également pris certaines mesures, notamment pour améliorer les règles fiscales s'appliquant aux régimes de pension agréés (RPA). Ces mesures sont cependant nettement insuffisantes et beaucoup plus doit être fait pour que la retraite progressive devienne attrayante financièrement pour les travailleuses et travailleurs qui y sont admissibles.

4.3.1 Le Bloc Québécois entend soulever la question du régime fiscal et réglementaire s'appliquant à la retraite, de façon à rendre plus avantageux la retraite progressive et le mentorat.

4.4 SOUTENIR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU ET LE LOGEMENT SOCIAL

De 1994 à 2008, le désengagement fédéral, tant des libéraux que des conservateurs, aurait privé, selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), les mal-logés et les sans-abri de près de 52 000 logements sociaux en territoire québécois.

Le fédéral n'a recommencé à investir dans le logement social et abordable qu'à partir de 2001, alors que le Québec assumait la construction de logements sociaux sur son territoire. Le gouvernement fédéral se doit maintenant de réinvestir massivement dans le logement social, communautaire et abordable afin de réparer les torts qu'il a causés. Malheureusement, on constate déjà que le fédéral refusera de financer le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) du gouvernement du Québec mis sur pied combler les déficits d'entretien des habitations à loyer modique (HLM). Ce retrait dès le 1^{er} avril 2011 du fédéral oblige le Québec à couper de 30 % le financement du budget au détriment de la qualité des HLM.

Dans le budget 2009, le gouvernement conservateur a annoncé un investissement de près de 2,1 milliards de dollars sur deux ans dans le logement social, ce qui représente la moitié de l'investissement demandé par le Bloc Québécois. Bien que la construction de logements sociaux pour les personnes âgées et handicapées soit nécessaire, le budget ne propose pas de construire des logements sociaux pour les familles les plus démunies. L'investissement du fédéral représente bien peu lorsque les avoirs accumulés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont atteint près de 8,2 milliards de dollars en 2008 et atteindront plus de

4 Budget du Québec, 2007-2008 : « À titre d'exemple, un travailleur représentatif âgé de 60 ans recevrait, après impôts et cotisations, un revenu additionnel net de seulement 4,32 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive, alors que son salaire horaire brut est de 28,85 \$. »

16 milliards en 2013, et ce, dans un contexte où le financement fédéral prendra fin le 31 mars 2011 et où plusieurs logements sociaux devront faire face à la fin des conventions.

Le Bloc Québécois a d'ailleurs déposé le projet de loi C-582 afin qu'une partie des bénéfices non répartis de la SCHL provenant de ses activités d'assurance de prêts à l'habitation soit versée au Québec et aux provinces, notamment à des fins de logement social et abordable.

4.4.1 Le Bloc Québécois travaillera afin :

- a)** qu'un réinvestissement progressif soit effectué par le gouvernement fédéral jusqu'à l'atteinte de près de 2 milliards de dollars supplémentaires par année dans le logement social, abordable et sécuritaire ;
- b)** qu'un mécanisme de gestion de surplus soit mis en place pour éviter la capitalisation systématique des surplus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ces surplus devraient en partie servir à financer le réinvestissement progressif que le Bloc Québécois propose, notamment aux fins suivantes :
 - (i)** servir au logement social et abordable ;
 - (ii)** encourager l'offre de logements de qualité à prix abordable ;
 - (iii)** accroître le choix en matière d'habitation ;
 - (iv)** contribuer à la création et au développement de coopératives d'habitation ;
 - (v)** moderniser les maisons d'hébergement pour les personnes âgées ;
- c)** que le gouvernement fédéral accélère le processus de négociations avec Québec sur le transfert complet des responsabilités en matière d'habitation ;

4.4.2 Le Bloc Québécois prendra les mesures nécessaires pour :

- a)** que le gouvernement fédéral reconduise les conventions d'exploitation de logements sociaux qui seront prochainement caduques ;
 - b)** que le soutien financier du gouvernement fédéral se poursuive à la fin de ces conventions pour les maintenir en bon état ;
 - c)** que la gestion de ces immeubles ne soit pas accomplie par des acquéreurs privés.
-

4.5 COMBATTRE L'ITINÉRANCE

Pour l'ensemble du Canada, il y aurait 150 000 personnes sans abri. L'itinérance n'est pas un choix de vie, mais plutôt la manifestation d'une absence de choix. Les groupes travaillant dans le milieu de l'itinérance au Québec font face à un manque de financement. Bon an mal an, le financement destiné aux organismes québécois se situe sous la barre des 20 % de l'enveloppe fédérale globale destinée à l'itinérance. Le fédéral annoncera sous peu les nouvelles orientations du financement pour 2011-2014, mais devra respecter ce qui se fait au Québec.

4.5.1 Le Bloc Québécois estime que les programmes d'habitation et d'itinérance doivent être intégrés à une politique sociale complète et cohérente. Par conséquent, en attendant le transfert et les enveloppes qui s'y rattachent, nous travaillerons à obtenir la bonification du programme afin que le Québec bénéficie de sa juste part, soit 50 millions de dollars par année, et que la manière de fonctionner spécifiquement québécoise soit protégée.

4.6 PROGRAMME DE SOUTIEN DU REVENU POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Le Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés permettrait d'établir un pont entre les prestations d'assurance-emploi et celles de la Régie des rentes. Depuis 1993, les gouvernements libéraux et conservateur ont constamment considéré le soutien financier aux travailleuses et aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi comme une mesure inopportune à leur réinsertion dans le marché du travail. En effet, le gouvernement conservateur est fermement opposé à un programme de soutien du revenu tel que proposé par le Bloc Québécois.

Nous estimons pourtant qu'un tel programme, qui serait financé à 70 % par le fédéral et à 30 % par le Québec et les provinces, coûterait un maigre 60 millions à Ottawa. Il pourrait aider les travailleuses et les travailleurs âgés à se rendre à l'âge normal de la retraite dans la dignité.

Au lieu de cela, les conservateurs développent l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), destinée à reformer les travailleuses et les travailleurs âgés. Bien que cette initiative puisse aider certains travailleurs, il demeure que plusieurs d'entre eux se verront forcés de gruger dans leurs économies et leurs actifs s'ils ne trouvent pas un emploi après leur formation.

4.6.1 Le Bloc Québécois incitera le gouvernement fédéral à mettre en place un véritable programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés, notamment par le dépôt d'un projet de loi.

4.7 AMÉLIORER LE RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI : DES SOLUTIONS POUR ÉLIMINER LES INÉGALITÉS

Il y a déjà 15 ans de cela, le gouvernement libéral a sabré de façon éhontée dans le programme d'assurance-emploi. Aujourd'hui, sous les conservateurs, moins de la moitié des chômeuses et des chômeurs ayant cotisé au régime reçoivent des prestations, et rien n'est fait concrètement pour améliorer l'accessibilité au régime.

Le gouvernement fédéral a recueilli, jusqu'à la fin de l'année 2007, plus de 54 milliards de dollars de plus en cotisations qu'il n'a pas versés en prestations. Ainsi, durant toute cette période, le gouvernement fédéral a détourné cet argent vers d'autres fins que celles pour lesquelles il était originellement destiné. Il s'est donc approprié ces sommes et en a disposé à sa guise, en violation complète de l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi, alors qu'il appartenait aux cotisants et cotisantes. Pire, les conservateurs, avec la complicité des libéraux, ont effacé la dette du fédéral à l'égard de la caisse et de ses cotisants : un vol estimé à 57 milliards de dollars rendu légal par le projet de loi C-9.

Avec les nombreuses pertes d'emplois qu'a engendrées la crise, la caisse d'assurance-emploi sera déficitaire cette année. Mais ce déficit, que le gouvernement comble, représente à peine plus du dixième des sommes que le gouvernement a pigées dans la caisse au fil des ans. Le taux de cotisation augmentera au cours des prochaines années non pas pour bonifier le régime, mais pour combler la dette. Plusieurs analystes prévoient que les tours de « passe-passe » des conservateurs et des libéraux pavent la voie à un nouveau « vol » du compte de l'assurance-emploi – maintenant le compte d'opération de l'assurance-emploi – de plusieurs milliards de dollars en conformité avec la nouvelle loi. « Qui a volé l'argent des chômeurs ? » scandiez-vous en 2004 !

Le Bloc Québécois soutient que le régime d'assurance-emploi a un besoin urgent d'être modifié en profondeur afin de lui permettre de remplir adéquatement sa mission, telle qu'elle a été conçue.

4.7.1 C'est pourquoi le Bloc Québécois travaillera sans relâche afin que ses solutions au problème soient mises en vigueur. Parmi celles-ci :

- a)** établir un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous ;
- b)** éliminer le délai de carence de deux semaines ;
- c)** hausser le taux des prestations de 55 à 60 % du salaire gagné ;
- d)** effectuer le calcul basé sur les 12 meilleures semaines de travail ;
- e)** étudier la possibilité d'étendre le régime, sur une base volontaire, aux travailleuses et aux travailleurs autonomes ;

- f)** exempter les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires de cotiser au régime puisqu'ils n'ont pas droit aux prestations ;
- g)** rembourser les cotisations versées par les étudiantes et étudiants à temps plein au régime d'assurance-emploi jusqu'à concurrence de 3 000 dollars ;
- h)** mettre en place un programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés ;
- i)** permettre aux prestataires d'accéder à une formation dans le cas où ils veulent terminer leurs études secondaires ou entreprendre une formation professionnelle reconnue par le gouvernement du Québec sans en être pénalisés ;
- j)** mettre en place une nouvelle approche qui présume la bonne foi des demandeurs ;
- k)** que le budget d'Emplois d'été Canada soit indexé en fonction du niveau du salaire minimum et de l'augmentation du coût de la vie afin d'atteindre 123,5 millions de dollars, et que les responsabilités et les budgets de la Stratégie jeunesse emploi soient transférés au gouvernement du Québec.

4.8 SOUTIEN AUX AIDANTS NATURELS

Au Québec seulement, on estime à 300 000 le nombre de personnes qui remplissent le rôle d'aidants auprès d'aînés, sans compter ceux et celles qui appuient les personnes atteintes de maladies chroniques. À leur tour, ces assistantes et assistants ont besoin d'aide pour supporter le fardeau financier qu'exigent les soins prodigués à leurs proches afin d'éviter qu'ils n'arrivent au bout du rouleau, en proie à la détresse.

Compte tenu du vieillissement de la population et de la pression importante que cette situation entraînera sur les familles et le système de santé québécois, il est important d'instaurer des mesures fiscales destinées spécifiquement à soutenir les proches aidants, qui sont principalement des femmes et des conjoints.

4.8.1 Le Bloc Québécois reconnaît qu'il est urgent de bonifier le crédit d'impôt pour les aidants naturels et propose de le faire à hauteur de 250 millions de dollars sur cinq ans, tout en ouvrant le crédit d'impôt pour aidants naturels aux conjoints.

En outre, le Bloc Québécois demande le règlement des contentieux d'une somme de 5 milliards de dollars qui permettrait au Québec d'améliorer ou de mettre sur pied ses propres initiatives pour venir en aide à sa population.

CHAPITRE 05

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

5.1 LOIS DU TRAVAIL : NON À DEUX CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS !

Il est inadmissible qu'il existe encore, en 2011, deux catégories de travailleuses et travailleurs au Québec, soit ceux assujettis au Code canadien du travail et ceux régis par le Code du travail du Québec. Même si l'égalité est l'un des principes fondamentaux sur lesquels est bâtie la nation québécoise, les deux ne jouissent pas des mêmes normes et des mêmes conditions de travail minimales, et l'une des catégories de travailleurs n'est pas aussi bien protégée que l'autre sur le marché du travail.

Les employés du gouvernement fédéral et des sociétés de la Couronne, des banques, du transport interprovincial et international (maritime, aérien, ferroviaire et routier), de la manutention du grain, des télécommunications, de même que ceux qui travaillent dans les réserves où habitent les Premières Nations sont touchés par cette inégalité. En effet, ils sont nettement désavantagés en ce qui concerne, entre autres, l'équité salariale, le harcèlement psychologique, le retrait préventif et le droit d'avoir un saine pouvoir de négociation avec leur employeur. Le Code canadien étant moins généreux et moins équitable que le Code québécois, il se doit d'être harmonisé avec celui-ci.

L'équité en emploi : le curriculum vitae (CV) anonyme

Par ailleurs, malgré de multiples programmes fédéraux visant à éliminer la discrimination en emploi, plusieurs catégories de personnes sont souvent discriminées sur d'autres critères que leur compétence, leur formation ou leur expérience. Le Bloc Québécois croit que l'accès au marché du travail à des conditions justes et équitables est un pas vers une meilleure intégration sociale et une participation citoyenne accrue.

5.1.1 C'est pourquoi le Bloc Québécois déposera un projet de loi visant à mettre en place, dans la fonction publique et dans les entreprises qui sont sous compétence fédérale, la pratique du CV anonyme en biffant le nom, le prénom, l'âge, le sexe, l'origine et l'adresse de la candidate ou du candidat avant la remise de son CV aux recruteurs.

5.2 CONTRE LE RECOURS AUX BRISEURS DE GRÈVE

S'il y a déjà 30 ans que le Québec a adopté une législation interdisant formellement le recours aux briseurs de grève, le Code canadien du travail prend encore le parti des patrons au détriment des salariés qui tentent légitimement d'exprimer leurs revendications. Le Bloc Québécois a

déposé un projet de loi pour modifier le Code canadien du travail de façon à interdire l'utilisation de travailleurs et travailleuses de remplacement.

Bien que le Code canadien du travail comporte déjà des dispositions obligeant à la fois l'employeur et les syndiqués à maintenir les services essentiels, les conservateurs ont décidé d'en faire un prétexte pour justifier leur refus d'appuyer le projet de loi du Bloc Québécois. Les députées et députés conservateurs du Québec ont choisi leur camp, et ce n'est pas celui du Québec.

Michael Ignatieff, dans une tentative hypocrite de rapprochement avec les travailleuses et les travailleurs, s'était déclaré en faveur de telles mesures, allant même jusqu'à affirmer qu'il soutiendrait une telle initiative en Chambre. Malheureusement pour les travailleurs et travailleuses, le chef libéral n'a même pas cru bon de se présenter au vote et n'a donné aucune directive claire à ses troupes, sabotant ainsi l'initiative du Bloc Québécois.

5.2.1 Le Bloc Québécois veillera à ce que toutes les iniquités et les injustices qu'il a maintes fois soulevées en Chambre soient corrigées au nom des milliers de travailleuses et travailleurs du Québec qui en sont affectés. Il déposera à nouveau un projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes et reviendra à la charge tant qu'il ne sera pas adopté. De plus, il verra à ce que ce projet de loi tienne compte du phénomène du télétravail.

5.3 LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC, C'EST LE FRANÇAIS !

La loi 101 est appliquée partout au Québec, sauf dans les établissements fonctionnant sous compétence fédérale. À l'heure actuelle, les Québécoises et les Québécois qui travaillent dans des entreprises privées de compétence fédérale – notamment les banques, les télécommunications, la radiodiffusion, les transports maritimes et interprovinciaux – ne sont pas protégés par la Charte de la langue française.

Si les conservateurs reconnaissent la nation, ils font fi de tout ce qui peut la caractériser. À deux reprises, les troupes de Stephen Harper ont voté contre le projet de loi sur la Charte de la langue française du Bloc Québécois qui aurait obligé les entreprises de compétence fédérale à appliquer la loi 101 à l'intérieur de leurs murs.

Quant au Parti libéral, c'est le parti du bilinguisme et du multiculturalisme... Lorsque le Bloc Québécois a présenté son projet de loi afin que le gouvernement fédéral reconnaisse et respecte la Charte de la langue française au Québec, Michael Ignatieff n'a même pas daigné se présenter en Chambre pour le vote! Pour lui, les Québécoises et Québécois ne sont que des Américains qui parlent français!

5.3.1 Le Bloc Québécois redéposera son projet de loi sur la langue officielle du Québec afin d'obliger le gouvernement fédéral et ses institutions à reconnaître la Charte de la langue française et d'y soumettre les entreprises sous compétence fédérale comme le reste des entreprises québécoises. De plus, le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral d'être plus vigilant dans toutes ses correspondances avec ses employés et employées en s'assurant de leur offrir des documents dans un français de qualité en tout temps.

CHAPITRE 06 JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 NON À UN SYSTÈME BASÉ SUR LA DÉMAGOGIE PLUTÔT QUE LA JUSTICE

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement conservateur a multiplié les positions idéologiques en matière de justice et de sécurité publique et a adopté un discours alarmiste à l'égard de la criminalité.

S'il est vrai que la lutte contre la criminalité est essentielle, surtout lorsque les victimes sont des enfants, il n'en demeure pas moins que la criminalité est en baisse au Québec, comme au Canada, depuis une quinzaine d'années.

Plutôt que de corriger réellement des problèmes, les conservateurs, en prenant une voie similaire à celle qu'ont empruntée les États-Unis, risquent d'en créer de plus sévères. Le modèle américain, basé sur de longues peines d'emprisonnement et un minimum d'investissement dans la réhabilitation, est indéniablement un échec à ne pas reproduire. Avec un taux d'homicide cinq fois supérieur à celui du Québec, malgré un taux d'incarcération sept fois plus élevé qu'au Canada, les États-Unis font piètre figure parmi les pays occidentaux. Ces résultats éloquentes devraient être un repoussoir suffisant ! Pourtant, loin d'apprendre de l'échec du modèle américain, les conservateurs sont constamment à la recherche de situations exceptionnelles qui pourront justifier leurs mesures les plus populistes.

Pour sa part, le Bloc Québécois cherche toujours à identifier les vrais problèmes puis à les corriger de façon efficace à court et à long terme.

6.1.1 Le Bloc Québécois proposera des mesures législatives concrètes et efficaces pour protéger les personnes vulnérables, notamment les enfants et les victimes de traite de personnes.

Davantage de moyens à la Stratégie nationale pour la prévention du crime

Le Bloc Québécois croit fermement que la prévention est un élément fondamental dans la lutte contre la criminalité. À ce titre, la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) est à l'origine d'initiatives extrêmement porteuses qui ont un impact véritable pour réduire la criminalité, soit le Fonds d'action pour la prévention du crime, le Fonds de recherche et de développement des connaissances de la prévention du crime ainsi que le Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires.

La SNPC, qui relève de Sécurité publique Canada, est mise en œuvre par le Centre national de prévention du crime. Puisque les projets pour le Québec sont approuvés conjointement par le ministère de la Sécurité publique du Québec et Sécurité publique Canada, ils sont mieux adaptés à la réalité québécoise.

6.1.2 Le Bloc Québécois se réserve la possibilité de proposer que le Québec ait son propre Code criminel, qui répondra plus spécifiquement aux valeurs et aux besoins des Québécoises et Québécois.

6.1.3 Le Bloc Québécois demande une bonification du budget de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

Envoyer les enfants en prison, pas question !

L'idéologie conservatrice est simple : il faut punir les délinquants, même lorsque ceux-ci sont de jeunes adolescents, voire des enfants. Alors que, pour les jeunes, l'avenue qui fonctionne est celle de la réhabilitation et de la réinsertion, les conservateurs abordent l'incarcération comme une mesure à prioriser et parlent de l'emprisonnement des jeunes comme une mesure efficace pour lutter contre la criminalité juvénile.

Le consensus québécois préconisant une sentence fondée sur la situation de l'adolescent et non sur le crime commis est de loin préférable. L'envoyer à ces écoles du crime que sont les institutions carcérales ne fera rien pour assurer sa réhabilitation et lui donner la chance de reprendre sa vie en main.

6.1.4 Le Bloc Québécois ne permettra pas au gouvernement fédéral de remettre en cause les avancées du Québec en matière de lutte contre la criminalité chez les adolescents, et favorisera la réhabilitation et la réinsertion sociale de ces derniers et non l'emprisonnement.

Le registre des armes à feu : la mauvaise foi des conservateurs

Ce registre avait longtemps été réclamé par les forces policières québécoises, les organismes de prévention de la violence et du suicide, ainsi que par une bonne partie de la population en général. Il est peu dispendieux à opérer et fonctionne bien.

Malgré l'utilité incontestable du registre, les conservateurs l'ont toujours détesté pour des raisons purement idéologiques. Parallèlement à leur tentative de l'abolir par des projets de loi successifs, ils passent outre l'opposition du Parlement en amnistiant toutes les personnes qui n'enregistrent pas leur arme. Les gens s'inscrivant moins à ce registre, il en devient d'autant moins efficace.

6.1.5 Le Bloc Québécois s'oppose fermement à l'abolition du registre et il proposera d'en rendre l'inscription gratuite. De plus, il exigera la fin de l'amnistie décrétée par le gouvernement le 17 mai 2006 et devant prendre fin le 16 mai 2011.

6.1.6 Le Bloc Québécois dénonce l'incurie du gouvernement fédéral concernant le report sans raison valable de la date d'entrée en vigueur du règlement sur le marquage obligatoire des armes à feu importées, une mesure qui permettrait de mieux contrer l'entrée illégale des armes à feu sur le territoire québécois.

Peine de mort : ne rouvrons pas ce vieux débat

Une autre position idéologique des conservateurs a été révélée au grand jour. Coup sur coup, ils ont refusé d'intervenir auprès des États-Unis pour demander que la peine de mort d'un Canadien soit commuée en peine de prison à vie et ont décliné l'invitation qui leur était faite de parrainer une résolution présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies demandant un moratoire sur ce châtement cruel.

6.1.7 Le Bloc Québécois estime que le débat entourant la peine de mort est réglé, et il s'opposera à toute tentative conservatrice de nous ramener des dizaines d'années en arrière.

La lutte contre le trafic illicite des armes à feu

Le gouvernement fédéral doit lutter plus efficacement contre la contrebande d'armes puisque près de 50 % des armes de poing trouvées sur les lieux des crimes sont des armes qui sont vraisemblablement entrées illégalement au Canada.

Le Bloc Québécois a dénoncé l'incurie du gouvernement fédéral concernant le report sans raison valable de la date d'entrée en vigueur du règlement sur le marquage obligatoire des armes à feu importées, une mesure qui permettrait de mieux contrer l'entrée illégale des armes à feu sur le territoire montréalais. Pour le Bloc Québécois, il est impératif qu'une telle réglementation soit en vigueur sans tarder.

Le règlement sur le marquage des armes à feu date du 29 novembre 2004. Il devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} avril 2006. Les libéraux, en 2005, ont repoussé une première fois l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} décembre 2007. Les conservateurs, en novembre 2007, ont repoussé son entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2009.

6.2 JUSTICE : LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE BLOC QUÉBÉCOIS

Le Bloc Québécois est fier d'avoir été le premier parti à Ottawa à avancer l'idée d'une loi anti-gang et en a fait l'un de ses principaux chevaux de bataille jusqu'à son adoption finale par le Parlement fédéral. Les condamnations obtenues à l'issue du « mégaprocès » des Hells Angels en 2004 témoignent avec éloquence de l'utilité d'une telle loi.

Le Bloc Québécois est également fier d'avoir réussi à convaincre les autres partis politiques fédéraux de la nécessité d'imposer aux membres des organisations criminelles condamnés le devoir de justifier, par preuve prépondérante, la provenance de leurs biens. En effet, ce sont maintenant ces derniers qui doivent justifier que l'argent et les biens qui leur ont été confisqués par les forces de l'ordre n'ont pas été acquis à la suite d'activités criminelles et qu'ils ne vivent pas des profits de la criminalité.

Aujourd'hui, ces lois permettent aux organismes qui sont responsables de leur application d'avoir recours à un ensemble d'outils législatifs et réglementaires pour poursuivre plus efficacement en justice les organisations ou les associations criminelles.

Améliorer la lutte contre les organisations criminelles

Le Bloc Québécois a été de tous les combats pour lutter contre le crime organisé et il a remporté plusieurs batailles, notamment l'adoption de la loi antigang et l'abolition des billets de 1000 dollars, qui facilitaient le blanchiment d'argent.

Malgré les succès des récentes opérations policières, le crime organisé demeure une problématique importante, notamment parce qu'il nourrit la contrebande de produits illicites et s'infiltré dans plusieurs secteurs de l'économie. Il doit donc être combattu avec acharnement.

-
- 6.2.1** Le Bloc Québécois suggère de rendre illégales les organisations criminelles comme les Hells Angels et autres groupes similaires. Il n'existe aucune raison permettant de justifier que ces regroupements, qui ont pour but l'enrichissement par des moyens criminels et qui, conséquemment, perturbent l'économie réelle, puissent bénéficier d'une existence légale.
- 6.2.2** Le Bloc Québécois suggère aussi que le Code criminel soit modifié de façon à ce que le port de symboles, de signes ou de représentations identifiant des individus comme membres d'une organisation criminelle reconnue comme telle par un juge soit illégal.
- 6.2.3** Le Bloc Québécois estime que, tout comme un membre d'une organisation criminelle déclaré coupable doit démontrer que ses biens ne sont pas le fruit de son crime, les personnes déclarées coupables de vol d'automobile, de prêt usuraire, de vol qualifié, de fraude ou de vol de plus de 5000 dollars ainsi que de contrefaçon de monnaie devraient aussi faire cette démonstration.
-

Contre les gangs de rue

Le phénomène des gangs de rue inquiète. Or, les forces policières ne disposent pas de moyens suffisants pour lutter avec un maximum d'efficacité contre ces criminels.

.....

- 6.2.4** Depuis juin 2007, le Bloc Québécois a fait connaître de nouvelles propositions afin de doter les policiers d'outils mieux adaptés pour mettre en échec les gangs de rue et le crime organisé :
- a)** la création d'un fonds permettant au Québec et aux provinces de former des procureurs de la Couronne spécialisés dans les procès liés aux gangs de rue. Cette proposition s'inspire de l'expérience du gouvernement du Québec, qui a créé le Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) en 2001 avec des équipes de procureurs spécialisés en matière de crime organisé. La création de procureurs spécialisés a permis au BLACO d'obtenir la condamnation de 286 personnes pour des accusations de gangstérisme ;
- b)** puisque la technique du système de positionnement mondial (GPS) est utile aux policiers pour faire la preuve des déplacements des individus membres de gangs et pour les relier entre eux, le Bloc Québécois propose de prolonger les mandats obtenus pour les enquêtes effectuées au moyen de filature par GPS de manière à ce qu'ils aient la même durée que le mandat d'écoute électronique, soit un an.
-

Rationaliser les libérations conditionnelles

Le Bloc Québécois a toujours adopté une approche équilibrée quant au système correctionnel en favorisant des mesures qui permettent de réhabiliter les criminels tout en maintenant à l'écart de la société les personnes qui mettent la sécurité des citoyens et citoyennes en danger.

Or, en relâchant prématurément certains prisonniers, le système de libération conditionnelle, tel qu'il existe aujourd'hui au Canada, a ceci de regrettable qu'il contrecarre l'évaluation faite par le juge lors de la détermination de la sentence et qu'il est de nature à déconsidérer l'administration de la justice auprès de la population, qui estime souvent que la majorité des peines ne sont pas assez sévères.

Le Bloc Québécois fait confiance aux juges et croit qu'ils sont les mieux placés pour déterminer les peines les plus appropriées. D'autres mécanismes permettant des libérations anticipées existent ; cependant, ces libérations doivent se faire à la pièce et non de façon quasi automatique.

.....

6.2.5 Le Bloc Québécois demande l'abolition de la procédure d'examen expéditif (libération quasi automatique au sixième de la peine) afin que soit instauré un équilibre entre la crédibilité du système de justice, l'objectif de réhabilitation et la dénonciation du crime.

6.2.6 Le Bloc Québécois souhaite que le caractère quasi automatique de la libération d'office (aux deux tiers de la peine) soit remplacé par le principe de l'évaluation formelle des détenus par un professionnel quant au risque global de récidive qu'ils représentent pour la communauté.

.....

Crimes économiques : pour des mesures efficaces

Au cours des dernières années, de nombreuses fraudes financières ont été révélées au grand jour. Les victimes de ces petites et grandes fraudes qui ont alimenté l'actualité méritent, en plus de toute notre sympathie, que l'on se penche sur des mesures efficaces pour contrer ceux qu'on appelle maintenant les « criminels à cravate ».

Au terme d'une sérieuse réflexion, le Bloc Québécois a dévoilé, au début du mois de septembre 2009, un plan en six points pour faire la vie dure aux fraudeurs et éviter que d'autres investisseurs ne perdent les économies de toute une vie.

6.2.7 Le Bloc Québécois propose :

- a)** l'abolition complète de la libération au sixième de la peine. Le Bloc Québécois propose depuis juin 2007 l'abolition de cette mesure qui mine la crédibilité du système judiciaire. Une telle abolition permettrait donc de prolonger les peines d'emprisonnement pour les fraudeurs, même pour ceux qui sont déjà arrêtés et qui attendent leur procès criminel. Se disant en accord avec cette mesure, le gouvernement conservateur a pourtant refusé par deux fois de l'adopter par la procédure accélérée ;
 - b)** des amendements aux dispositions du Code criminel sur la confiscation des fruits de la criminalité pour y inclure des dispositions englobant les fraudes de plus de 5000 dollars. Cela obligerait les fraudeurs, une fois leur culpabilité reconnue, à faire la preuve que leurs biens ont été acquis légalement, à défaut de quoi ils seront saisis ;
 - c)** une réorganisation des corps policiers (notamment de la GRC) afin de créer des escouades multidisciplinaires spécialisées dans les crimes économiques. Le Bloc Québécois considère que, si beaucoup d'efforts ont été déployés pour lutter contre les crimes violents et le trafic de drogue, les crimes économiques ont été négligés. La création d'escouades multidisciplinaires qui intégreraient dans leurs rangs des spécialistes en comptabilité et des avocats permettrait à la fois de déceler rapidement les fraudes et de poursuivre plus fréquemment et plus rapidement les fraudeurs. Preuve de la pertinence de cette proposition, le 13 septembre 2009, le gouvernement du Québec a donné le feu vert à la formation d'une équipe mixte de lutte contre les fraudes financières. Même s'il ne s'agit pas d'une véritable équipe multidisciplinaire, encore une fois, le Québec a pris une longueur d'avance sur le Canada ;
 - d)** l'obligation pour les banques de rapporter les irrégularités dans les comptes en fidéicommiss à l'Autorité des marchés financiers et à l'ordre professionnel de la personne visée. Cette mesure permettrait aux organismes réglementaires de déceler rapidement les transactions frauduleuses et d'intervenir avant que toutes les économies des épargnants soient détournées ;
 - e)** un examen des modifications qui pourraient être apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu pour venir en aide aux victimes d'une fraude, notamment l'introduction d'une disposition leur permettant de déduire de leur revenu les sommes volées au lieu que celles-ci ne soient considérées comme des pertes en capital ;
 - f)** une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que cesse l'utilisation des paradis fiscaux cautionnée par les libéraux et les conservateurs. Cette pratique permet à des individus et compagnies de cacher de l'argent et d'échapper au fisc.
-

La contrebande du tabac

On assiste depuis quelques années à une recrudescence de la contrebande du tabac, aussi bien au Québec qu'au Canada. En plus de contrevenir à la loi et d'encourager le tabagisme, notamment chez les jeunes, par la vente de produits du tabac à des prix moins élevés et sans les mêmes restrictions que dans les points de vente légaux, cette activité prive les gouvernements de recettes qui, autrement, pourraient contribuer au bien commun.

.....

6.2.8 Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral prenne des mesures musclées pour mettre un terme à ce trafic illégal et qu'il travaille de concert avec les différents intervenants liés à cette problématique.

.....

6.3 UN RÉEL SOUTIEN AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Dans leur discours, les conservateurs accusent faussement le Bloc Québécois d'être insensible au sort des victimes. Or, alors que nous avons déposé et fait adopter en deuxième lecture un projet de loi pour leur venir en aide, les conservateurs ont réduit de plus d'un tiers les subventions et les contributions destinées à l'Initiative pour les victimes d'actes criminels. Par ailleurs, ils ont attendu trois mois et demi avant de remplacer l'ombudsman des victimes. Parions que s'il avait été question d'alourdir les peines ou de construire des prisons, ils auraient trouvé les moyens d'être plus efficaces!

Parents de victimes d'actes criminels

Il est terrible de penser que les familles et parents de victimes d'actes criminels doivent continuer à travailler comme si rien ne leur était arrivé. Il faut absolument que le gouvernement fédéral emboîte le pas à Québec, qui a modifié sa législation, afin de permettre à ces personnes de s'absenter du travail tout en conservant leur lien d'emploi.

.....

6.3.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'ajuster le Code canadien du travail afin que les parents et les conjoints de victimes d'actes criminels qui sont employés par une entreprise sous compétence fédérale bénéficient du même traitement que les parents et les conjoints de victimes qui relèvent de la Loi sur les normes du travail du Québec.

.....

C'est une chose de permettre aux personnes de maintenir leur lien d'emploi, mais si elles n'ont plus de revenus pour subvenir aux besoins des autres membres de la famille, le résultat sera le même : elles seront contraintes à revenir au travail rapidement pour des considérations économiques.

Le gouvernement doit leur permettre de toucher des prestations d'assurance-emploi, qui s'échelonnent sur une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines, afin qu'elles aient de quoi subvenir à leurs besoins durant leur arrêt de travail.

Pour atténuer ces problèmes, le Bloc Québécois a déposé le projet de loi C-343 qui, malgré l'opposition des conservateurs, a franchi la deuxième lecture. Ce projet de loi consiste, d'abord, à modifier le Code canadien du travail pour permettre aux victimes et aux parents de victimes d'actes criminels de s'absenter et de conserver leur emploi pour une période déterminée. Par ailleurs, le projet de loi développe une nouvelle prestation spéciale, pour une période maximale de 52 semaines, pour les parents de victimes d'actes criminels ou d'enfants qui se sont suicidés ou qui ont disparu.

Les conservateurs se sont opposés à ce projet de loi, prétextant qu'ils avaient leur propre plan. Or, celui-ci n'a jamais été dévoilé. Rappelons que le projet de loi C-343 a reçu l'appui de l'ex-ombudsman des victimes, Steve Sullivan, et de plusieurs groupes de défense des victimes, notamment l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes et l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD). Plus ironique encore, il s'agit de l'ancienne association de Pierre-Hugues Boisvenu, qui est maintenant à la solde des conservateurs et qui critique notre projet de loi pourtant à l'avantage des victimes.

6.3.2 Le Bloc Québécois demande au gouvernement conservateur de cesser ses attaques mesquines et d'appuyer le développement d'une nouvelle prestation spéciale, afin que les parents et les conjoints de victimes puissent bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 52 semaines lorsqu'ils sont dans l'incapacité de reprendre leurs activités en raison du drame important qu'ils vivent.

6.4 LES MESURES ANTITERRORISTES : POUR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA SÉCURITÉ ET LES DROITS

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, plusieurs ont cru qu'il était nécessaire de renforcer l'arsenal législatif canadien afin de mieux lutter contre la menace terroriste ; il fallait une réponse exceptionnelle à des circonstances exceptionnelles.

6.4.1 Le Bloc Québécois pose une exigence de base incontournable : toute mesure de lutte contre le terrorisme devrait respecter un juste équilibre entre le droit à la sécurité et les autres droits fondamentaux, lesquels assurent aussi, à leur manière, la sécurité des Québécoises et des Québécois.

Fermeture des postes frontaliers

À l'heure où il faut continuellement rassurer nos voisins américains du sérieux des mesures de sécurité canadiennes de façon à ne pas nuire à l'économie et au commerce, le gouvernement conservateur annonce qu'il fermera et réduira les heures d'ouverture de neuf postes frontaliers et bureaux de douane situés au Québec, et ce, sans consultation adéquate.

Pourtant, les conséquences pour certaines communautés sont importantes, notamment en ce qui a trait au commerce, au tourisme ou encore à la vie de tous les jours puisque la frontière traverse parfois des communautés entières. Or, aucune évaluation de l'impact de ces décisions ne semble avoir été faite. Il s'agit d'un manquement grave.

6.4.2 Le Bloc Québécois s'oppose à toute réduction des services tant et aussi longtemps qu'une réflexion complète n'aura pas été menée et des consultations adéquates tenues, aussi bien auprès des citoyens et citoyennes que des organisations concernées.

Les certificats de sécurité

Le 23 février 2007, la Cour suprême a jugé unanimement, dans l'arrêt *Charkaoui c. Canada*, que la procédure des certificats de sécurité violait la Charte canadienne des droits et libertés, notamment parce qu'elle niait les principes de justice fondamentale qui donnent à l'accusé le droit à une défense pleine et entière et le protègent contre une déportation dans un pays où sa vie pourrait être en danger.

Le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et défenseur) et une autre loi en conséquence, déposé le 22 octobre 2007, a été la réponse du gouvernement conservateur à la décision de la Cour suprême.

Cependant, le projet de loi C-3 n'éliminait pas l'ensemble des failles des certificats de sécurité. Soucieux de corriger pour de bon les importantes lacunes des certificats de sécurité, le Bloc Québécois a proposé une série d'amendements cruciaux lors de l'étude en comité. Ceux-ci ont cependant été rejetés, avec pour conséquence que le projet de loi comportait toujours des problèmes très sérieux liés à la protection des droits et libertés de la personne. Conséquemment, le Bloc Québécois a refusé de cautionner ces lacunes sévères et s'est opposé à l'adoption du projet de loi C-3.

6.4.3 Le Bloc Québécois ne demande pas que les certificats de sécurité soient abolis, mais il propose les modifications suivantes à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin de mieux les encadrer et de révoquer les articles de la loi qui ont été jugés anticonstitutionnels :

- a) l'établissement du critère du « hors de tout doute raisonnable » pour valider le certificat plutôt que le simple critère « raisonnable » ;
- b) l'inclusion d'une clause interdisant de manière explicite l'expulsion d'un individu vers un pays où il risque la torture ;
- c) l'octroi d'un réel droit d'appel. À l'heure actuelle, le droit d'appel est si limité qu'il n'en est pratiquement pas un.

CHAPITRE 07 CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

En vertu de l'entente Cullen-Couture conclue en 1978 et de l'accord Canada-Québec signé en 1991, le Québec est assuré d'une certaine autonomie en matière d'immigration, puisqu'il détient la responsabilité exclusive de la sélection des immigrants indépendants – travailleurs et gens d'affaires – et de l'établissement des réfugiés qui désirent s'installer au Québec. Le gouvernement fédéral continue cependant de s'occuper de la réunification familiale et des demandes d'asile.

Malheureusement, l'entente actuelle avec le gouvernement fédéral ne nous permet pas de mettre en application l'ensemble des valeurs qui caractérisent le Québec. Seuls les moyens dont disposent les pays souverains, dont les réseaux diplomatiques – ambassades et consulats –, permettront au Québec de déployer une politique d'immigration plus efficace et humaniste.

7.1 RÉUNIFICATION FAMILIALE

Au Canada, il revient au gouvernement fédéral de déterminer qui peut parrainer, qui peut être parrainé et pour quels membres de la famille le garant sera tenu de démontrer sa capacité financière. Or, depuis l'accord Canada-Québec de 1991, le Québec est le seul à s'occuper de l'intégration des immigrants et immigrantes sur son territoire. La réunification d'une famille étant un élément incontournable dans l'intégration des immigrantes et immigrants à la société québécoise, le Bloc Québécois estime que la réunification des familles doit être rapatriée à Québec, qui est déjà responsable de l'ensemble des questions relatives à la famille.

Qui plus est, cette mesure permettrait un traitement plus efficace des demandes de réunification familiale ainsi que la concentration de la grande majorité des procédures au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, tout en préservant le droit qu'a Ottawa de veiller aux considérations sécuritaires. Le gouvernement du Québec possède l'expertise pour ce faire et l'a d'ailleurs démontré en allant de l'avant avec sa propre grille de sélection pour réunifier les sinistrés d'origine haïtienne, dont 90 % de la communauté habite le Québec.

7.1.1 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral d'entreprendre des négociations avec le gouvernement du Québec en vue de lui transférer la responsabilité de la réunification des familles. D'ici à ce que ce transfert soit effectué, le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral de mettre tout en œuvre afin d'accélérer la réunification des familles.

7.2 LE SÉISME EN HAÏTI

Le manque de leadership du gouvernement fédéral en matière d'immigration dans la foulée du tremblement de terre en Haïti de janvier 2010 est un exemple concret qui démontre pourquoi la responsabilité de la réunification familiale devrait incomber au Québec, qui a su mieux et plus rapidement adapter ses critères à la tragédie haïtienne.

Dès le début de la tragédie, le gouvernement fédéral avait annoncé l'adoption de mesures spéciales afin d'accélérer le traitement des demandes de réunification familiale. Or, malgré tous les mécanismes mis en place depuis le séisme, force est de constater l'échec du gouvernement dans ce dossier, alors que les visas de résidents permanents ont été délivrés au compte-gouttes même si la situation devenait de plus en plus intenable et dangereuse en Haïti. Bien que le ministère se targue d'avoir approuvé des centaines de demandes, la réalité est que la bureaucratie reste lourde et lente et que les nouveaux résidents tardent à arriver au pays.

7.2.1 Le Bloc Québécois continuera de presser le gouvernement fédéral de faire preuve de plus de souplesse et de volonté afin d'autoriser plus rapidement et d'émettre sans délai inutile le visa d'entrée au pays pour les dossiers de parrainage prêts à être autorisés par Ottawa.

7.2.2 Pour accueillir les sinistrées et sinistrés sélectionnés plus rapidement et afin d'alléger la bureaucratie, le Bloc Québécois demande au gouvernement de prévoir la mise sur pied d'un plan d'urgence qui permettra d'établir des directives en cas de catastrophe humanitaire.

7.3 DES POLITIQUES TROP DURES

Le gouvernement fédéral s'est longuement penché sur les questions touchant l'immigration et la citoyenneté au cours des dernières années. Prenons-en pour exemple les objecteurs de conscience, les lacunes juridiques de la Loi canadienne sur la citoyenneté, l'encadrement des consultants en immigration et la réforme du système des demandeurs d'asile. Or, nous observons à travers l'élaboration de ces politiques une tendance discriminatoire visant à fermer les frontières, notamment à ceux et celles qui désirent obtenir le statut de réfugié. Pour preuve, la fourchette cible pour le nombre total de personnes protégées est passée de «26 000 à 31 800» en 2008, à «19 600 à 26 000» en 2010. Sans oublier l'emploi grandissant d'une rhétorique de propagande qui, au nom de la sécurité, sert à justifier l'adoption d'une position plus dure envers cette catégorie d'immigrants et immigrantes.

7.3.1 Si le Bloc Québécois voit d'un bon œil les efforts du gouvernement visant à mieux encadrer le système d'immigration, il veillera à ce que les mesures élaborées assurent un réel équilibre entre les impératifs de sécurité et le respect des droits des immigrants et des réfugiés afin qu'ils soient traités de façon juste et équitable.

7.4 UNE RÉFORME DU SYSTÈME D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Entre 2005 à 2009, l'arriéré des demandes en instance à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est passé de 20 000 à plus de 60 000, un chiffre jamais atteint depuis la création de cet organisme il y a 20 ans. Pour 2010, les prévisions n'ont pas changé. Alors qu'ils vivent déjà dans une situation précaire, les demandeurs d'asile doivent parfois attendre jusqu'à plusieurs années avant d'obtenir leur statut de réfugié. Dans un tel contexte, une réforme du système apparaît plus que nécessaire. Toutefois, il est important de rappeler que le gouvernement fédéral est le premier responsable du retard qu'il a lui-même engendré :

1. RETARD DANS LA NOMINATION DE COMMISSAIRES À L'IMMIGRATION Le problème majeur concerne les postes vacants des commissaires à l'immigration. En effet, le gouvernement fédéral a considérablement ralenti la nomination et le renouvellement des mandats des postes de commissaires, préférant ne pas renouveler le mandat de plusieurs commissaires nommés par le régime libéral. Ainsi, de 2006 à 2009, la CISR a été partiellement paralysée, fonctionnant avec des dizaines de décideurs en moins. Ce n'est qu'en mars 2010 que le gouvernement conservateur a nommé suffisamment de commissaires pour atteindre 99 % des effectifs visés, bien qu'il ait repris la bonne vieille pratique des libéraux de nommer les amis du parti aux postes de commissaires.

7.4.1 Le Bloc Québécois prônera la dépolitisation du mode de nomination des commissaires à l'immigration pour que ce soit fait par un comité indépendant se fondant principalement sur la compétence en immigration et sur la capacité d'exercer en français.

2. LA SECTION D'APPEL DES RÉFUGIÉS Le gouvernement fédéral a toujours retardé la mise en vigueur d'une véritable procédure d'appel pour les demandeurs du statut de réfugié comme le prévoit la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, sanctionnée en novembre 2001. La Section d'appel des réfugiés (SAR) est pourtant une instance bien plus efficace pour traiter les demandeurs déboutés que ne peuvent l'être les autres recours existants, sans oublier que la SAR permet un traitement beaucoup plus équitable des demandes d'asile.

Le Bloc Québécois n'a cessé de réclamer du gouvernement fédéral qu'il respecte la loi adoptée en Chambre et implante enfin la SAR. En février 2009, le Bloc Québécois a d'ailleurs présenté pour une deuxième fois un projet de loi visant l'entrée en vigueur des articles concernés, mais le rejet de ce dernier a été hypocritement orchestré par les conservateurs et les libéraux.

Une victoire pour le Bloc Québécois et les réfugiés

C'est dans le cadre du projet de loi C-11 sur la réforme du système d'octroi de l'asile, adopté en juin 2010, que le Bloc Québécois a réussi à faire implanter un droit d'appel accessible à tous les demandeurs d'asile, sans exception. Au départ, le gouvernement fédéral cherchait notamment à

mettre sur pied un concept de pays désignés selon lequel les demandeuses et les demandeurs déboutés provenant de pays jugés « sûrs » n'auraient pas eu accès à la nouvelle SAR, mesure que le Bloc Québécois considérerait extrêmement discriminatoire.

Or, le gouvernement conservateur tenait mordicus à cette classification des pays et, dans le cas où cette mesure ne serait pas acceptée, il menaçait même de saborder son propre projet de loi. En se faisant le fervent défenseur des droits des réfugiés auprès du gouvernement et des autres partis, le Bloc Québécois a permis d'établir un compromis de dernière minute visant l'adoption d'une réforme véritablement efficace et, plus important encore, équitable pour tous les demandeurs d'asile.

En effet, bien que le concept de pays désignés demeure, la SAR sera accessible à TOUS, y compris les demandeuses et les demandeurs originaires des pays désignés. Pour compenser, deux autres mécanismes d'accélération ont été mis en place :

- la Section de la protection des réfugiés pourra faire état dans sa décision du fait que la demande est manifestement infondée si elle est d'avis que celle-ci est clairement frauduleuse. Les demandes déboutées qui seraient ensuite envoyées à la SAR seraient traitées de façon accélérée ;
- les délais de traitement (qui seront énoncés par règlement) pour les demandeurs d'asile originaires d'un pays désigné seront plus courts que ceux pour les demandes régulières.

Bien que le Bloc Québécois soit satisfait des modifications apportées au projet de loi C-11, il estime que certaines lacunes subsistent dans la réforme du système d'octroi de l'asile.

7.4.2 Ainsi, le Bloc Québécois :

- a) s'assurera, d'une part, que cette réforme soit implantée rondement afin qu'elle n'affecte pas négativement les réfugiés concernés et, d'autre part, qu'elle soit corrigée de l'ensemble des problèmes qu'elle contient toujours ;
 - b) veillera à ce que le gouvernement fédéral respecte sa parole en instaurant une véritable Section d'appel des réfugiés (SAR) équitable pour tous les demandeurs d'asile, sans exception ;
 - c) s'assurera que le gouvernement fédéral revienne sur sa décision d'imposer des visas aux Mexicains et aux Tchèques, ainsi que pour tout autre pays qui serait dans la même situation.
-

7.5 ATTIRER LES IMMIGRANTES ET LES IMMIGRANTS EN RÉGION

Le problème de l'hémorragie des régions est toujours criant et, parallèlement, de nombreux immigrants peinent à se trouver un emploi dans les grandes villes. Au Québec, environ 80 % des immigrants s'établissent dans la région métropolitaine de Montréal. Bien que les immigrantes et les immigrants du Québec soient parmi les plus qualifiés, leur taux d'emploi est inférieur de 11,4 % à celui des Québécois d'origine.

Selon Emploi-Québec, 640 000 postes seront à pourvoir au Québec entre 2009 et 2013. De ces emplois, 55 % seraient créés en dehors de la zone métropolitaine de Montréal (île de Montréal, Laval et Montérégie), dans toutes les autres régions du Québec.

Or, le gouvernement fédéral, dans le cadre de ses activités, ne fait rien pour favoriser l'établissement des immigrantes et des immigrants en région. D'une part, les bureaux du ministère de l'Immigration sont absents des régions. D'autre part, dans les informations qu'il offre à ceux et celles qui veulent s'établir chez nous, il présente le Québec comme une seule région, faisant fi de la diversité québécoise.

7.5.1 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral de corriger sa présentation d'un Québec sans région.

7.6 MORATOIRE DE RENVOI

Un nombre important de ressortissantes et ressortissants étrangers habitent au Canada dans un flou juridique total. Ces personnes auraient dû être déportées dans leur pays d'origine parce que leur demande de résidence permanente a été refusée, mais elles proviennent d'endroits où règne une telle insécurité que le Canada a dû suspendre toute déportation à destination de ces pays. Ces moratoires, d'une durée indéterminée, visent les ressortissantes et les ressortissants provenant de l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo, d'Haïti, de l'Irak et du Zimbabwe.

Dans certains cas, des gens vivent dans des situations irrégulières depuis plus de dix ans! Au Québec, ils ne sont pas admissibles à l'aide sociale et ont souvent peine à trouver un emploi stable qui leur permettra de subvenir à leurs besoins. Sans statut permanent, ils n'ont pas droit à l'assurance maladie du Québec et doivent s'en remettre au Programme fédéral de santé intérieure, qui ne couvre que les soins d'urgence, et non les suivis médicaux et les soins préventifs.

La nécessité d'agir est d'autant plus pressante que le gouvernement fédéral a retiré, en janvier 2009, trois pays qui se trouvaient jusqu'alors sur la liste des pays sous moratoire : le Burundi, le Libéria et le Rwanda. Les ressortissantes et les ressortissants de ces pays peuvent être renvoyés même s'ils se trouvent au Canada depuis des années.

7.6.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de prévoir un mécanisme qui permettrait aux ressortissantes et aux ressortissants des pays visés qui sont au Canada depuis plus de trois ans d'avoir accès à la résidence permanente, pourvu, bien entendu, qu'ils ne soient pas interdits de séjour pour criminalité. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de l'entente qu'il a signée avec le gouvernement du Québec en 2002 pour les ressortissants algériens qui se trouvaient dans une situation similaire.

CHAPITRE 08

CONDITION FÉMININE

8.1 ÉQUITÉ SALARIALE : UNE BATAILLE NON NÉGOCIABLE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES

En 2007, une Québécoise gagnait 84,23 % de la rémunération moyenne d'un homme. Au Canada, une femme en gagnait un peu plus de 70 %, et l'écart s'accroît pour les diplômées universitaires qui gagnaient à peine 63 % du revenu moyen des diplômés universitaires. Selon l'OCDE, l'écart salarial entre les femmes et les hommes au Canada est le cinquième plus élevé parmi 22 pays industrialisés !

Le Québec se dotait en 1996 d'une loi proactive sur l'équité salariale et cette question fait consensus chez nous. Le Canada, lui, fait le chemin inverse. En effet, dans la loi de mise en œuvre du budget conservateur-libéral de 2009, l'équité salariale est devenue négociable. Un retour en arrière ni plus ni moins.

Cet immense retard du Canada sur le Québec a des conséquences bien réelles chez nous. En effet, les femmes qui travaillent dans un domaine de juridiction fédérale sont assujetties à ces lois fédérales rétrogrades.

8.1.1 Le Bloc Québécois déposera un projet de loi proactif sur l'équité salariale dans les secteurs de juridiction fédérale.

8.2 RETRAIT PRÉVENTIF : ON NE JOUE PAS AVEC LA SANTÉ DES FEMMES

Le Québec s'est doté d'un programme de retrait préventif pour les femmes qui leur permet de recevoir 90 % de leur salaire. La santé des femmes enceintes, c'est sacré! De son côté, le Canada se limite à donner 55 % de leur salaire aux femmes travaillant dans un secteur de juridiction fédérale, et ce, pendant à peine 15 semaines.

Malheureusement, puisque le Québec n'est pas encore un pays, des milliers de Québécoises travaillent dans un domaine de juridiction fédérale et relèvent donc du Code canadien du travail.

8.2.1 Le Bloc Québécois proposera que les femmes québécoises œuvrant dans des secteurs de juridiction fédérale puissent avoir droit, comme toutes les autres Québécoises, au retrait préventif lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elles ou pour l'enfant qu'elles portent ou allaitent.

8.3 DROIT À L'AVORTEMENT : NE ROUVRONS PAS CE VIEUX DÉBAT !

Au printemps 2010, l'Assemblée nationale votait à l'unanimité une motion pour rappeler le consensus autour du libre choix de la femme en matière d'avortement et demandait au gouvernement conservateur de mettre fin à l'ambiguïté sur cette question.

Malgré les promesses de ne pas rouvrir le débat sur l'avortement, le gouvernement de Stephen Harper remet sans cesse en question ce droit durement acquis par les femmes.

Ainsi, lors du dernier sommet du G8, le gouvernement conservateur a refusé d'inclure le financement de l'avortement axé sur la santé maternelle dans son aide aux pays en voie de développement.

8.3.1 Le Bloc Québécois défendra le consensus québécois quant au libre choix des femmes en matière d'avortement et se battra bec et ongles contre toute tentative de relancer le débat sur l'avortement.

8.4 POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Encore aujourd'hui, les femmes représentent moins du quart de la députation à la Chambre des communes. Même si le Bloc Québécois, dont plus de 30 % du caucus est composé de femmes, fait mieux que la moyenne, il est encore loin du compte.

8.4.1 Le Bloc Québécois vise la parité hommes-femmes. Comme parti, il fera un effort particulier en faveur du recrutement de candidates. Il déposera à la Chambre des communes un projet de loi qui favorisera l'augmentation de la représentation des femmes par un incitatif financier aux partis politiques.

CHAPITRE 09 LES NATIONS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

La situation socioéconomique des peuples autochtones est moins élevée que celle des Québécoises et des Québécois. Nous n'avons qu'à penser au chômage, au taux de suicide chez les jeunes, au taux d'analphabétisme, aux problèmes de polytoxicomanie et de violence familiale ainsi qu'aux conditions de logement.

Pourtant, les communautés autochtones du Québec veulent aller de l'avant. Par exemple, les Premières Nations du Québec ont proposé le projet «10 000 possibilités» au gouvernement fédéral à la suite du Forum socioéconomique des Premières Nations de Mashteuiatsh en octobre 2006. Ce projet propose de créer 10 000 emplois, de ramener sur les bancs d'école 10 000 personnes et de bâtir 10 000 nouveaux logements. Mais le gouvernement fédéral a fait fi de leurs demandes.

Il est clair que ce n'est pas en faisant preuve d'un désintéressement chronique envers tout ce qui concerne les peuples autochtones que le fédéral fera renaître l'espoir. Il faut dire les choses telles qu'elles sont : le gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités de fiduciaire et, par conséquent, des communautés autochtones vivent dans des conditions comparables à celles de nombreux pays en voie de développement.

En dépit de cette détresse humaine qui saute aux yeux, le gouvernement fédéral, qu'il soit conservateur ou libéral, n'a jamais saisi l'urgence de la situation. À moins qu'il n'ait délibérément choisi de faire la sourde oreille ?

Il y a près de 15 ans maintenant, la Commission royale sur les peuples autochtones, mieux connue sous le nom d'Erasmus-Dussault, a proposé un vaste plan échelonné sur 20 ans pour réaliser l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Qu'en a fait le gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur ? Il l'a relégué aux oubliettes !

Il y a eu aussi l'accord de Kelowna de 2005. Cet accord prévoyait un investissement de plus de 5 milliards de dollars échelonné sur cinq ans pour combler minimalement l'écart en matière de qualité de vie qui prévaut entre les peuples autochtones et les autres Canadiens. Bien que l'accord n'avait pas pour objectif premier de régler le fond du problème, il se présentait comme une mesure provisoire. Le gouvernement conservateur l'a tout simplement mis sous le tapis.

Enfin, depuis près de 15 ans, même si la population autochtone augmente de près de 7 % par année, le financement aux Premières Nations, pour sa part, n'augmente que de 2 % par année. Tous reconnaissent l'importance d'investir dans la jeunesse afin d'améliorer à moyen et à long terme les conditions de vie des gens qui habitent dans les communautés sauf le gouvernement fédéral...

9.1 L'APPROCHE DU BLOC QUÉBÉCOIS : NÉGOCIÉ DE NATION À NATION

Notamment parce qu'il reconnaît l'apport important des peuples autochtones à la société québécoise, le Bloc Québécois fait du dossier autochtone l'une de ses priorités sur la scène fédérale depuis sa fondation. Il appuie depuis longtemps les nations autochtones québécoises dans leur quête pour la reconnaissance de leur droit à une plus grande autonomie gouvernementale. Par ailleurs, le fédéral lésine aussi sur le financement qu'il octroie aux Centres d'amitié autochtones qui effectuent un travail acharné auprès des Autochtones en zone urbaine.

Supraterritorialité : une idée d'avenir

Des membres de plusieurs États autochtones vivent de part et d'autre de frontières et ne peuvent entretenir et développer des relations et des liens de coopération avec leurs propres membres ainsi qu'avec les autres peuples, notamment par l'entremise d'activités à caractère spirituel, culturel, politique, économique ou social.

Le Bloc Québécois reconnaît donc ce droit de supraterritorialité pour les Autochtones comme étant le droit d'entretenir des liens pour les membres d'une même nation mais d'États différents, tel que défini à l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Par exemple, dans l'Arctique, les Inuits chevauchent les frontières des pays membres de la Conférence circumpolaire. Ils se regroupent au sein du Conseil circumpolaire inuit, qui réunit l'Alaska, le Canada, la Russie et le Groenland. La région circumpolaire y est définie comme la terre des Inuits. Ces derniers pourraient donc avoir un certain nombre de droits relatifs à leur autodétermination qui s'appliqueraient à un seul territoire, sans que cela n'ait une incidence sur les autres territoires. Par ailleurs, ils devraient être consultés avant la mise en œuvre de grands projets sur ce territoire.

Le Bloc Québécois reconnaît que chacun des peuples autochtones possède une identité qui lui est propre, qui peut dépasser les frontières étatiques, comme c'est le cas avec les Inuits. À ce titre, il respecte leur droit d'orienter, de développer et de perpétuer eux-mêmes leur langue,

leur culture, leurs coutumes et leurs traditions. Le Bloc Québécois prévoit d'ailleurs que les dix nations autochtones et la nation inuite qui habitent le territoire québécois seront du nombre des peuples fondateurs du Québec souverain et qu'une association basée sur un rapport égalitaire s'avérera essentielle au développement du Québec tout entier.

De plus, le Bloc Québécois reconnaît l'importance majeure de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et n'a pas ménagé ses efforts en vue de l'adoption de cet important outil de reconnaissance des droits humains. Le 12 novembre 2010, après trois années de piétinement, le Canada a finalement appuyé la Déclaration.

-
- 9.1.1** Le Bloc Québécois s'engage à poursuivre ses efforts pour renforcer les liens entre les peuples autochtones et le peuple québécois en favorisant l'établissement d'un réel partenariat.
- 9.1.2** Le Bloc Québécois s'engage également à poursuivre ses efforts en vue d'assurer une participation des peuples autochtones à l'élaboration, à la préparation et à la mise en œuvre de toute initiative gouvernementale ou politique ayant des répercussions sur leur vie ou ayant pour objectif de promouvoir leurs droits et de défendre leurs intérêts.
- 9.1.3** Le Bloc Québécois rappellera au gouvernement fédéral, de concert avec les peuples autochtones, de corriger les inégalités qui affectent dramatiquement ces communautés.
- 9.1.4** Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral le respect intégral des traités, de façon à établir avec les peuples autochtones un véritable partenariat basé sur la confiance, le respect mutuel et la reconnaissance de leurs droits.
- 9.1.5** Le Bloc Québécois, en appui aux Premières Nations du Québec, exigera du gouvernement fédéral que les excuses pour les sévices subis dans les pensionnats autochtones soient suivies de gestes concrets.
- 9.1.6** Le Bloc soutiendra les Premières Nations du Québec dans leur projet «10 000 possibilités» en proposant de créer 10 000 nouveaux emplois, de ramener sur les bancs d'école 10 000 personnes et de bâtir 10 000 nouveaux logements.
- 9.1.7** Le Bloc travaillera en vue d'améliorer le financement en éducation afin qu'il soit minimalement équivalent à l'essor démographique.
- 9.1.8** Le Bloc reviendra aussi à la charge pour s'assurer que des consultations adéquates aient lieu avant d'apporter des modifications aux lois actuelles qui touchent les Premières Nations.

Le Bloc Québécois s'assurera que le travail des Centres d'amitié autochtones soit reconnu à sa juste valeur par le gouvernement fédéral et que leur financement reflète leur travail et leur mission, soit d'améliorer la qualité de vie des Autochtones dans les villes, de promouvoir leur culture et de favoriser le rapprochement des peuples.

9.2 INVESTISSEMENT DANS LE NORD QUÉBÉCOIS

La première préoccupation du Bloc Québécois est le sort des populations qui vivent en Arctique. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral doit dès maintenant permettre au Nunavik d'avoir accès aux programmes de soutien socioéconomique pour l'Arctique, au même titre que les trois territoires canadiens, et transférer au Québec sa part des enveloppes budgétaires concernées afin que ce dernier puisse favoriser l'essor du Nord québécois en étroite collaboration avec les Inuits qui y vivent.

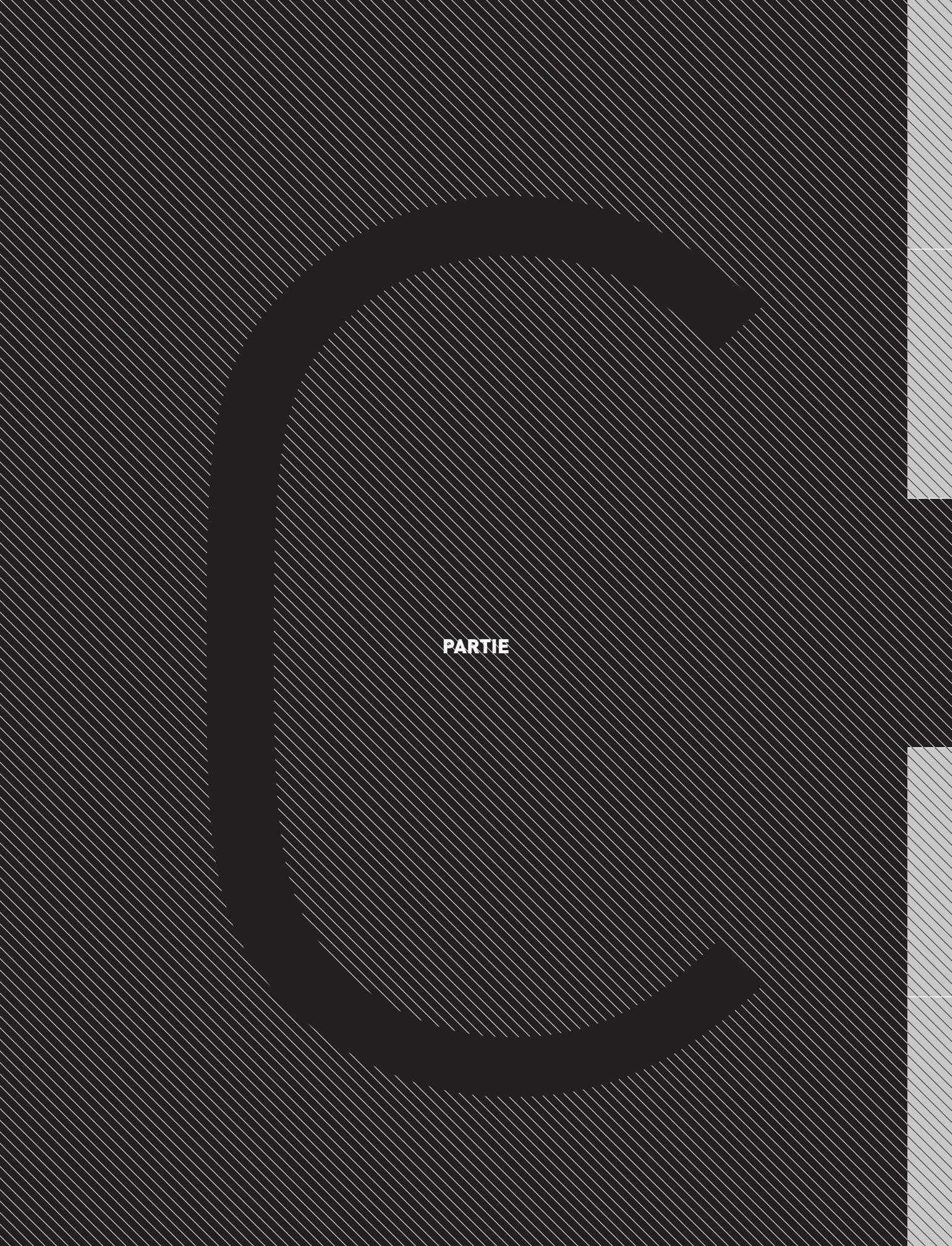
En ce sens, le Bloc Québécois voit d'un bon œil le statut de « participants permanents » accordé aux cinq associations autochtones siégeant au Conseil de l'Arctique. À titre de participants permanents, les associations autochtones influencent directement les travaux du Conseil et les programmes qui en découlent. Cette approche consultative auprès de la population autochtone s'effectuant au Conseil de l'Arctique devrait également avoir lieu à l'échelle étatique.

Il est d'ailleurs inadmissible que les Inuits du Nunavik (l'Arctique québécois situé au nord du 55^e parallèle) soient toujours exclus de la Stratégie pour le Nord canadien (volet Développement économique et social), notamment en ce qui a trait à la construction de logements abordables. Le gouvernement fédéral doit respecter la volonté unanime de l'Assemblée nationale du Québec qui, le 28 novembre 2007, lui demandait d'inclure le Nunavik dans la Stratégie pour le Nord canadien. Il doit donc verser au Québec sa juste part des sommes concernées afin que celui-ci puisse lui-même soutenir et promouvoir le développement socioéconomique du Nunavik, en étroite collaboration avec les Inuits qui y vivent.

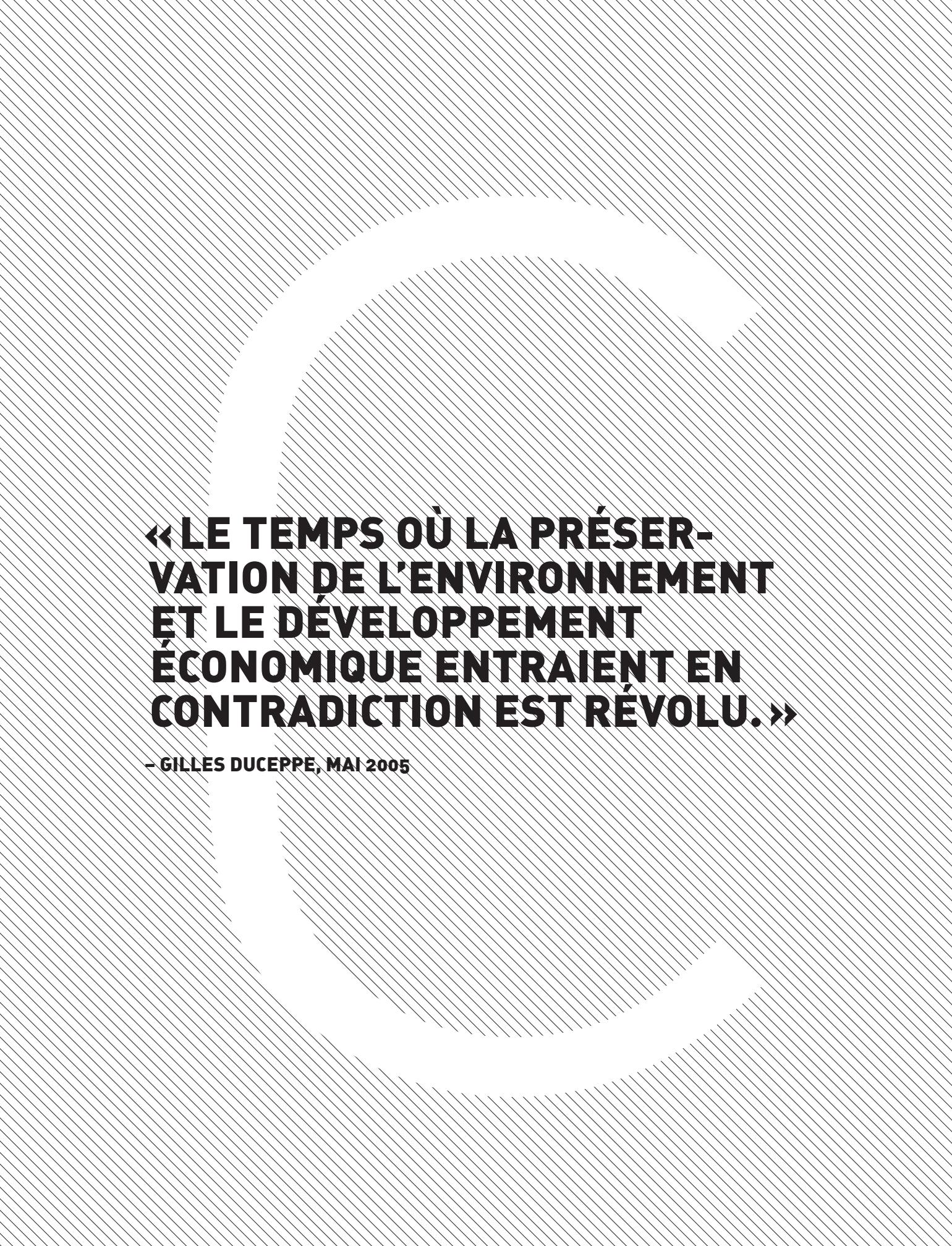
9.2.1 C'est pourquoi le Bloc Québécois exige que le Canada :

- a)** endosse la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et recommande aux pays circumpolaires non signataires (les États-Unis et la Russie) de faire de même ;
 - b)** développe ses propres outils de consultation auprès de la population de l'Arctique et incite les pays membres du Conseil de l'Arctique à faire de même. En ce sens, le Canada et les pays circumpolaires peuvent s'inspirer de ce qui a été réalisé au Québec lors de la signature de la Paix des Braves ;
 - c)** inclue le Nunavik dans la Stratégie pour le Nord canadien.
-





PARTIE



**« LE TEMPS OÙ LA PRÉSER-
VATION DE L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ENTRAIENT EN
CONTRADICTION EST RÉVOLU. »**

- GILLES DUCEPPE, MAI 2005

PARTIE C : LES DÉFIS ÉCONOMIQUES, FINANCIERS ET STRATÉGIQUES DU QUÉBEC

Le Québec a tout pour être l'une des nations les plus prospères de la planète. Des ressources naturelles abondantes, de l'énergie propre et renouvelable à profusion, une économie de pointe et une population compétente. Ces forces, il faut les développer et, pour cela, des politiques gouvernementales visionnaires adaptées à notre réalité et à nos besoins sont nécessaires.

En matière économique, les intérêts à long terme du Québec et du Canada sont aux antipodes. Aussi, de toute évidence, pour que l'ensemble des politiques et mesures du gouvernement soient calquées sur nos besoins et nos projets, nous avons besoin que le Québec devienne un pays souverain. Mais d'ici là, un Bloc Québécois fort peut faire en sorte que les gestes du gouvernement fédéral répondent mieux à nos besoins.

Le Bloc Québécois a pris le virage du développement durable du Québec dès son congrès de 2003, lorsque ses membres insistaient sur la nécessité de «prendre des décisions qui permettent d'améliorer la qualité de vie de la population d'une génération à l'autre en agissant sur les éléments fondamentaux de notre vie collective. [...] Les sociétés les plus éduquées, avec une population en santé, en sécurité et qui offrent un environnement sain, seront celles qui arriveront le mieux à attirer et retenir les êtres humains et à leur offrir la meilleure qualité de vie possible.»

En bref, le développement économique n'a de sens que s'il permet une meilleure qualité de vie et de l'environnement.

CHAPITRE 10

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE DU QUÉBEC À L'ÉGARD DU PÉTROLE

Tous le reconnaissent, la lutte contre les dérèglements climatiques passe invariablement par une modification de notre rapport avec l'énergie, notamment à l'égard des énergies fossiles. Or, comme le Canada tient une partie de sa richesse des très polluants sables bitumineux, il hésite à suivre le mouvement des pays qui entrent résolument dans le 21^e siècle.

Au Québec, c'est une autre histoire. Avec la Norvège, le Québec est la seule société industrialisée où le pétrole n'est pas la première source d'énergie.

Le pétrole étant une ressource non renouvelable qui, inévitablement, verra son prix poussé à la hausse, le Québec a tout à gagner en réduisant davantage sa consommation d'or noir, d'autant qu'il dispose de tous les atouts nécessaires pour prendre une longueur d'avance en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de développement durable.

Préoccupé à la fois par le développement économique et la protection de l'environnement, le Bloc Québécois a amorcé une sérieuse réflexion et propose des pistes de solutions pour aider le Québec à réduire sa dépendance au pétrole, dans la foulée de son plan de lutte contre les gaz à effet de serre.

10.1 UNE STRATÉGIE POUR DIMINUER NOTRE DÉPENDANCE AU PÉTROLE⁵

Le Bloc Québécois propose de diminuer de moitié la part du pétrole dans le bilan énergétique québécois. Le défi est très ambitieux, mais il n'est pas impossible. Pour entreprendre ce virage important, le Bloc Québécois estime que sept objectifs peuvent être fixés, soit :

- Miser sur l'efficacité énergétique ;
- Favoriser l'implantation à grande échelle de la voiture électrique ;
- Poursuivre l'abandon du pétrole dans les résidences, commerces et industries ;
- Stopper l'augmentation de la consommation dans le transport des marchandises ;
- Réduire la consommation de carburant dans le transport des personnes ;

5 Une stratégie dont les mesures, qui s'échelonnent sur dix ans, permettront au Québec, à terme, de réduire de moitié sa dépendance au pétrole.

- Diminuer la part du pétrole dans le carburant utilisé ;
- Faire du Québec un pôle du transport et des énergies propres.

La sortie de crise économique actuelle est une occasion en or pour profiter de nos atouts énergétiques. Comme nous disposons actuellement d'importants surplus d'électricité, il nous est possible de commencer dès maintenant à délaisser le pétrole. Et lorsque la crise sera passée, le Québec aura une importante longueur d'avance sur ses concurrents.

10.2 MISER SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Compte tenu du potentiel réel d'économie d'énergie, certaines mesures pourraient être envisagées.

10.2.1 Le Bloc Québécois propose l'instauration de programmes d'encouragement financier à l'implantation des énergies alternatives (géothermie, méthanisation des dépotoirs, autoproduction éolienne, solaire passif et photovoltaïque), la mise sur pied d'évaluations énergétiques obligatoires, mais gratuites, lors de toute demande de permis de rénovation d'une certaine importance ainsi que des amendements au Code du bâtiment pour fixer des normes d'efficacité thermique dans les maisons plus vieilles et exiger la mise aux normes avant de délivrer tout permis de travaux de rénovation majeure.

10.3 FAVORISER L'IMPLANTATION À GRANDE ÉCHELLE DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE

Le Québec, qui dispose d'importantes sources d'énergie électrique, a tout ce qu'il faut pour accueillir la voiture électrique. D'ailleurs, Hydro-Québec est le seul fournisseur d'électricité en Amérique du Nord qui coopère officiellement avec l'industrie automobile pour favoriser son implantation et plusieurs municipalités québécoises ont déjà prévu la mise en place des infrastructures nécessaires au branchement des voitures. Mais c'est trop peu et trop lent.

10.3.1 Le Bloc Québécois demande qu'un effort sérieux soit entrepris et propose un plan en trois volets qui permettra de favoriser l'implantation à grande échelle de la voiture électrique.

Conséquemment, faire du Québec un fer de lance de la voiture électrique en Amérique du Nord signifie :

- a) Intensifier le soutien à la recherche et au développement en améliorant le crédit d'impôt pour la recherche et le rendre remboursable, en mettant en place un programme

d'investissement pour les recherches liées à la mobilité électrique, au transport intelligent et aux nouveaux matériaux plus légers de même qu'en investissant dans la recherche fondamentale (particulièrement dans le développement des batteries) ;

- b)** Soutenir le déploiement des infrastructures en mettant en place une fiducie au profit du Québec et des provinces pour soutenir les municipalités dans l'implantation de bornes de rechargement, en offrant un crédit d'impôt pour l'installation de bornes dans les entreprises et de fiches de recharge dans les résidences personnelles, en implantant des bornes dans les édifices fédéraux, de même qu'en abolissant la TPS pour tout le matériel nécessaire au déploiement des infrastructures ;
- c)** Stimuler l'achat de véhicules électriques en remettant en place les incitatifs à l'achat de véhicules écoénergétiques, en y ajoutant un volet particulier pour l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables et en soutenant les opérateurs de taxis, de services de courrier et d'autopartage.

.....

10.4 POURSUIVRE L'ABANDON DU PÉTROLE DANS LES RÉSIDENCES, LES COMMERCE ET LES INDUSTRIES QUI SONT CHAUFFÉS AU MAZOUT

Pour accélérer le rythme de la conversion des systèmes de chauffage dans les résidences, les commerces et les industries :

.....

10.4.1 Le Bloc Québécois suggère de remettre en place des incitatifs à la conversion des systèmes de chauffage inspirés de ceux qui ont fait leurs preuves dans le passé.

.....

10.5 STOPPER L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT DANS LE TRANSPORT INTER-URBAIN DES MARCHANDISES

Le Bloc Québécois vise deux objectifs : limiter la prépondérance du camionnage et diminuer la consommation d'essence.

.....

10.5.1 En conséquence, il propose :

- a)** des programmes de soutien à la réfection des chemins de fer ;
- b)** la levée immédiate de tous les obstacles fédéraux à la mise en œuvre de la politique maritime québécoise ;

- c) la réalisation d'infrastructures efficaces de transbordement pour faciliter l'utilisation de plus d'un mode de transport ;
- d) la détermination, pour les entreprises de transport et de livraison, de plans de réduction de la taille des véhicules pour les entreprises où cette mesure peut s'appliquer ;
- e) la mise en place d'incitatifs pour une introduction maximale de véhicules électriques ou hybrides dans leur flotte de transport.

10.6 RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE CARBURANT UTILISÉ POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Le transport des personnes est le secteur qui engendre la plus importante consommation de pétrole au Québec. En effet, la consommation de carburant utilisé pour le transport des personnes représente les deux tiers de la consommation totale de pétrole pour le secteur du transport au Québec, et la grande part (83 %) est utilisée en milieu urbain, presque exclusivement par les automobiles. C'est dans ce domaine qu'il nous faut agir avec le plus de vigueur.

Aussi, le Bloc Québécois va appuyer des mesures en cette matière, notamment :

- a) Des investissements importants dans les infrastructures de transport en commun – notamment l'établissement de routes réservées pour le transport en commun, le développement de nouvelles lignes de trains de banlieue, de tramways et de trolleybus, ainsi que l'établissement de voies réservées pour le transport en commun ;
- b) L'encouragement du covoiturage et des initiatives de partage de voitures ;
- c) Une inspection annuelle obligatoire pour tout véhicule de plus de cinq ans ou affichant plus de 100 000 km au compteur pour éviter que la réduction de la consommation des véhicules neufs ne soit contrebalancée par la consommation des vieux véhicules.

10.7 DIMINUER LA PART DU PÉTROLE DANS LE CARBURANT UTILISÉ

Le Bloc Québécois suggère de miser sur la recherche et le développement des biocarburants de deuxième génération (biodiesel et éthanol cellulosique). Le Bloc Québécois croit que la substitution de 5 % du pétrole consommé au Québec est possible, mais qu'elle doit être faite de manière durable et équilibrée, sans engendrer de conséquences sociales et environnementales majeures.

FAIRE DU QUÉBEC UN PÔLE DU TRANSPORT ET DES ÉNERGIES PROPRES, notamment en intensifiant les investissements en recherche et développement et en favorisant la création de pôles technologiques.

En consolidant davantage nos atouts dans les secteurs comme le transport en commun, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne et en intensifiant sensiblement le soutien aux efforts de recherche et développement dans les créneaux liés aux technologies propres pour lesquels le Québec dispose d'avantages comparatifs, le Québec pourrait occuper une place enviable dans l'économie postpétrolière, puisqu'il serait à la fois moins vulnérable aux crises pétrolières et pourrait exporter de la technologie de pointe.

10.8 DES BÉNÉFICES TANGIBLES POUR LE QUÉBEC

Dans un horizon de dix ans, l'atteinte de ces objectifs apporterait de nombreux bienfaits au Québec :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ferait en sorte que le Québec profiterait encore davantage d'une bourse du carbone puisqu'il pourrait vendre plus de crédits ;
- La réduction des importations de pétrole du Québec entraînerait une nette amélioration de notre balance commerciale. Chaque litre de pétrole consommé en moins est une somme d'argent qui reste chez nous plutôt que de partir en fumée vers l'étranger ;
- Les entreprises québécoises, parce qu'elles seraient moins exposées aux aléas du prix du pétrole, lequel devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années, seraient plus compétitives, stimulant ainsi l'emploi, la croissance et les investissements ;
- Faire du Québec le pôle nord-américain du transport et des énergies propres nous positionnerait en tête de ces secteurs susceptibles de croître rapidement ces prochaines années.

10.9 LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT CONTRIBUER

Les Québécoises et les Québécois peuvent réduire de moitié leur dépendance au pétrole d'ici dix ans, mais uniquement si le gouvernement fédéral ne rame pas à contre-courant en torpillant les efforts du Québec en matière de lutte contre les gaz à effet de serre.

Outre ne pas mettre de bâtons dans les roues, le gouvernement fédéral doit également prendre plusieurs initiatives qui relèvent de ses compétences :

- La bonification des programmes d'encouragement des énergies renouvelables afin de doubler la capacité électrique qui pourra être installée ;
- Le maintien des investissements dans le domaine du transport (réfection des voies de chemin de fer et des installations portuaires, facilités de transbordement pour soutenir le développement du transport intermodal), puisque le développement des infrastructures est la clé

pour freiner l'augmentation du camionnage et de l'automobile. Dans la même foulée, il doit maintenir ses programmes d'infrastructures, que le Québec pourra utiliser pour améliorer les réseaux de transport en commun ;

- La participation à la modernisation des industries. Le plan du gouvernement du Québec pour les industries forestière et manufacturière ne peut atteindre de résultats substantiels sans qu'Ottawa mette la main à la pâte ;
- L'intervention d'Ottawa dans le développement du transport ferroviaire et maritime. Il est inutile que le Québec investisse des sommes pour l'entretien des voies sous compétence québécoise si Ottawa n'en fait pas autant pour les voies sous juridiction fédérale auxquelles elles sont reliées, et s'il ne modifie pas la Loi sur les transports pour imposer un moratoire sur l'abandon et le démantèlement des voies ferrées ;
- Une réorientation des dépenses fédérales en recherche et développement en fonction des besoins du Québec afin de développer une masse critique de savoir-faire dans les domaines de pointe.

CHAPITRE 11

STIMULER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Bien que le pire de la récession semble passé, il convient de demeurer réaliste par rapport à la reprise économique mondiale. Les marchés financiers et boursiers mondiaux continuent de se montrer volatiles et la situation des ménages demeure précaire aux États-Unis comme en Europe. Au Québec, les exportations de biens à l'étranger tardent à redécoller et l'emploi fait du surplace. Si les indicateurs économiques continuent de décevoir, la croissance économique pourrait être compromise. L'une des raisons de cette difficile sortie de crise, c'est le plan d'action économique des conservateurs mal adapté au Québec.

Les crises économiques ne sont pas que des périodes de souffrance. Ce sont aussi des périodes de choix. Or, on a constaté les choix que le gouvernement fédéral a faits : tout pour le pétrole albertain et l'automobile ontarienne, presque rien pour les secteurs fortement présents au Québec.

Le Bloc Québécois est le seul groupe parlementaire qui met les intérêts du Québec devant ceux du Canada. Ses priorités économiques sont calquées sur les besoins du Québec et visent à lui permettre de profiter des nombreux atouts qui sont les siens et qui sont souvent différents de ceux du Canada.

Sur le plan économique, le 20^e siècle aura été le siècle de la production de masse et de la consommation effrénée des ressources. Pour sa part, le 21^e siècle, du moins tel qu'il se présente aujourd'hui, sera marqué par des impératifs de développement économique durable. Ce 21^e siècle est fait sur mesure pour le Québec, seule société industrialisée avec la Norvège où le pétrole n'est pas la première source d'énergie.

Le Bloc Québécois a présenté deux plans afin de soutenir la population, d'aider les entreprises à traverser la crise et de préparer la relance. Maintenant que le pire de la crise semble passé, le Bloc Québécois entend se concentrer sur la nécessité de faire résolument entrer l'économie du Québec dans le 21^e siècle.

En matière économique et environnementale, puisque les deux vont de pair, les politiques mises de l'avant par le Bloc Québécois sont les suivantes :

- Soutenir la recherche et le développement de même que les secteurs de pointe pour sortir plus fort de la crise ;
- Favoriser la modernisation des entreprises grâce à des mécanismes facilitant l'accès au crédit ;
- Permettre à nos industries bousculées par la crise de reprendre le dessus ;
- Soutenir les personnes affectées par une perte d'emploi et faire en sorte que nos travailleuses et nos travailleurs soient mieux armés face aux changements dans l'économie ;
- Diminuer notre dépendance au pétrole pour que l'argent des entreprises et des ménages québécois cesse de partir en fumée pour acheter des combustibles fossiles importés ;
- S'investir sérieusement dans la lutte contre les dérèglements climatiques. La mise en place de plafonds stricts d'émissions de gaz à effet de serre et l'établissement d'une bourse du carbone accompagnée d'un tarif sur l'importation de produits polluants permettraient de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping environnemental. Le Québec pourra ainsi préserver et accroître sa place sur les marchés mondiaux de demain.

En matière de finances publiques, notre approche repose sur deux piliers :

- Proposer une gestion responsable en éliminant le gaspillage et en s'assurant que tous, y compris les mieux nantis, contribuent à l'effort fiscal ;

- Voir à ce que le gouvernement fédéral traite le Québec équitablement dans les relations financières qu'ils entretiennent.

11.1 STIMULER LA RECHERCHE ET L'INVESTISSEMENT

Une politique de développement pour le secteur manufacturier, notamment les industries de pointe

Malgré les difficultés rencontrées par l'industrie aérospatiale, le gouvernement Harper n'a présenté aucune politique globale de développement des industries de pointe du Québec. Le gouvernement fédéral doit dès maintenant remédier à cette lacune. Il doit rendre remboursable et payable sur une base trimestrielle le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement.

Il existait autrefois un programme nommé Partenariat technologique Canada par l'entremise duquel Ottawa investissait dans les projets de recherche et développement des entreprises, partageant ainsi le risque avec elles.

Lors de leurs dernières années au pouvoir, les libéraux ont interrompu ce programme, puis les conservateurs l'ont carrément aboli pour tous les secteurs sauf l'aéronautique et la défense, deux secteurs où ils se sont contentés de le rendre moins généreux.

Depuis, des secteurs de pointe comme la pharmaceutique, les technologies de production, les technologies environnementales et les nouveaux matériaux sont laissés à eux-mêmes. Le Québec, où ces secteurs sont fortement présents, est le plus touché par ces coupes néfastes.

11.1.1 Le Bloc Québécois propose de rendre remboursable et payable sur une base trimestrielle le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement ainsi que la mise en place, la bonification et l'élargissement à tous les secteurs innovants d'un programme inspiré de Partenariat technologique Canada.

11.1.2 Le Bloc Québécois propose de stimuler l'économie du Québec en créant des programmes visant le soutien du développement durable intégrant économie, société et écologie, notamment par des programmes de recherche et développement dans le domaine des nouvelles technologies.

Le droit d'appel des compagnies pharmaceutiques

Le Québec mise beaucoup sur le développement du secteur de la recherche et de l'innovation, notamment dans le milieu pharmaceutique. Or, malgré la politique du Québec, il demeure que

le fédéral, par son inaction, va trop souvent à l'encontre des actions entreprises chez nous. Par exemple, les compagnies dont les produits sont brevetés ne peuvent contester une décision rendue en Cour fédérale sur les brevets alors que les compagnies produisant des génériques en ont la possibilité. À des fins d'équilibre et d'équité concurrentielle, cette problématique pourrait facilement être résolue par une modification au règlement actuel.

11.1.3 Le Bloc Québécois demandera qu'un droit d'appel soit octroyé aux compagnies pharmaceutiques dont les produits sont brevetés dans le but de permettre une meilleure équité dans le système actuel qui est présentement un frein à l'investissement.

Soutien aux petites et moyennes entreprises

En raison de la crise économique, les petites et moyennes entreprises (PME) du Québec et du Canada n'ont eu d'autre choix que de réduire leur production et leurs coûts, ce qui a conduit à des mises à pied, à des fermetures d'usines et à une diminution importante des investissements productifs.

Le Bloc Québécois propose une série de mesures pour soutenir l'emploi et l'investissement des PME, qui sont un maillage essentiel du tissu économique dans toutes les régions du Québec.

Il est clair que la prospérité future des PME passe par l'innovation et le développement de nouveaux marchés et de nouveaux produits. Celles-ci bénéficieront de la pleine remboursabilité pour le crédit d'impôt en recherche et développement demandée par le Bloc Québécois et de la mise en place, la bonification et l'élargissement à tous les secteurs innovants d'un programme inspiré de Partenariat technologique Canada.

11.1.4 Le Bloc Québécois demande que des mesures soient mises en œuvre pour soutenir l'emploi et l'investissement des petites et moyennes entreprises, notamment la pleine remboursabilité pour le crédit d'impôt en recherche et développement, et que le gouvernement remette sur pied le Programme des textiles canadiens (CANtex) pour une période de cinq ans afin de soutenir les emplois de haute technologie.

11.1.5 En outre, nous proposons de mettre en œuvre un vaste programme pour soutenir les entrepreneurs et entrepreneures ainsi que les coopératives qui sont en processus de démarrage ou d'expansion d'entreprise. Un volet de ce programme sera destiné aux commerces de proximité, qui favorisent l'emploi local et le sentiment communautaire. Un second volet favorisera l'entrepreneuriat des femmes afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie, et ce, en encourageant leur autonomie sur le plan financier

tout en les soutenant dans leur cheminement professionnel. Finalement, une enveloppe sera réservée aux entrepreneures et entrepreneurs des régions durement touchées par la crise forestière et la crise des pêches.

- 11.1.6** Ces mesures permettront aux entreprises de développer de nouveaux marchés et de nouveaux produits et auront pour effet de favoriser la création d'emplois dans les PME de secteurs diversifiés.

Achats gouvernementaux : on perd sur les deux tableaux

Le récent Accord sur les marchés publics, conclu en février 2010 avec les États-Unis, a accordé aux entrepreneures et entrepreneurs québécois un accès garanti à une partie des marchés publics américains. Cet accord permet aussi aux gouvernements de favoriser les fournisseurs locaux dans certains secteurs jugés névralgiques, comme les infrastructures de transport en commun et les petites et moyennes entreprises. Les États-Unis n'hésitent pas à recourir à ces exceptions, alors que le Canada demeure les bras croisés.

Ainsi, pour ces secteurs, nos entreprises doivent faire face à la compétition américaine pour les contrats locaux sans pour autant accéder au marché américain protégé en vertu de l'accord. C'est l'inaction et le manque de volonté du gouvernement conservateur qui causent ce déséquilibre et non l'accord lui-même.

Le Bloc Québécois estime que le gouvernement, comme le lui permet l'Accord sur les marchés publics avec les États-Unis, devrait utiliser ses achats comme levier de développement économique dans les secteurs névralgiques. C'est pourquoi il a proposé un projet de loi pour contraindre le gouvernement fédéral à acheter canadien lorsque les exceptions le lui permettent. Notons que le projet de loi contenait une clause permettant à Ottawa de libéraliser ses achats si Washington en faisait autant.

-
- 11.1.7** En vue de rétablir la pleine réciprocité avec les États-Unis, le Bloc Québécois déposera un projet de loi visant à favoriser l'achat local dans les contrats du gouvernement fédéral, le tout dans un esprit d'équité entre les provinces et en respect avec les accords commerciaux.

Aider le secteur de l'aéronautique

L'aéronautique au Québec, c'est 250 entreprises, y compris 240 PME, qui représentent 49 % des emplois, 57 % des salaires, 62 % du chiffre d'affaires et 70 % des dépenses de recherche et développement de l'industrie aéronautique canadienne.

Environ 40 000 personnes, dont plus de 10 000 ingénieurs et scientifiques, y travaillent, soit un Québécois sur 200 et un Montréalais sur 95. Par individu, il n'y a aucun pays au monde où l'industrie aéronautique occupe une place plus importante que chez nous. Pour reprendre la formule de l'ancien ministre libéral Jean Lapierre, « l'aéronautique est au Québec ce que l'automobile est à l'Ontario ».

11.1.8 Le Bloc Québécois réclame une véritable politique aéronautique fédérale.

Outre les incitatifs fiscaux normaux, cette politique doit viser les objectifs suivants :

- a) Un programme clair et prévisible de soutien à la recherche et au développement, notamment une bonification de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) afin de mieux partager les risques entre le gouvernement et les entreprises. L'enveloppe de ce programme devrait être augmentée de 200 millions de dollars ;
- b) Un engagement ferme et prévisible de financement des ventes, en particulier des ventes à l'exportation ;
- c) Une politique de soutien aux PME de l'aéronautique incluant un meilleur soutien à la recherche et au développement, des mesures facilitant l'accès au crédit et un programme de soutien à l'accréditation auprès des grandes entreprises ;
- d) Une politique d'acquisitions militaires qui maximise les retombées et qui respecte la juste part du Québec.

11.2 INDUSTRIE MARITIME : S'ASSURER QUE LE GOUVERNEMENT RESPECTE SES PROMESSES

Au printemps 2010, après de longs mois de consultations avec l'industrie, le gouvernement conservateur a annoncé un vaste programme d'acquisitions navales pour renflouer et moderniser la flotte canadienne. La Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale prévoit procéder par appel d'offres pancanadien pour créer deux centres d'excellence chargés des contrats militaires et civils (navires de ravitaillement). Les Chantiers Davie de Lévis sont fortement pressentis pour obtenir les contrats des navires de ravitaillement puisqu'ils sont les seuls à posséder des installations suffisamment grandes pour ce type de navire. Par contre, le processus de sélection devrait être enclenché à l'automne seulement et il est à craindre qu'il ne soit trop tard pour Davie, qui traverse une restructuration financière entamée en février 2010.

- 11.2.1 Le Bloc Québécois poursuivra son travail pour définir une politique maritime qui comprendra la mise en place de véritables mesures afin de relancer durablement l'industrie maritime dans son ensemble. Cette politique comprendra un volet pour stimuler la construction navale et les exportations, mais aussi une amélioration des infrastructures portuaires visant à favoriser le transport maritime et une plus grande implication pour le resserrement des normes internationales pour l'entretien des navires et éliminer les pavillons de complaisance.
- 11.2.2 Le Bloc Québécois pressera donc le gouvernement d'accélérer le processus d'attribution des contrats pour relancer les Chantiers Davie. Le Bloc Québécois développera une véritable politique maritime assurant le maintien de cette industrie vitale pour le Québec.
- 11.2.3 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral afin que les travaux de réparation, d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures portuaires soient effectués sans délai.
- 11.2.4 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral d'appliquer de façon plus rigoureuse la loi concernant le transport sécuritaire du pétrole et des matières dangereuses, plus particulièrement par voie maritime.

11.3 COMMERCE AVEC L'UNION EUROPÉENNE : POUR UNE VRAIE ENTENTE DE PARTENARIAT

Il est dans l'intérêt de la nation québécoise de resserrer toujours davantage ses liens avec l'Europe. C'est pourquoi le Bloc Québécois a proposé dans le passé que le Québec signe un traité de libre-échange avec l'Union européenne, ce qu'il sera libre de faire lorsqu'il sera souverain.

Le Bloc Québécois entend travailler pour assurer que le Québec puisse s'imposer comme intermédiaire de premier plan dans les échanges commerciaux avec l'Union européenne et que ses intérêts soient bien représentés lors des négociations.

- 11.3.1 Le Bloc Québécois appuie les négociations actuelles en vue de conclure un traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Le Bloc Québécois veillera à ce que des clauses assurant le respect de l'environnement, des normes minimales concernant le travail et les droits fondamentaux soient incluses pour permettre une mondialisation juste et équitable pour tout le monde.
- 11.3.2 Le Bloc Québécois considère que la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et le principe de l'exception culturelle doivent être respectés dans leur intégralité.

11.3.3 Le Bloc Québécois propose que les exceptions existantes entre pays de l'Union européenne concernant les achats gouvernementaux soient intégrées dans l'éventuel accord entre le Canada et l'Union européenne.

11.3.4 Le Bloc Québécois veillera à ce que le mécanisme de gestion de l'offre en agriculture ne soit pas menacé dans cet éventuel accord.

11.4 S'ASSURER QU'UNE PRISE DE CONTRÔLE ÉTRANGÈRE SOIT BÉNÉFIQUE

Déposé en juin 2009 et adopté à toute vapeur avant l'été, le projet de loi mettant en œuvre le budget du gouvernement conservateur contenait des modifications à la Loi sur Investissement Canada.

Dorénavant, les compagnies étrangères qui désirent acheter des entreprises canadiennes dont la valeur est inférieure à 1 milliard de dollars n'auront plus à démontrer que cette transaction est bénéfique pour l'économie. Non seulement Ottawa ouvre ainsi la porte à la prise de contrôle de nos fleurons par des étrangers, mais il se retire même le droit de poser des conditions lors des investissements de moins de 1 milliard de dollars. En appuyant le budget, les libéraux ont cautionné le refus des conservateurs d'encadrer le fonctionnement de l'économie.

11.4.1 Le Bloc Québécois demande que le seuil à partir duquel le gouvernement fédéral analyse les investissements étrangers soit ramené à 300 millions de dollars.

11.4.2 De plus, le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'imposer des conditions aux entreprises, notamment en ce qui a trait aux garanties d'emploi et d'investissement.

11.5 RELANCER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Relancer et bonifier le programme écoAUTO

Nous proposons de remettre en place et de bonifier substantiellement le programme écoAUTO afin qu'il encourage fortement l'achat de voitures électriques, hybrides ou à faible consommation de carburant.

L'incitatif à l'achat de véhicules électriques et hybrides serait de 3500 à 7000 dollars. Ainsi, nous encouragerions la consommation tout en permettant au Québec de se libérer peu à peu de sa dépendance au pétrole.

11.5.1 Le Bloc Québécois propose de remettre en place et de bonifier le programme écoAUTO.

Un programme de rénovations écoénergétiques

Le Bloc Québécois propose la création d'un fonds de 2 milliards de dollars destiné à la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers un système de chauffage propre. Les particuliers et les institutions qui effectueront de tels travaux pourront bénéficier de remboursements pouvant atteindre 25 % du coût des travaux. La transformation des systèmes de chauffage au mazout vers une source d'énergie moins polluante permettra de réduire les émissions atmosphériques et la dépendance du Québec aux énergies fossiles, tout en stimulant l'économie.

11.5.2 Le Bloc Québécois propose de favoriser la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers les énergies propres par la mise en place d'un fonds permettant le remboursement d'une partie des sommes engagées dans la conversion.

11.6 PROTÉGER LES SALAIRES ET LES PENSIONS

Le Bloc Québécois est sensible à la frustration et à l'inquiétude des personnes qui voient leurs revenus de retraite amputés parce que leur caisse de retraite était déficitaire au moment où la compagnie pour laquelle elles travaillaient a cessé ses opérations et qui sont ainsi injustement privées d'une source de revenus sur laquelle elles comptaient.

C'est pourquoi le Bloc Québécois est consterné du rejet autant par les libéraux que par les conservateurs de son projet de loi C-290 le 20 octobre 2010. Ce projet de loi visait à offrir une compensation aux retraitées et retraités qui, parce que leur ancien employeur a fait faillite et n'a pas assumé ses obligations envers la caisse de retraite, voient leurs rentes de retraite amputées. La compensation devait prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable, appliqué à la perte subie.

Le Bloc Québécois poursuivra son travail visant à défendre les intérêts des nombreux travailleurs et travailleuses que la crise économique a mis dans l'embarras. Conscient que cette situation commande une action rapide, le Bloc Québécois a mis de l'avant plusieurs mesures destinées à protéger les revenus des retraitées et retraités.

.....

11.6.1 Le Bloc Québécois propose un plan solide qui comporte plusieurs mesures destinées à protéger les revenus des retraitées et retraités, notamment :

- a) La prise en tutelle des régimes de pension de compagnies en faillite par le gouvernement fédéral, lorsque c'est sa juridiction, à l'image de ce qui se fait au Québec. Ainsi, les fonds de retraite évitent d'être liquidés lorsque le marché est bas ;
- b) La modification de la Loi sur Investissement Canada afin de conserver à 300 millions de dollars le seuil d'examen automatique des acquisitions étrangères. Une telle mesure permettrait de s'assurer qu'une grande entreprise, par exemple Nortel, ne soit pas vendue au rabais ;
- c) L'adoption d'un statut de créanciers privilégiés pour les employés invalides qui perdent leurs prestations à la suite d'une faillite ;
- d) L'adoption de limites à la capitalisation afin de rendre les fonds de retraite moins sensibles aux fluctuations boursières ;
- e) Le dépôt d'un projet de loi qui vise à offrir une compensation aux retraitées et retraités victimes de la faillite de leur ancien employeur qui voient leurs rentes de retraite amputées.

.....

11.7 ENCOURAGER L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis plus de 150 ans, des entreprises et organisations conjuguant des objectifs économiques et sociaux contribuent à l'essor économique du Québec et à son développement durable.

Au Québec, on évalue à 125 000 le nombre d'emplois créés par les entreprises d'économie sociale. Ensemble, elles génèrent un bénéfice dépassant les 17 milliards de dollars.

L'économie sociale joue un rôle positif sur le développement de nombreuses collectivités au Québec. Les organismes et entreprises de ce secteur :

- défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital ;
- contribuent à faire du Québec un chef de file en matière de développement durable ;
- ont des objectifs d'utilité sociale, de renforcement de la capacité des communautés et de revitalisation de quartiers ;
- produisent des biens ou des services qui contribuent autant à la richesse collective qu'au développement démocratique et social.

Or, parce que le secteur de l'économie sociale est moins présent au Canada, le gouvernement fédéral s'en préoccupe peu, soutient mal les entreprises et les organismes et présente des politiques qui ne sont pas adaptées à leur réalité.

De nombreuses initiatives mises de l'avant par le Bloc Québécois contribueraient à l'essor du secteur de l'économie sociale. Au plan économique, ces mesures permettraient la création d'emplois de qualité qui stimulent l'activité économique, notamment en région. Au plan social, ces mesures favoriseraient l'entrepreneuriat collectif et l'accès à des services de qualité, sans oublier les valeurs démocratiques et la citoyenneté.

11.7.1 Le Bloc Québécois demande :

- a)** que le financement des organismes communautaires soit fait de manière transparente, sur une base pluriannuelle. Citons par exemple les ententes relatives aux Corporations de développement économique communautaire (CDEC), le programme Initiative en matière de logement abordable, les conventions d'exploitation des logements sociaux, etc. ;
- b)** qu'un vaste programme soit mis sur pied pour soutenir les entrepreneures et entrepreneurs qui sont en processus de démarrage d'entreprise. Un volet de ce programme devra être destiné aux commerces de proximité, qui favorisent l'emploi local et le sentiment communautaire.

11.7.2 Nous avons aussi proposé une série d'initiatives environnementales susceptibles de contribuer au développement d'entreprises d'économie sociale s'inscrivant dans une démarche de développement durable :

- a)** Un fonds de 750 millions de dollars dédié au développement des énergies vertes, notamment par l'entremise d'un programme écoÉNERGIE bonifié. Ces initiatives pourront financer, par exemple, des projets visant l'éolienne, la biomasse, le solaire et la géothermie ;
 - b)** Un généreux crédit d'impôt pour les entreprises qui mettent en place des installations pour favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport alternatif.
-

CHAPITRE 12

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC

12.1 RÉGLER LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Il y a déséquilibre fiscal lorsqu'un niveau de gouvernement a des revenus excédant ce dont il a besoin pour assumer ses propres responsabilités alors que l'autre ne peut pas assumer les siennes par ses propres moyens.

Le gouvernement fédéral a créé le déséquilibre fiscal en coupant dans les transferts au Québec et aux provinces pour la santé, l'éducation et les programmes sociaux, et en se servant des surplus générés par ces coupes pour multiplier les intrusions dans les champs de compétences du Québec et des provinces.

Quoi qu'en disent les partis pancanadiens, le déséquilibre fiscal n'est pas réglé. Le Québec n'est toujours pas à l'abri des décisions unilatérales du gouvernement fédéral qui tient le Québec en laisse par ses politiques en matière de transferts. À preuve, le gouvernement fédéral annonce déjà que l'entente sur la santé subira un régime minceur lorsqu'elle viendra à échéance en 2014.

Le règlement définitif du déséquilibre fiscal passe par le retrait du gouvernement fédéral des champs de compétences du Québec et le remplacement des transferts en espèces d'Ottawa par un espace fiscal équivalent. Ainsi, le Québec redeviendra autonome dans les domaines où la Constitution prévoyait en 1867 qu'il le soit.

Malheureusement, les promesses conservatrices en matière d'ouverture n'étaient que de la poudre aux yeux. Michael Ignatieff, de son côté, a dit clairement que la reconnaissance de la nation québécoise : «Ce n'est pas non plus le prélude à une nouvelle série de transferts de compétences.» En matière d'autonomie du Québec, Ignatieff et Harper, c'est du pareil au même.

12.1.1 Le Bloc Québécois mettra tout en œuvre pour trouver une solution au déséquilibre fiscal afin que la nation québécoise retrouve l'autonomie financière dont elle a besoin pour mieux maîtriser le développement de la société québécoise. À cette fin, le Bloc Québécois demandera, lors de toutes les occasions qui s'offrent à lui, le rapatriement de points d'impôt vers le gouvernement du Québec.

12.2 CONTRER LE PRÉTENDU POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Soyons clairs : le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral doit se limiter aux domaines qui relèvent de sa juridiction. Un point c'est tout. Ses dépenses dans des domaines qui relèvent des compétences du Québec sont des ingérences qui remettent en cause le partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement.

En 1867, les Québécoises et les Québécois s'étaient fait promettre qu'ils seraient souverains dans plusieurs domaines et qu'ils pourraient utiliser cette souveraineté partielle pour développer eux-mêmes leur société. C'est d'ailleurs ce que laissait entendre l'emploi du mot « confédération » plutôt que « fédération ». C'est à cette condition que le Québec a adhéré au Canada.

Ottawa n'hésite pas à envahir les champs de compétences exclusifs du Québec : la politique familiale, la santé et l'éducation ou encore le développement régional sont quelques-uns des exemples les plus frappants de l'ingérence du fédéral. En 2008-2009, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 60 milliards de dollars dans des domaines qui relèvent du Québec et des provinces. Cette situation est clairement intolérable.

C'est pourquoi le Bloc Québécois a déposé en avril 2010 un projet de loi visant l'élimination du prétendu pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétences du Québec. Ce projet de loi s'articule autour de trois principes : l'abolition explicite du droit que s'est arrogé Ottawa de dépenser dans les domaines qui ne relèvent pas de ses compétences, un droit de retrait systématique pour le Québec, inconditionnel et avec pleine compensation, ainsi qu'une compensation prenant la forme de points d'impôt afin d'éviter qu'Ottawa ne détermine les montants que le Québec consacre à ses différentes responsabilités.

12.2.1 Pour que les Québécoises et les Québécois redeviennent souverains dans les domaines où la Constitution prévoit qu'ils le sont, le Bloc Québécois entend tout faire pour que soit adopté son projet de loi limitant les dépenses fédérales aux seuls champs de compétence fédérale.

12.3 RÉFORMER LA PÉRÉQUATION

Sous Jean Chrétien et Paul Martin, les libéraux ont imposé des modifications unilatérales à la formule de péréquation qui ont fait perdre des milliards de dollars au Québec. Les conservateurs, en 2007, ont tout d'abord montré une certaine ouverture en modifiant la formule de péréquation pour rétablir en partie l'injustice libérale. Mis à part les revenus provenant du pétrole qu'Ottawa ne comptabilisait qu'à moitié, le reste de la formule répondait à une certaine logique.

Cependant, dès le dépôt du budget libéral-conservateur de 2009, Ottawa n'a pas tardé à reprendre la vieille méthode libérale et à imposer un plafonnement à la formule de péréquation

qui fait perdre des milliards au Québec, année après année, bafouant ainsi une motion unanime de l'Assemblée nationale en janvier 2009.

Le plafonnement de la péréquation permet au gouvernement fédéral de détourner les revenus provenant de la richesse albertaine pour ses propres priorités au lieu de permettre au Québec et aux provinces d'offrir des services à la population. En matière de péréquation et de respect de la volonté du Québec, les libéraux et les conservateurs, c'est du pareil au même.

Bien que l'on fasse miroiter les bienfaits économiques de l'exploitation des sables bitumineux sur l'ensemble des provinces, il ne s'agit en réalité que d'un leurre pour le Québec.

En fait, il est plus juste de dire que le développement des sables bitumineux et l'augmentation des exportations de pétrole aux États-Unis nuisent à l'économie du Québec, notamment en poussant à la hausse le dollar canadien. Cela a pour effet de ralentir les exportations québécoises, lesquelles proviennent majoritairement du secteur manufacturier, sans pour autant faire gonfler les paiements de péréquation.

.....

12.3.1 Le Bloc Québécois s'engage à presser le gouvernement fédéral afin qu'il établisse une formule de calcul de la péréquation non plafonnée, fondée sur la norme des dix provinces et qui tient compte de l'ensemble des revenus du Québec et des provinces.

.....

Traitement équitable en matière de péréquation

Par la porte arrière, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a modifié la manière dont étaient calculés les revenus des sociétés productrices d'hydroélectricité afin de permettre à l'Ontario de profiter de transferts plus élevés en matière de péréquation. Fidèle à son habitude du « tout à l'Ontario et rien au Québec », le ministre des Finances a refusé que le Québec ait droit au même traitement, privant ainsi le gouvernement du Québec de 250 millions de dollars annuellement.

Les libéraux, comme les conservateurs, ont choisi leur camp en votant contre une motion du Bloc Québécois, en février 2009, qui réclamait que le Québec soit traité équitablement en matière de revenus hydroélectriques.

Par ailleurs, il faut savoir qu'en raison de la bonne tenue relative de son économie, le gouvernement du Québec verra ses paiements de péréquation réduits de 664 millions de dollars au cours de 2011-2012. Contrairement aux provinces canadiennes, le Québec ne bénéficiera pas de paiements de protection en guise d'indemnisation pour cette baisse des transferts. Le gouvernement du Québec estime que l'usage systématique de ces « paiements de protection » rapporterait jusqu'à 250 millions supplémentaires au Québec annuellement.

12.3.2 Le Bloc Québécois s'engage à presser le gouvernement fédéral afin qu'il accorde au Québec le même traitement qu'à l'Ontario en matière de ressources hydroélectriques et qu'il consente aux demandes du gouvernement du Québec concernant l'usage systématique des paiements de protection.

12.4 NON À UNE COMMISSION PANCANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

Le gouvernement Harper a déposé le 26 mai 2010 à la Chambre des communes un avant-projet de loi visant la création d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières. La réglementation des valeurs mobilières est une compétence constitutionnelle exclusive du Québec et des provinces. Le projet fédéral de commission pancanadienne méprise les responsabilités québécoises en matière de propriété et de droits civils.

Néanmoins, dès leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont repris le vieux rêve libéral de créer une seule commission des valeurs mobilières afin d'évincer le Québec du monde de la finance. Loin de s'y opposer, Michael Ignatieff a appuyé le budget conservateur qui jetait les bases du transfert des pouvoirs qui sont constitutionnellement dévolus au Québec. Ainsi, conservateurs et libéraux ont bafoué non pas une, mais deux motions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec qui réclamaient le respect de ses compétences en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Michael Ignatieff est à peine plus nuancé que Stephen Harper sur cette question. Il appuie l'idée d'évincer le Québec du monde de la finance, mais précise qu'un gouvernement libéral aurait relégué cette question à la Cour suprême du Canada avant d'agir. Or, la Cour suprême, dont tous les membres sont nommés par Ottawa, est comme la tour de Pise : elle penche toujours du même côté lors des conflits de juridiction.

12.4.1 Le Bloc Québécois fera tout en son pouvoir pour contrer le projet libéral repris par les conservateurs de créer une commission pancanadienne des valeurs mobilières, afin que le Québec conserve ses pouvoirs en matière de réglementation financière.

12.5 OBTENIR LA COMPENSATION POUR L'HARMONISATION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Dès 1991, le Québec a harmonisé, de son propre chef et sans aide du fédéral, sa taxe de vente avec la taxe sur les produits et services (TPS). Six ans plus tard, le gouvernement libéral offrait 1 milliard de dollars aux provinces maritimes ayant harmonisé leur taxe de vente. Outre de l'attitude injuste du gouvernement libéral qui indemnisait les Maritimes et non le Québec, le gouvernement du Québec a entamé une bataille avec le fédéral afin d'avoir droit au même traitement. Cette demande a été rejetée du revers de la main.

En mars 2010, le ministre fédéral des Finances a à nouveau opposé un refus aux demandes du Québec concernant les quelque 2,2 milliards de dollars qui lui sont dus depuis le début des années 1990 pour l'harmonisation de sa taxe avec la taxe fédérale. Avant même la rentrée parlementaire 2011, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'était pas question d'un règlement dans le budget 2011, et ce, malgré les efforts concertés de l'Assemblée nationale et du Bloc Québécois pour obtenir une juste indemnisation pour le Québec.

Le ministre Flaherty justifie son refus en prétextant que l'harmonisation des taxes n'est pas complète au Québec. Or, le ministre a modifié les règles pour en venir à une entente avec l'Ontario, à qui il a consenti une généreuse compensation de l'ordre de 4,3 milliards de dollars.

L'Assemblée nationale a approuvé à l'unanimité, le 30 mars 2009, une motion dénonçant le refus du gouvernement fédéral d'offrir au Québec une compensation comparable à celles obtenues par la Colombie-Britannique et l'Ontario en 2009 pour l'harmonisation de leur taxe de vente avec la taxe sur les produits et services. Le Bloc Québécois travaille d'arrache-pied pour faire valoir les revendications de l'Assemblée nationale, qui déplore que le gouvernement fédéral refuse toujours de traiter les Québécoises et les Québécois avec équité.

12.5.1 Le Bloc Québécois s'engage à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il négocie une entente avec le Québec, dans l'esprit de la motion unanime de l'Assemblée nationale, pour que le Québec soit équitablement indemnisé à hauteur de 2,2 milliards de dollars pour l'harmonisation de sa taxe de vente.

12.6 LE RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX

L'indemnisation pour l'harmonisation de la taxe de vente et les litiges relatifs à la péréquation ne sont pas les seuls dossiers dans lesquels le Québec est tributaire des décisions du gouvernement Harper. Celui-ci doit cesser de faire preuve de mauvaise foi et s'engager davantage dans ses négociations avec Québec en ce qui concerne leurs nombreux contentieux, notamment :

- Le Bloc Québécois porte le consensus québécois qui réclame que le gouvernement fédéral rétablisse ses transferts en matière de programmes sociaux et d'éducation au niveau d'avant les coupes de 1994-1995.
- En vertu du programme de stabilisation des revenus, les provinces obtiennent des indemnités si elles subissent des pertes de revenus. Selon le gouvernement du Québec, le programme lui donnait droit à une indemnisation de 137 millions de dollars pour l'année financière 1991-1992. Bien qu'un jugement déclaratoire ait donné raison au Québec, nous n'avons toujours pas vu la couleur de cet argent.
- Le litige avec Ottawa concernant la crise du verglas dure depuis 11 ans, et ce sont 421 millions de dollars qui sont en cause.

12.6.1 Le Bloc Québécois exige aujourd'hui un changement de cap radical pour ce qui concerne une série de contentieux entre Québec et Ottawa qui ne sont toujours pas réglés et qui s'élevaient en tout à 5 milliards de dollars.

12.7 POUR UN RAPPORT D'IMPÔT UNIQUE

Depuis 1991, le gouvernement du Québec perçoit la taxe sur les produits et services pour le compte du gouvernement fédéral, lequel le dédommage pour ce service. Le Bloc Québécois estime que le Québec devrait aussi percevoir la totalité de l'impôt sur le revenu. Non seulement les entreprises et les particuliers pourraient économiser d'importantes sommes année après année, mais la réduction des coûts administratifs permettrait des économies récurrentes qui réduiraient la pression sur les finances publiques.

En effet, en maintenant deux structures distinctes pour l'administration des impôts, les Québécoises et les Québécois assument des coûts administratifs très élevés. La mise en place d'un rapport d'impôt unique par le gouvernement du Québec permettrait d'économiser des centaines de millions de dollars en coûts de chevauchement.

En outre, le passage à un rapport d'impôt unique serait très avantageux pour les entreprises, qui doivent déboursier d'importantes sommes afin de se conformer aux différentes exigences des deux rapports d'impôt. Ces coûts administratifs réduisent la compétitivité des entreprises.

Finalement, la production d'un seul rapport d'impôt par les contribuables québécois leur permettrait d'économiser des frais d'administration substantiels, tout en leur simplifiant la tâche. La mise en place du rapport d'impôt unique permettrait donc de mettre fin aux coûteux chevauchements et aux incohérences actuelles.

12.7.1 Le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral d'entreprendre des pour-parlers avec le gouvernement du Québec pour élaborer un rapport d'impôt unique à percevoir par le Québec, sur la base d'une entente du même type que celle de la TPS, pour la totalité des impôts sur le revenu sur le territoire du Québec.

12.8 POUR UN FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ÉDUCATION ET DES PROGRAMMES SOCIAUX

Les compressions libérales du milieu des années 1990 dans les transferts fédéraux en éducation ont fait un tort considérable au gouvernement du Québec, qui a dû amputer ses budgets afin d'éviter de plonger dans un déficit chronique. Encore aujourd'hui, la population québécoise subit les conséquences des coupes fédérales.

De son côté, le gouvernement fédéral refuse d'accéder à la demande du gouvernement du Québec qui réclame que les transferts soient rétablis à leur niveau indexé des années 1990. Selon le gouvernement du Québec, le sous-investissement fédéral en matière d'éducation post-secondaire et en programmes sociaux atteint plus de 800 millions de dollars par an.

12.8.1 Le Bloc Québécois s'engage à continuer de porter le consensus québécois, qui réclame que le gouvernement fédéral rétablisse ses transferts en matière de programmes sociaux et d'éducation tant que le déséquilibre fiscal n'est pas réglé.

12.8.2 Le Bloc Québécois continuera d'exiger que le gouvernement fédéral exempte d'impôt les bourses aux étudiants et étudiantes qui font des études postdoctorales afin de ne pas imposer une taxe au savoir.

12.8.3 Le Bloc Québécois continuera de protéger le choix politique que le Québec a fait de développer sa propre politique d'enseignement universitaire et de frais de scolarité et exigera que le gouvernement fédéral transfère au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise sur le dos des étudiantes et étudiants québécois grâce aux crédits fédéraux sur les frais de scolarité.

CHAPITRE 13

SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

13.1 RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Bloc Québécois a toujours prôné une gestion des finances publiques rigoureuse et responsable de façon à ne pas plonger le gouvernement fédéral dans des déficits récurrents. Les mesures qu'il propose peuvent être financées à long terme sans pour autant entraîner de compressions dans les transferts aux provinces et sans augmenter les impôts et les taxes de la classe moyenne.

Dans le cadre d'un plan budgétaire fiscalement responsable, le Bloc Québécois préconise la mise en place d'initiatives bénéfiques pour le Québec. S'il est vrai que les mesures réclamées par le Bloc Québécois auraient comme effet d'augmenter légèrement le déficit au cours de l'exercice financier 2011-2012, le Bloc Québécois compte rééquilibrer, à terme, les finances publiques afin d'éviter les déficits chroniques et récurrents.

En effet, le cadre financier élaboré par le Bloc Québécois prévoit, au cours des exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, un déficit inférieur à celui qui est prévu par le gouvernement Harper. Ainsi, notre plan aurait comme avantage d'accélérer le retour à l'équilibre budgétaire.

De plus, l'approche préconisée par le Bloc Québécois n'entraînera pas de compressions dans les transferts aux provinces ni d'augmentation de taxes et d'impôt pour la population et les entreprises – exception faite des entreprises pétrolières, dont on abolirait les cadeaux fiscaux, et de celles qui profitent des paradis fiscaux, dont on abolirait les échappatoires. Seuls les contribuables les mieux nantis ainsi que les dirigeants qui bénéficient de primes élevées verront leurs impôts augmenter.

13.1.1 Le Bloc Québécois préconisera une approche pragmatique en matière de gestion des finances publiques qui permettra, à terme, d'atteindre l'équilibre budgétaire. Cette approche n'entraînera pas de compressions dans les transferts aux provinces ni d'augmentation de taxes et d'impôt pour la classe moyenne et les entreprises – exception faite des entreprises pétrolières et de celles qui profitent des paradis fiscaux.

13.2 CONTRE LES PARADIS FISCAUX

Le gouvernement conservateur, appuyé par les libéraux, a mis de l'avant dans les budgets 2009 et 2010 des mesures qui, en facilitant le recours aux paradis fiscaux, limitent la capacité du gouvernement fédéral de faire payer des impôts aux banques et aux grandes entreprises. Par exemple, il a ouvert des brèches dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux entreprises non enregistrées au Canada de ne pas payer leur juste part d'impôt.

Par ailleurs, le gouvernement conservateur dit vouloir s'attaquer aux paradis fiscaux, mais signe des conventions fiscales avec ces mêmes paradis fiscaux! L'Accord de libre-échange avec le Panama, un pays qui apparaît sur la liste grise de l'OCDE, permettra aux entreprises canadiennes y ayant des activités de rapatrier leurs bénéfiques en franchise d'impôt. Le Bloc Québécois a voté contre cet accord à toutes les étapes de son cheminement.

Pour lutter contre l'évasion fiscale, le Bloc Québécois demande au gouvernement d'agir sur de nombreux fronts. Pour empêcher les contribuables canadiens de dissimuler leurs revenus dans les paradis fiscaux, il doit signer avec les paradis fiscaux le plus grand nombre possible d'accords conformes aux normes de l'OCDE sur l'échange de renseignements. Il doit également s'assurer de ne pas octroyer de bénéfiques indus aux entreprises en leur permettant de rapatrier leurs revenus sans payer d'impôts au Canada.

En outre, le Canada pourrait suivre l'exemple de la France, qui a exercé de la pression sur ses banques afin qu'elles se désengagent des paradis fiscaux. Celles-ci avaient jusqu'au 31 mars 2010 pour fermer leurs filiales implantées dans les pays qui apparaissent sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE.

.....

13.2.1 Le Bloc Québécois continuera de presser le gouvernement fédéral afin qu'il élimine le recours aux paradis fiscaux pour que les entreprises et les grandes banques paient leur juste part d'impôt.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi qui :

- a)** éliminera tout recours aux paradis fiscaux pour les particuliers canadiens ;
 - b)** obligera les entreprises privées et les banques canadiennes à déclarer au gouvernement canadien tout transfert monétaire et financier dans les paradis fiscaux ;
 - c)** demandera au gouvernement du Canada de rechercher à travers le monde tous les comptes bancaires des particuliers et des entreprises dans les paradis fiscaux afin que ceux-ci soient imposés et abolis.
-

13.3 COMITÉ LÉONARD : ÉLIMINER LE GASPILLAGE BUREAUCRATIQUE

Le Bloc Québécois reconnaît l'importance du travail des fonctionnaires de l'État. Ils contribuent à assurer la cohésion des politiques et leur mise en place. En outre, les fonctionnaires francophones de l'Outaouais assurent une présence du français dans l'appareil fédéral.

Le Bloc Québécois constate que la taille de l'appareil gouvernemental fédéral a crû de manière disproportionnée. La mise à jour de janvier 2011 du rapport du comité Léonard est venue confirmer la tendance. Les dépenses bureaucratiques des ministères fédéraux, que l'on appelle aussi dépenses de fonctionnement, ont crû, entre 1997-1998 et 2009-2010, de plus de 100 %!

Le Bloc Québécois s'est penché sur cette question à de nombreuses reprises et a produit à la suite des travaux du comité Léonard des recommandations rigoureuses visant à réduire les dépenses de fonctionnement du gouvernement. Ainsi, le Bloc Québécois propose, à terme, des économies de l'ordre de 5,2 milliards de dollars annuellement.

De ce montant, 3 milliards de dollars proviendraient des économies réalisées par la réduction des sommes consacrées à la sous-traitance orientées très souvent vers de très grandes entreprises.

Ensuite, 2,2 milliards de dollars proviendraient de la diminution d'autres dépenses de fonctionnement, telles les dépenses en matériel et outillage, en réparation et entretien et en transport et communications.

Le plan du Bloc Québécois, qui permettrait au gouvernement d'augmenter les effectifs là où le besoin se fait sentir, vise aussi à éliminer les doublons et les chevauchements découlant de l'intrusion du gouvernement fédéral dans les champs qui ne relèvent pas de sa compétence.

13.3.1 Le Bloc Québécois privilégiera les réductions dans les dépenses d'Ottawa, notamment en diminuant la sous-traitance.

13.4 ABOLIR LES « CADEAUX » AUX PÉTROLIÈRES

Le gouvernement conservateur continue d'appliquer sa politique du « tout au pétrole ». On oublie souvent que ce n'est pas seulement le gouvernement conservateur, mais tous les gouvernements fédéraux successifs qui se sont portés au service des pétrolières.

Que ce soit avec la politique de Pierre Elliott Trudeau sur le pétrole, les baisses d'impôt accordées par le gouvernement de Paul Martin ou les milliards de dollars de subventions versés aux sables bitumineux par le gouvernement Harper, le gouvernement fédéral a clairement choisi la

voie du pétrole en y injectant des milliards de dollars, alors que le Québec a su faire le choix de l'hydroélectricité en ne comptant que sur ses propres moyens.

Selon le premier ministre albertain, Michael Ignatieff serait dorénavant un meilleur défenseur des sables bitumineux que Stephen Harper. C'est tout dire. Le Bloc Québécois considère qu'il faut non seulement éliminer toutes les subventions au secteur pétrolier, mais que le Québec devrait chercher à s'affranchir du pétrole.

.....

13.4.1 Le Bloc Québécois continuera sa lutte acharnée contre toutes les subventions fédérales consenties aux énergies non renouvelables.

.....

13.5 IMPOSER UNE SURTAXE AUX CONTRIBUABLES LES MIEUX NANTIS

.....

13.5.1 Le Bloc Québécois propose d'imposer une surtaxe de 2 % aux contribuables ayant un revenu annuel se situant entre 150 000 et 250 000 dollars ainsi qu'une surtaxe de 3 % aux contribuables ayant un revenu annuel de plus de 250 000 dollars. À elle seule, cette mesure permettra de dégager des revenus de 4,8 milliards de dollars.

.....

13.6 IMPOSER UNE SUPER TAXE SUR LES BONUS

.....

13.6.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'instaurer une super taxe sur les bonus non monétaires que s'octroient les membres de la haute direction des entreprises, afin qu'ils soient tenus de payer leur juste part d'impôt lorsqu'ils obtiennent des primes sous forme d'options d'achat d'actions ou autres véhicules financiers connexes et avantages personnels non monétaires (tels que chalets, vacances, transport à des fins personnelles, etc.).

13.6.2 En outre, les entreprises qui versent de telles primes à leurs employés ne devraient pas être autorisées à déduire ces montants de leurs revenus imposables.

.....

CHAPITRE 14

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

14.1 CONTRER LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

La mauvaise note du Canada et le bilan positif du Québec

En ratifiant le protocole de Kyoto, notamment sous la pression du Québec, des milieux environnementaux et du Bloc Québécois, le Canada s'est engagé à combattre les dérèglements climatiques. Son engagement international était de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % en moyenne par rapport à ce qu'elles étaient en 1990, entre 2008 et 2012.

Cependant, les émissions canadiennes de gaz à effet de serre ont augmenté de 26,2 % entre 1990 et 2008 et leur progression continue. Le Canada se classe ainsi au rang des pays signataires du protocole de Kyoto qui ont le plus augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, derrière l'Espagne (53,5 %), le Portugal (38,1 %) et l'Australie (30 %).

Même les États-Unis, alors dirigés par George W. Bush, ont fait meilleure figure que le Canada avec une augmentation de 14 % de leurs émissions de GES⁶ entre 1990 et 2008.

Cette piètre performance du Canada est principalement due à l'attentisme du gouvernement fédéral, tant libéral que conservateur, et à sa soumission devant l'industrie pétrolière.

Contrairement au Canada, le Québec affiche un bien meilleur bilan, ses émissions de GES ayant diminué de 0,9 % entre 1990 et 2008. Un net contraste par rapport aux augmentations de 42,8 % en Alberta et de 72,8 % en Saskatchewan pour la même période. Tous ces efforts, soutenus par un vaste consensus au Québec, ont permis d'en arriver à des résultats non pas parfaits, mais enviables à l'échelle canadienne.

Libéraux et conservateurs : échec planifié

«Le seul leader demeuré constant dans son appui à Kyoto [est] le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe.»

– David Anderson, ancien ministre libéral de l'Environnement, février 2007

Si les libéraux disaient croire en Kyoto, leur plan de mise en œuvre présenté en 2005 n'en fut pas moins un fiasco. Il prévoyait des mesures longues à mettre en place et misait sur des approches volontaires qui se sont avérées des échecs complets. Pire, il ne réclamait qu'un effort minime des gros pollueurs, notamment des producteurs de pétrole.

⁶ Inventory of U.S. Greenhouse Gas Emissions and Sinks: 1990-2008, Environmental Protection Agency, April 15, 2010.

En cela, il ressemble à s'y méprendre au Cadre réglementaire tant de fois annoncé par les conservateurs, mais dont l'application a sans cesse été repoussée. Une proposition taillée sur mesure pour les grandes pétrolières et basée initialement sur des cibles d'intensité qui n'assuraient même pas de réelles réductions des émissions !

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son dernier rapport, exprime clairement que, pour éviter les changements irréversibles et dangereux, l'augmentation des températures de la planète ne doit pas dépasser les deux degrés Celsius et que, pour ce faire, les pays industrialisés doivent réduire, d'ici 2020, leurs émissions de 25 à 40 % sous le niveau de 1990, comme se sont engagés à le faire le Québec et l'Union européenne.

Après avoir joué le rôle de sape des efforts internationaux pour donner une suite au protocole de Kyoto, le gouvernement conservateur s'est autocongratulé en signant l'accord de Copenhague. Si, à cette occasion, il endossait un texte reconnaissant la nécessité de réduire le plus rapidement possible les émissions mondiales de GES et de maintenir l'élévation des températures à moins de deux degrés Celsius, ses actions véritables sont à l'opposé de cet engagement.

Le gouvernement refuse encore de prendre sérieusement ses responsabilités en matière de changements climatiques et préfère s'aligner servilement sur les États-Unis pour abaisser son objectif de réduction de GES et le fixer à 17 % sous le seuil d'émissions de 2005.

En réalité, le nouvel objectif des conservateurs ne représenterait qu'une diminution de 3 % sous le niveau d'émissions de 1990, alors qu'une réduction de 25 à 40 % d'ici 2020 est estimée nécessaire pour rencontrer les recommandations du GIEC.

Les conservateurs préfèrent visiblement jouer les hypocrites et affirmer publiquement qu'ils agissent alors qu'ils ne croient pas à la réalité des changements climatiques.

14.1.1 Le Bloc Québécois continuera de talonner le gouvernement pour qu'il cesse de saboter les efforts de lutte contre les changements climatiques, tant au Canada que sur la scène internationale. Aussi, le Bloc Québécois exigera que le gouvernement du Québec puisse s'exprimer et représenter la nation québécoise dans les rencontres internationales sur les changements climatiques.

14.1.2 Le Bloc Québécois considère que les politiques énergétiques et environnementales doivent s'appuyer sur des faits solidement démontrés par la science plutôt que sur des idéologies à courte vue. Il mettra tout en œuvre pour que les scientifiques puissent communiquer directement avec les médias sans être censurés et sans risque de représailles.

14.1.3 À la suite de la crise du verglas de 1998, le Bloc Québécois continuera de réclamer pour le Québec les sommes que le gouvernement fédéral accorde à titre d'indemnisation pour les catastrophes naturelles.

Un gouvernement au service des pétrolières

On ne le dira jamais assez : le pétrole, même s'il appauvrit le Québec, enrichit le Canada. Qu'il soit conservateur ou libéral, le gouvernement fédéral multiplie les cadeaux aux industries pétrolière et gazière, leur permettant d'épargner des milliards de dollars. Depuis 1970, ce sont plus de 70 milliards qu'il a versés en subventions aux énergies fossiles.

Même dans la détermination de cibles de réduction des gaz à effet de serre, le gouvernement fédéral préfère les pétrolières à l'environnement. En imitant bêtement les États-Unis et en adoptant 2005 comme année de référence, Ottawa absout cette industrie, dont les émissions de GES ont augmenté de près de 50 % depuis 1990.

En somme, même si l'industrie des hydrocarbures nage dans les profits et que l'OCDE recommande la suppression des régimes fiscaux préférentiels et des subventions préjudiciables à l'environnement comme celles aux combustibles fossiles, le gouvernement fédéral persiste à lui offrir un régime fiscal avantageux et à rejeter le principe du pollueur-payeur.

14.1.4 Le Bloc Québécois continuera d'exiger que le gouvernement mette fin aux cadeaux aux riches pétrolières et aux exploitants de gaz de schiste.

Lutte contre les gaz à effet de serre : les propositions du Bloc Québécois

Depuis des années, le Bloc Québécois réclamait un plan de mise en œuvre du protocole de Kyoto, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990 pour la période 2008-2012.

Malheureusement, l'inaction des libéraux et l'entêtement idéologique des conservateurs font en sorte qu'il est désormais illusoire de respecter intégralement les objectifs du protocole de Kyoto.

Le Bloc Québécois propose un plan qui permettra au Canada de corriger le tir et de se rapprocher le plus possible des objectifs fixés par le protocole de Kyoto d'ici 2012, en plus de s'orienter vers la cible de réduction recommandée par le GIEC pour 2020, soit une réduction de 25 % des GES sous le niveau d'émissions de 1990.

Ce plan repose sur une approche territoriale, sur l'établissement de cibles absolues de réduction des gaz à effet de serre à court et moyen terme (2012, 2020) avec l'année 1990 comme base de référence permettant le développement d'une bourse du carbone à Montréal, sur des mesures fédérales que le gouvernement peut entreprendre dans ses propres champs de compétences et sur des mesures de mitigation et d'adaptation en réponse aux conséquences des bouleversements climatiques.

L'approche territoriale

Étant donné l'urgence d'agir tout en respectant les compétences du Québec et des provinces, le Bloc Québécois estime que la manière la plus efficace, rapide et équitable de procéder au partage des efforts de réduction est la mise en œuvre d'une approche territoriale, à l'image de ce qui s'est fait dans l'Union européenne, plutôt que l'approche sectorielle pancanadienne qui a déjà connu un échec retentissant. L'approche territoriale est la plus efficace et la seule qui soit véritablement équitable :

- **PLUS EFFICACE** en permettant au Québec de choisir les mesures les plus pertinentes en fonction de la nature de ses entreprises. Trop souvent, le gouvernement fédéral établit des programmes pancanadiens mal adaptés à la réalité du Québec ;
- **PLUS ÉQUITABLE** en reconnaissant les efforts et les choix écologiques faits par les Québécoises et les Québécois au cours des dernières années, notamment dans l'hydroélectricité.

14.1.5 Le Bloc Québécois insistera pour qu'Ottawa choisisse l'approche territoriale dans la lutte contre les changements climatiques, qu'il permette au Québec de mettre en œuvre son propre plan de réduction des GES et que l'objectif attribué aux provinces et au Québec tienne compte des efforts déjà consentis.

Donner son plein potentiel au marché de permis échangeables et à la bourse du carbone à Montréal

Le Bloc Québécois propose d'intégrer à une telle approche territoriale un marché de permis échangeables, géré au moyen d'une bourse du carbone.

Une bourse est un puissant incitatif financier à réduire les émissions de gaz à effet de serre puisqu'elle permet de monnayer les efforts consentis.

Une bourse du carbone ne peut cependant atteindre son plein potentiel que si des cibles absolues de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixées. Ainsi, même s'il existe une bourse du carbone à Montréal, celle-ci n'offrira aux entreprises québécoises tous ses avantages que lorsque des cibles absolues de réduction seront déterminées.

L'utilisation des mécanismes du marché pour fixer le coût des émissions de carbone comporte plusieurs avantages. Premièrement, ceux qui font un effort sérieux peuvent en retirer un bénéfice réel, ce qui est un incitatif à l'action. Ensuite, dans un marché d'échange, contrairement à une taxe que tous paient et dont le montant est fixe, plus l'effort à faire est grand, plus les prix sont élevés. Mais ce système ne peut fonctionner qu'avec l'imposition d'un plafond d'émissions rigide.

Aussi, le gouvernement fédéral doit imposer des cibles absolues de réduction des gaz à effet de serre à court et moyen terme, permettant de se rapprocher le plus possible des objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

Enfin, cela exige la création d'un organisme indépendant qui sera chargé de certifier les réductions de GES et d'imposer les pénalités financières aux organisations qui ne produiront pas les permis conformément à leurs émissions.

14.1.6 Pour permettre la création d'une bourse du carbone à Montréal, le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral :

- a)** d'imposer des cibles absolues de réduction des gaz à effet de serre à court et moyen terme permettant de se rapprocher le plus possible des objectifs fixés par le protocole de Kyoto ;
- b)** de prévoir des pénalités financières sévères pour chaque tonne de GES qu'une entreprise émettra au-delà de sa limite permise ;
- c)** de prévoir que les droits d'émissions puissent être échangés pour qu'une entreprise polluante puisse acheter le permis inutilisé d'une entreprise qui a fait des efforts ;
- d)** de voir à la création d'un organisme indépendant chargé de certifier les réductions de gaz à effet de serre et d'imposer, le cas échéant, les pénalités financières aux organisations délinquantes.

Ottawa doit aussi prendre des mesures, dans ses champs de compétences, pour réduire les émissions de GES.

Même si c'est le gouvernement du Québec qui devrait être le maître d'œuvre de la lutte contre les changements climatiques au Québec, plusieurs leviers manquent à son arsenal. Ces leviers, de juridiction fédérale, se trouvent à Ottawa.

14.1.7 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement :

- a)** de mettre en place un étiquetage écoénergétique obligatoire des véhicules, fournissant des informations sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et le rendement énergétique des véhicules, ce qui permettrait aux consommateurs de faire des choix éclairés ;
 - b)** d'intensifier le soutien à la recherche et au développement des moyens de transport électriques ;
 - c)** de soutenir le déploiement des infrastructures et l'implantation de bornes de rechargement pour voiture électrique ;
 - d)** de stimuler l'achat de véhicules électriques en remettant en place et en bonifiant les incitatifs à l'achat de véhicules écoénergétiques, en y ajoutant un volet particulier pour l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables et en soutenant les opérateurs de taxis, de services de courrier et d'autopartage ;
 - e)** de hausser le financement du programme écoÉNERGIE sur les énergies renouvelables ;
 - f)** de soutenir le développement d'usines de fabrication d'éthanol provenant des résidus forestiers, agricoles et domestiques (éthanol cellulosique) ;
 - g)** de soutenir les programmes d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels ;
 - h)** d'instaurer des incitatifs fiscaux pour l'installation et la conversion de systèmes de chauffage propres (réduire l'importance du mazout comme source d'énergie), notamment par la géothermie ;
 - i)** d'investir davantage dans l'entretien des emprises ferroviaires et des installations portuaires pour favoriser une utilisation accrue du cabotage et de transport de marchandises par train afin de proposer des solutions de rechange intéressantes au transport routier de marchandises ;
 - j)** d'encourager l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques dans les flottes fédérales et celles de certains groupes privés comme les taxis ou les livreurs ;
 - k)** de mettre en place un étiquetage carbone sur les produits afin d'informer les consommateurs et consommatrices des émissions de gaz à effet de serre engendrées par la production d'un produit.
-

14.2 CONTRER LA POLLUTION ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS NUCLÉAIRES

La pollution atmosphérique

En plus de la lutte contre les changements climatiques, un plan d'action efficace doit être présenté afin de lutter contre la pollution atmosphérique. Les pluies acides et le dépôt acide des émissions de SO_x et de NO_x constituent une menace pour nos lacs et nos forêts.

Or, alors que toutes les industries émettrices de polluants atmosphériques sont tenues de réduire leurs émissions de NO_x de 8 à 65 % d'ici 2015, les compagnies qui exploitent les sables bitumineux sont quant à elles exemptées de cette obligation. En fait, en vertu du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques industrielles mis de l'avant par les conservateurs, elles pourront même augmenter les émissions de ce polluant de 5 % pour la même période, ce qui est totalement inacceptable et franchement arrogant de la part des conservateurs. Le message qu'ils envoient, c'est que l'économie albertaine a plus de valeur, à leurs yeux, que l'environnement.

14.2.1 Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral cesse de favoriser l'industrie pétrolière et qu'il adopte une réglementation équitable qui permette de réduire tous les polluants atmosphériques, dont le NO_x et les particules fines.

Gestion des déchets nucléaires

Le gouvernement fédéral a créé en 2002 la Société de gestion des déchets nucléaires, qui cherche actuellement un site pour enfouir l'ensemble des déchets nucléaires du Canada. Même si la quasi-totalité des déchets nucléaires est produite à l'extérieur du Québec, Ottawa n'exclut pas que ces déchets se retrouvent chez nous. Alors que les libéraux restent muets sur le sujet et que les conservateurs font la sourde oreille aux demandes du Québec, le Bloc s'est tenu debout et a agi ! Il est inconcevable et inacceptable que le Québec devienne la poubelle nucléaire du Canada !

14.2.2 Le Bloc Québécois s'engage à défendre auprès du gouvernement fédéral les positions du Québec, qui refuse que soient enfouis sur son territoire des déchets nucléaires produits à l'extérieur de celui-ci.

CHAPITRE 15

L'AVENIR DU SAINT-LAURENT : POUR UNE GESTION INTÉGRÉE !

Les écosystèmes du Saint-Laurent constituent un patrimoine exceptionnel. Autour de ses ressources est né un développement économique structurant pour les régions du Québec. Aujourd'hui, plus de 80 % de la population du Québec vit sur les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires. Véritable artère de notre nation, l'avenir du Saint-Laurent constitue un enjeu névralgique pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Tout développement devra prendre en considération la valeur économique et écologique des services rendus par l'ensemble des différentes composantes du Saint-Laurent.

15.1 PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Le Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010, conjointement établi par Québec et Ottawa, est venu à échéance le 31 mars 2010. La nouvelle proposition pour 2010-2015 envisage maintenant de concentrer les efforts de protection des écosystèmes autour de cinq zones névralgiques plutôt que d'agir sur l'ensemble de ce réseau hydraulique dont chacune des composantes forme un cercle vertueux. Le Bloc Québécois ne change pas de cap et considère le Saint-Laurent dans son ensemble : il faut développer une gestion intégrée des écosystèmes du Saint-Laurent.

La nécessaire préservation de nos ressources halieutiques et des mammifères marins est primordiale pour l'industrie des pêches et le développement récréotouristique, mais elle est aussi intimement liée à la qualité et au niveau de l'eau. La dernière tournée du Saint-Laurent entreprise par le Bloc Québécois à l'automne 2010 démontre une grande inquiétude des citoyens et citoyennes quant aux impacts des projets d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières en territoire maritime sur la qualité des eaux et quant aux autres impacts des changements climatiques sur le niveau de ces mêmes eaux.

15.1.1 Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral se range derrière le consensus québécois, adopte l'esprit de la gestion intégrée et reconnaisse la nécessité de développer une vision d'ensemble qui puisse mener à un arbitrage équitable des différentes vocations du Saint-Laurent, tout en protégeant l'ensemble de ses écosystèmes.

L'érosion des berges

Les tournées fluviales entreprises par le Bloc Québécois en 2005 et 2010 démontrent que l'érosion des berges est un problème qui touche l'ensemble des écosystèmes du Saint-Laurent et de ses tributaires. Même si ce phénomène est à priori naturel, les dérèglements climatiques et la circulation maritime l'accélèrent de manière très importante, au point où plusieurs municipalités riveraines du Saint-Laurent voient leurs propriétés et infrastructures être sérieusement menacées. Le choix des solutions appropriées doit évaluer l'incidence des aménagements sur les portions en amont et en aval d'un cours d'eau.

Il n'est pas normal que le gouvernement fédéral, qui ne s'investit pas dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, laisse supporter l'énorme fardeau financier des conséquences de l'érosion des berges au Québec et aux provinces. Surtout que le Québec présente le meilleur bilan en matière de GES de tout le Canada!

15.1.2 Le Bloc Québécois demande la création d'un fonds de compensation dans un contexte de pérennité qui permettrait, d'une part, de dédommager le Québec et les provinces pour les frais déjà encourus pour lutter contre l'intensification de l'érosion due aux dérèglements climatiques et à la vitesse des navires et, d'autre part, de créer un programme de stabilisation des berges.

15.2 APPROPRIATION CITOYENNE

La demande pour un meilleur accès au fleuve est très forte dans la population. Très peu de sites sont accessibles au public, tout particulièrement en zone urbaine. L'engouement des citoyens pour les propriétés en bordure du fleuve, conjugué à la rareté des terrains disponibles, engendre une spéculation importante pour leur acquisition. L'accès au fleuve peut s'avérer un puissant moteur économique ainsi qu'un incitatif pour améliorer la qualité de l'eau. La tournée du Saint-Laurent 2010 a démontré la demande pressante d'infrastructures visant l'accès aussi bien d'embarcations privées que de navires de croisières. À l'heure actuelle, le développement de nouveaux accès au fleuve se déroule au cas par cas dans un climat d'improvisation, et ce, malgré le travail sous-financé des comités de Zones d'intervention prioritaire (ZIP).

15.2.1 Le Bloc Québécois estime que les comités de Zones d'intervention prioritaire devraient recevoir la pleine reconnaissance pour leurs activités au sein des communautés et des écosystèmes qu'elles couvrent. Afin de leur permettre de remplir le mandat qui leur est imparti, le Bloc Québécois demande que les comités ZIP se voient octroyer un financement conséquent.

15.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Saint-Laurent a toujours été un atout majeur pour le développement économique du Québec et de toutes ses régions. La position stratégique des industries par rapport au fleuve Saint-Laurent permet d'utiliser ce dernier pour la presque totalité des échanges commerciaux internationaux en dehors des États-Unis.

Toutefois, cette voie navigable est sous-utilisée, comparativement à d'autres grands fleuves. Cela s'explique par divers facteurs, notamment par un manque de compétitivité qui découle, entre autres, des nombreux frais d'administration imposés aux utilisateurs (aide à la navigation, services de communication maritime, dragage et déglçage). En effet, ces services font l'objet d'une politique de recouvrement des coûts et sont payés en grande partie par l'industrie.

Le forage pétrolier

Le cas du forage pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent montre encore une fois que le fédéralisme canadien ne répond pas aux intérêts et aux aspirations du Québec, surtout en matière d'environnement. Pire, au sein du Canada, le Québec est régulièrement déclassé devant les provinces.

En effet, malgré de nombreuses demandes qui sont demeurées lettre morte, Ottawa a longtemps refusé et tarde toujours à conclure une entente permettant au Québec d'envisager librement la possibilité de mettre en valeur les ressources en hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent. Pourtant, dans les années 1980, le gouvernement fédéral a signé des accords avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, les accords atlantiques, pour leur permettre d'exploiter leurs ressources pétrolières extracôtières.

À la suite de l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique et de l'important déversement de pétrole subséquent, l'attention s'est tournée vers les règles entourant le forage dans le golfe du Saint-Laurent.

Alors que Québec a imposé, jusqu'en 2012, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, une entreprise néo-écossaise entend commencer les travaux dans la partie terre-neuvienne de la formation géologique Old Harry le plus rapidement possible. Le Québec risque donc de partager le fardeau d'une catastrophe alors qu'il ne peut même pas considérer librement la possibilité de mettre en valeur cette ressource.

La seule véritable solution aux questions se rapportant à l'exploitation et à la gestion du Saint-Laurent et de l'ensemble des ressources naturelles du Québec est celle de la souveraineté. Un Québec souverain se donne la possibilité d'éviter un tel musellement et s'approprie les seuls outils concrets lui permettant d'exprimer pleinement les choix écologiques et économiques qui correspondent aux aspirations et aux valeurs des Québécoises et des Québécois. Un Québec souverain pourra enfin négocier d'égal à égal avec le Canada, protéger les écosystèmes du Saint-Laurent et faire entendre sa voix pour enfin faire respecter les choix distincts qu'il prend en la matière.

15.3.1 Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral signe rapidement une entente avec le Québec – comme il l’a fait il y a longtemps pour Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse – lui permettant de décider librement de mettre en valeur ses ressources naturelles.

15.3.2 De plus, le Bloc Québécois continue de demander au gouvernement fédéral qu’il joigne sa voix à celle du gouvernement du Québec, qui a demandé à Terre-Neuve-et-Labrador d’instituer un moratoire sur l’exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tant qu’un examen de toutes les mesures permettant d’éviter un désastre semblable à celui survenu dans le golfe du Mexique n’aura pas été complété.

15.3.3 Le Bloc Québécois estime que tout projet énergétique ne devrait être autorisé qu’à deux conditions : qu’il ait au préalable obtenu le feu vert sur le plan des impacts environnementaux et qu’il améliore le bilan énergétique du Québec.

Le transport intermodal : la solution de l’avenir

En raison de l’engorgement du réseau routier, le transport intermodal, notamment par l’utilisation accrue de conteneurs aux dimensions uniformisées, est une solution permettant d’acheminer rapidement des marchandises. Non seulement les liaisons entre les réseaux routier, maritime et ferroviaire contribuent à la souplesse et à la rapidité de l’ensemble du réseau de transport, mais elles permettent également des gains significatifs en termes d’efficacité énergétique et de diminution des émissions de GES.

Actuellement, seulement le quart des navires circulant sur le fleuve font du cabotage, c’est-à-dire du transport maritime de courte distance. Lors de la tournée du Saint-Laurent 2010, les intervenants du domaine ont confirmé le potentiel de développement de ce type de transport.

Cette solution permettrait également de mettre à contribution certaines installations portuaires en région et aussi, selon les cas, de maximiser l’utilisation du réseau ferroviaire, dont certains tronçons sont sous-utilisés. C’est largement de cette façon que pourra se développer le corridor de commerce Saint-Laurent–Grands Lacs et que celui-ci pourra devenir véritablement la porte d’entrée des marchandises en provenance de l’Atlantique.

15.3.4 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral :

- a) de soutenir l’industrie du transport maritime en assumant la totalité des frais de dragage et de déglacage et en révisant à la baisse les tarifs portuaires ;

- b)** de favoriser le transport intermodal, notamment par le cabotage ;
- c)** d'accueillir et d'appuyer les démarches du milieu maritime québécois concernant le développement du corridor de commerce Saint-Laurent–Grands Lacs ;
- d)** d'inclure un volet valorisation du transport maritime dans le cadre d'un plan musclé de lutte contre les émissions de GES ;
- e)** de mener à terme, une fois pour toutes, le programme de cession des ports ;
- f)** d'effectuer adéquatement l'entretien de ses propres infrastructures portuaires et de favoriser leur développement.

15.4 ASPECTS INTERNATIONAUX

De nombreuses décisions qui concernent directement le Saint-Laurent échappent totalement au contrôle québécois. C'est notamment le cas pour de nombreux enjeux environnementaux soulevés devant la Commission mixte internationale (CMI). Cette Commission a pour mission de soutenir les gouvernements du Canada et des États-Unis dans la recherche de solutions face aux problèmes concernant les eaux limitrophes des deux pays. Malgré le fait que le Saint-Laurent soit directement touché par les décisions concernant la qualité et le niveau de l'eau des Grands Lacs, le Québec ne peut faire valoir ses intérêts à titre de membre de la Commission. À la discrétion du Canada, il est, tout au plus, invité à titre consultatif sur certains enjeux. Devant cette attitude, la seule véritable solution est celle de la souveraineté.

En travaillant pour la souveraineté, le Bloc Québécois entend permettre au Québec de négocier d'égal à égal avec ses partenaires et de faire entendre sa voix pour enfin faire respecter les choix distincts qu'il prend en la matière.

Le Bloc Québécois dénonce l'attitude du fédéral qui refuse encore une fois au Québec d'exprimer pleinement ses intérêts et compétences dans les dossiers d'intérêt national et de s'appropriier les seuls outils concrets lui permettant d'exprimer pleinement les choix écologiques et économiques qui correspondent aux aspirations et aux valeurs des Québécoises et des Québécois.

15.4.1 Le Bloc Québécois fera pression sur le gouvernement fédéral afin de s'assurer que la voix du Québec soit entendue chaque fois que des décisions prises sur la scène internationale toucheront de près ou de loin la mise en valeur, le développement et la protection des écosystèmes du Saint-Laurent.



PARTIE



**« VIVRE HORS DES GRANDS
CENTRES NE CONSTITUE PAS
UN PRIVILÈGE, MAIS BIEN
UN DROIT. »**

- GILLES DUCEPPE, DÉCEMBRE 2005

PARTIE D : LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

La nation québécoise habite un vaste territoire de plus d'un million de kilomètres carrés. Ce territoire que nous habitons fait partie de ce que nous sommes. Pour que notre nation continue d'occuper pleinement et harmonieusement son territoire, il est indispensable que celles et ceux qui décident d'y vivre puissent y vivre bien.

Même si le développement régional et l'aménagement du territoire relèvent au premier chef du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral intervient dans une foule de domaines qui ont un impact sur le territoire et sur la qualité de vie en région. Une véritable politique québécoise du territoire ne sera possible que lorsque le Québec aura rapatrié ces pouvoirs et ces ressources actuellement détenus par Ottawa. Nous n'y parviendrons qu'en devenant un pays souverain.

D'ici là, les députées et députés du Bloc Québécois verront à ce que les interventions fédérales qui ont une incidence sur les régions du Québec puissent contribuer à leur vitalité et leur développement. C'est tout un défi, d'autant plus qu'à Ottawa, les régions du Québec n'existent pas puisque le Québec lui-même n'est qu'une région.

Pour se développer, nos régions ont besoin d'infrastructures de qualité et de réseaux de transport efficaces. Elles ont besoin que le gouvernement du Québec ait les ressources nécessaires pour offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Elles ont besoin de retenir et d'attirer des jeunes et des immigrants. Elles ont besoin que leur base économique soit en santé. Elles ont besoin qu'on soutienne leurs travailleuses et leurs travailleurs pour contrer l'exode au moindre coup dur dans l'économie.

Ce sont ces besoins que l'équipe du Bloc Québécois se propose de défendre à Ottawa.

CHAPITRE 16

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

16.1 AIDER LE SECTEUR FORESTIER

«La crise [forestière] est tout aussi forte, et même plus, que celle dans le secteur de l'automobile, puisqu'elle touche 825 000 travailleurs, comparativement à 500 000 travailleurs [au Canada]. Il me semble qu'il faut faire un effort de cohérence, un effort de gros bon sens.»

– Guy Chevrette, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, sous-comité de l'industrie sur les secteurs industriels canadiens, 12 mars 2009

Le Québec compte 230 villes et villages qui dépendent majoritairement de l'industrie forestière, dont 160 dépendent exclusivement de la forêt : cela représente plus de 88 000 emplois. En fait, près de la moitié des collectivités forestières au Canada se trouvent au Québec.

Depuis avril 2005, ce sont plus de 25 000 emplois qui ont été perdus à cause de la crise qui frappe le secteur forestier québécois. Et en l'absence de mesures de soutien, de nombreux autres sont à risque. Malheureusement, Ottawa fait la sourde oreille aux demandes de l'industrie. Alors qu'il consacre 10 milliards de dollars au secteur automobile, concentré en Ontario, l'industrie forestière, elle, n'a reçu qu'un maigre 170 millions de dollars, soit près de 60 fois moins.

Cet immobilisme est d'autant plus scandaleux que l'industrie forestière est une industrie d'avenir. En effet, lorsque géré de façon responsable, le bois est une ressource renouvelable. Ainsi, en plus des mesures proposées par le Bloc Québécois pour l'innovation, la recherche et le développement dont bénéficiera l'industrie forestière afin de moderniser sa production, d'autres propositions sont mises de l'avant par le Bloc Québécois pour préparer la relance de l'industrie forestière.

16.1.1 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement de mettre en place un ensemble de mesures pour soutenir l'industrie forestière et lui permettre de surmonter la crise. Il devra l'accompagner dans sa transition pour qu'elle devienne plus verte et ajoute davantage de valeur au bois transformé, notamment par la valorisation de la deuxième et de la troisième transformation.

Offrir des prêts et des garanties de prêts

L'accès au crédit est le principal problème auquel est confrontée l'industrie forestière. Lorsque les institutions financières ne refusent pas simplement d'accorder des prêts au secteur fores-

tier, elles le font à des taux prohibitifs, ce qui entraîne des frais d'intérêts insoutenables pour les entreprises. À court terme, si rien n'est fait, ce manque de liquidités entraînera des milliers de pertes d'emploi. Le Bloc Québécois réclame, à l'instar du Conseil de l'industrie forestière du Québec, la mise en place de prêts et de garanties de prêts, à l'exemple d'Investissement Québec, comme promis Stephen Harper en 2005.

Par l'entremise d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada, le gouvernement doit mettre en place un guichet unique qui offrirait aux entreprises du secteur forestier des prêts et des garanties de prêts. Ainsi, les entreprises forestières auraient accès à un guichet unique et pourraient obtenir du financement à un taux commercial raisonnable, ce qui leur permettrait de traverser la crise.

16.1.2 Le Bloc Québécois continuera de soutenir l'industrie forestière du Québec en faisant pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il mette en place un programme de prêts et de garanties de prêts.

Une politique pour l'utilisation du bois dans les constructions fédérales

En 2008, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi afin d'encourager l'utilisation du bois dans les constructions fédérales.

Les produits ligneux représentent un substitut aux produits énergivores tel l'acier, dont la transformation nécessite beaucoup d'énergie. Conséquemment, l'utilisation du bois constitue une façon concrète de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'utilisation du bois dans les constructions fédérales permettrait à nos entreprises de développer de nouveaux produits de deuxième et troisième transformation et de trouver de nouveaux marchés pour les produits d'ici. Par ailleurs, il existe en Europe des politiques d'utilisation du bois dans la construction pour des raisons environnementales. En effet, en plus de capter le dioxyde de carbone, le bois représente une solution de rechange écologique aux matériaux de construction à haute intensité énergétique.

16.1.3 Le Bloc Québécois propose la mise en place d'une politique globale de soutien et de modernisation de l'industrie forestière comprenant une politique d'utilisation du bois dans les constructions fédérales.

Financement pour les biocarburants de deuxième génération et l'énergie produite par la biomasse

Pour trouver de nouveaux débouchés aux résidus forestiers, plusieurs mesures peuvent être mises en place, dont l'utilisation des biocarburants de remplacement de seconde génération. Le développement et la commercialisation des biocarburants de deuxième génération, par exemple l'éthanol cellulosique (produit par les résidus forestiers), aideront à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le développement des régions forestières. Puisque le programme écoÉNERGIE pour les biocarburants prendra fin le 31 mars 2011, que le programme écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable se limite à l'énergie solaire et qu'il n'est déjà plus possible de présenter une demande pour ces programmes de toute façon, le Bloc Québécois propose qu'ils soient reconduits et bonifiés pour garantir le financement de la recherche et de la commercialisation de l'éthanol cellulosique et de l'énergie produite par la biomasse.

.....

16.1.4 Le Bloc Québécois continuera d'exiger que le gouvernement consacre les fonds nécessaires au développement et au déploiement de l'éthanol cellulosique et de la biomasse, notamment par la bonification et la prolongation des programmes écoÉNERGIE pour les biocarburants et écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable, ce dernier devant désormais inclure l'énergie produite à l'aide de la biomasse au lieu de se limiter à l'énergie solaire.

Rétablir le programme de diversification économique des régions forestières

Sous les libéraux, il existait un programme de diversification économique dédié spécifiquement aux régions forestières. Or, ses critères étaient tellement mal adaptés à la réalité de ces régions que les sommes n'étaient jamais dépensées. Dans un geste absolument incompréhensible, en pleine crise forestière, les conservateurs ont préféré abolir le programme au lieu de l'adapter à la réalité.

Le Bloc Québécois demande que soit remis en place un programme de soutien à la diversification des économies régionales frappées par la crise forestière, bonifié d'une enveloppe supplémentaire destinée aux boisés privés.

.....

16.1.5 Le Bloc Québécois demande la mise en place d'un programme pour susciter la diversification économique dédié spécifiquement aux régions forestières.

Les boisés privés

Les propriétaires de boisés privés du Québec vivent eux aussi les contrecoups de la crise forestière qui frappe l'industrie. Or, ces cultivateurs de la forêt sont des acteurs importants des économies régionales et participent activement à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur de la ressource ligneuse.

En plus de demander des fonds fédéraux pour la mise en valeur de la biomasse forestière et la diversification des économies forestières, le Bloc Québécois propose des modifications fiscales qui favoriseront l'exploitation durable de la forêt privée québécoise.

16.1.6 Le Bloc Québécois réclame la mise en place d'un régime d'épargne sylvicole, un programme permettant aux sylviculteurs d'interrompre le remboursement de leurs emprunts pendant la crise, ainsi qu'une série de modifications fiscales qui auront pour effet de reconnaître leurs plans d'aménagement forestier et d'étaler leur revenu imposable.

16.2 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS RÉGIONS

Crédit d'impôt pour les jeunes diplômés en région désignée

Ce n'est un secret pour personne, les jeunes des régions vont étudier dans les grands centres et bon nombre d'entre eux décident d'y rester. Par le fait même, les régions éprouvent de grandes difficultés à conserver leur vitalité économique.

Le Bloc Québécois a obtenu une importante victoire au nom des jeunes et des régions, alors que les partis de l'opposition se sont ralliés en mai 2010 à son projet de loi C-288, qui propose la mise en place d'incitatifs fiscaux afin de favoriser le retour des jeunes diplômés en région désignée. Seuls les conservateurs se sont opposés à cette initiative.

Le projet de loi C-288 propose d'offrir aux nouveaux diplômés qui s'installent dans les régions désignées un crédit d'impôt pouvant atteindre 8000 dollars sur une période de trois ans. Il s'agit d'une aide considérable pour ces jeunes à un moment de leur vie où ils font face à des pressions financières importantes, notamment le remboursement de leurs dettes d'études ou encore l'acquisition d'une première maison.

16.2.1 Le Bloc Québécois veillera à ce que le gouvernement respecte la volonté démocratique de la Chambre et mette en œuvre le projet de loi C-288.

Accès à Internet à large bande

L'accès à Internet à large bande est un service essentiel au développement économique et à la diversification des économies régionales. Le Bloc Québécois demande la mise en place d'un plan de déploiement de la large bande en milieu rural afin que la quasi-totalité des individus ait accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire habité du Québec.

L'accès à la large bande est indispensable pour les travailleurs et travailleuses de l'agriculture et des pêcheries, puisqu'il leur permet de répondre aux normes de traçabilité des produits maraîchers, des bovins, des porcs et des homards. Internet haute vitesse permet aux agriculteurs et agricultrices d'accroître leur productivité, de rester à l'affût des meilleures méthodes de production et de maintenir leur compétitivité.

En outre, les travailleuses et travailleurs qui ont accès à Internet haute vitesse à la maison disposent d'un outil supplémentaire pour une meilleure conciliation travail-famille.

.....

16.2.2 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral pour qu'il contribue à l'expansion et à la disponibilité des services de communication à large bande et sans fil, et ce, pour le plus grand nombre de communautés, principalement les communautés rurales, parce que l'Internet haute vitesse et la téléphonie sans fil sont des outils essentiels aux entrepreneurs et entrepreneures d'aujourd'hui.

.....

Compressions dans les organismes de développement économique

En avril 2007, le ministre Jean-Pierre Blackburn abolissait les subventions aux organismes de développement économique régional. Ces organismes, qui aident les petites et moyennes entreprises (PME) à innover et à explorer les marchés extérieurs, sont devenus un maillage essentiel du tissu économique local dans de nombreuses régions du Québec.

Se faisant l'écho d'une résolution unanime de l'Assemblée nationale, le Bloc Québécois a présenté et fait adopter une motion demandant de rétablir le financement immédiatement, intégralement et indéfiniment. Devant la pression, le gouvernement n'a eu d'autre choix que de reculer et de rétablir le financement. Mais il ne l'a fait que sur une base temporaire.

.....

16.2.3 Le Bloc Québécois continuera de porter le consensus québécois exprimé par l'Assemblée nationale : le financement doit être rétabli intégralement et indéfiniment. Il maintiendra sa pression sur le gouvernement en ce sens.

.....

Respecter les priorités du Québec et de ses régions

Actuellement, deux politiques de développement s'appliquent dans les régions du Québec : une première élaborée au Québec avec la participation des régions et une deuxième imposée unilatéralement par Ottawa. Non seulement ces deux politiques ne sont pas coordonnées, mais parfois elles se contredisent. Pendant plus de 20 ans, pour éviter un tel cafouillage, Ottawa a transféré à Québec les sommes qu'il entendait consacrer au développement régional au Québec.

Cette entente a été déchirée par Alfonso Gagliano, qui voulait ainsi permettre au gouvernement fédéral d'augmenter sa visibilité en région. Obsédés par les impératifs partisans, les conservateurs ont poursuivi sur la même lancée.

.....

16.2.4 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral de respecter et de favoriser la mise en œuvre des objectifs du Québec en matière de développement régional et de conclure avec le gouvernement du Québec des ententes prévoyant le transfert des fonds.

.....

16.3 POSTES CANADA : MAINTENIR LES SERVICES EN RÉGION

Le 12 septembre 2009, le gouvernement conservateur a annoncé très discrètement un nouveau Protocole du service postal canadien, censé maintenir le moratoire sur les bureaux de poste en milieu rural. Cette initiative n'a cependant pas dissipé toutes les inquiétudes, notamment quant à la qualité du service postal public en région et au maintien des emplois qui y sont rattachés. En réalité, des bureaux de poste en région continuent de fermer, que ce soit parce que les maîtres de poste prennent leur retraite ou parce que les propriétaires n'ont pas les moyens de se conformer à la nouvelle image exigée par Postes Canada.

.....

16.3.1 Le Bloc Québécois veillera à ce que, dans toute mesure prise par le gouvernement fédéral, le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural soit maintenu tel qu'il était en 1994.

16.3.2 Afin de s'assurer de l'accès à des services postaux de proximité, le Bloc Québécois demande que le Protocole du service postal canadien soit modifié afin que les critères de localisation des points de services de Postes Canada tiennent compte des contraintes liées à l'environnement propre aux municipalités.

.....

Privatisation de Postes Canada

L'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui n'était pas favorable à la déréglementation de Postes Canada, avait cependant recommandé de libéraliser le courrier de départ international de la société d'État. Cette mesure soulève des inquiétudes quant à la volonté du gouvernement conservateur d'en venir à la déréglementation complète de la société d'État.

Après avoir présenté deux projets de loi à cet effet, C-44 et C-14, qui sont tous deux morts au feuilletton à la suite des élections de 2008 et de la prorogation du Parlement en 2009, le gouvernement fédéral a sournoisement intégré cette déréglementation du courrier destiné à l'étranger dans le projet de loi de mise en œuvre du budget (C-9) de 2010. C'est ainsi qu'il s'attaque au privilège exclusif de Postes Canada et ouvre la porte à une déréglementation complète de la société d'État. Il est évident que le gouvernement conservateur veut éviter tout débat sur la question.

.....

16.3.3 Le Bloc Québécois est fermement opposé à une privatisation, même partielle, de Postes Canada. Cette société d'État doit demeurer un organisme public afin de maintenir des services universels avec des tarifs uniformes sur tout le territoire. Autant que possible, les entreprises fédérales doivent utiliser les services de Postes Canada.

.....

Examen de la sécurité du courrier

Toujours dans le cadre de la restructuration de Postes Canada, la société d'État effectue l'examen de l'emplacement des boîtes postales en région pour assurer la sécurité des facteurs. En tout, l'emplacement de 230 000 boîtes postales en milieu rural au Québec sera revu. Dans certaines régions, Postes Canada a déjà fait installer des boîtes communautaires sans même avoir consulté la population. Ces mesures, qui servent aussi d'excuses pour réduire les services et les salaires, causent énormément d'inconvénients, notamment pour les citoyennes et les citoyens sans voiture ou ayant des difficultés à se déplacer.

.....

16.3.4 Le Bloc Québécois surveillera les agissements du gouvernement, qui apparaissent comme un moyen détourné de réduire les services offerts à la population en milieu rural et justifier une diminution des emplois.

.....

CHAPITRE 17

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

17.1 INFRASTRUCTURES : À QUÉBEC LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Après des années de contributions modestes, il aura fallu une crise économique pour que le gouvernement fédéral se décide enfin à investir dans le renouvellement des infrastructures.

Entre 1994 et 2003, le gouvernement fédéral n'a investi que 1,15 milliard de dollars dans les infrastructures municipales au Québec. Pendant cette période, malgré les efforts du gouvernement du Québec et des municipalités, les montants engagés dans la réfection et le développement des infrastructures étaient insuffisants. D'autant que les préoccupations environnementales font en sorte que les projets de développement concernant les infrastructures pour le transport en commun ont pris de plus en plus d'importance.

Malheureusement, les nouvelles contributions du gouvernement fédéral font fi de la compétence exclusive du gouvernement du Québec en matière d'affaires municipales. En effet, en créant de nouveaux fonds ciblés, le gouvernement fédéral tente chaque fois de lier ses investissements à des priorités pancanadiennes inadaptées à la réalité québécoise. Pour chaque nouveau programme, le Québec doit reprendre les négociations, ce qui retarde l'exécution des travaux.

Le Québec a pleine compétence en matière d'affaires municipales et de développement économique régional. Il lui appartient de déterminer les projets prioritaires qui seront les plus bénéfiques aux Québécoises et aux Québécois, grâce notamment à des organismes comme la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Présentement, chaque programme fédéral en matière d'infrastructures cible une clientèle différente, selon un calendrier et des critères différents. Cette situation crée une certaine confusion et permet à Ottawa d'établir ses priorités dans une compétence qui n'est pas la sienne. Cela donne parfois lieu à de très longues et inutiles négociations.

17.1.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de regrouper ses programmes sous la forme d'un fonds de transfert unique et inconditionnel afin de respecter les compétences du Québec.

17.1.2 Le Bloc Québécois fera également pression sur le gouvernement fédéral afin que les investissements en infrastructures soient modifiés de façon à tenir compte de la capacité des différentes instances : le gouvernement fédéral assumerait 50 % des dépenses,

alors que le Québec en assumerait 35 % et les municipalités, 15 %, ce qui représenterait un juste reflet des capacités financières de chacun.

17.1.3 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de se porter acquéreur du pont de Québec et de s'engager à en terminer les travaux dans les meilleurs délais pour qu'il soit remis en état afin de répondre à son statut de monument historique et d'infrastructure de transport essentielle pour la région de Québec.

17.2 DÉVELOPPER LE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

Le transport aérien régional est un des facteurs importants de la compétitivité économique des régions. Les récentes turbulences sur le marché du transport aérien ont particulièrement déstabilisé les transporteurs régionaux. Ceux-ci éprouvent énormément de difficulté à respecter leur mandat, et ce, principalement à cause des politiques néfastes mises en pratique par les gouvernements libéraux fédéraux et reprises par le gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Même si Québec voulait venir en aide à son industrie aérienne régionale, sa marge de manœuvre est restreinte en raison de l'exclusivité de la compétence fédérale en transport aérien. Le désengagement d'Ottawa à l'égard de ses responsabilités financières, sans pour autant donner à Québec les moyens ni les pouvoirs nécessaires afin qu'il puisse assurer le développement de son industrie aéroportuaire régionale, n'a fait qu'accentuer la crise à laquelle est aujourd'hui confrontée l'industrie.

NAV CANADA – Cette société demande des réductions de services qui nuisent à l'accessibilité et la sécurité de plusieurs aéroports desservant des communautés loin des grands centres et même de certains aéroports importants.

COÛTS D'OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES RÉGIONAUX – Les exploitants de petits aéroports ont littéralement été abandonnés par Ottawa. En fait, seuls les aéroports régionaux et locaux répondant à des critères bien précis du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) peuvent bénéficier de contributions fédérales, et ce, uniquement pour améliorer la sécurité de leurs infrastructures.

TAXE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE – Depuis l'instauration de cette mesure, les élus des régions demandent son abolition puisqu'elle pénalise les passagers en région où les menaces ne sont, de toute évidence, pas les mêmes qu'à Montréal ou Toronto.

TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR LE CARBURANT D'AVIATION – Cette taxe défavorise les transporteurs régionaux, car ils doivent la payer intégralement alors que le carburant utilisé par les aéronefs effectuant un service de transport international en est exempté. Il s'agit là d'un facteur supplémentaire contribuant à augmenter le prix des liaisons régionales.

17.2.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral :

- a)** de mettre en place un Programme d'aide pour les petits aéroports (PAPA) qui sont gérés par des instances locales afin qu'elles puissent assurer la pérennité de leurs infrastructures aéroportuaires et maintenir un niveau de sécurité acceptable ;
- b)** d'abolir la taxe sur la sécurité aérienne pour les vols régionaux ;
- c)** de ne plus accéder aux demandes de réduction de services de NAV Canada ;
- d)** de réduire de 50 % la taxe d'accise sur l'essence des transporteurs.

17.2.2 Afin de mieux gérer le bruit des avions qui se posent dans les aéroports en milieu urbain, le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral :

- a)** d'accélérer les procédures d'accréditation de changement de pièces (telles que des silencieux ou des hélices moins bruyantes) des aéronefs existants ;
- b)** de soutenir financièrement les compagnies canadiennes et québécoises qui développent des technologies moins bruyantes ;
- c)** d'accélérer l'homologation d'avions plus récents et moins polluants tant au point de vue sonore qu'environnemental ;
- d)** d'étudier les diverses solutions que les aéroports européens en milieu urbain ont appliquées afin que le bruit des avions incommode le moins possible les citoyens et voir lesquelles pourraient être mises en application ici.

17.3 TRAIN RAPIDE : UN PROJET STRUCTURANT

Le gouvernement Obama a annoncé son intention d'effectuer des investissements importants en vue de la mise en place d'un réseau ferroviaire rapide et efficace aux États-Unis. Alors que la planète se dirige vers un choc énergétique d'une ampleur considérable, le développement d'une solution de rechange à la voiture personnelle représente une nécessité.

En refusant de sortir du 20^e siècle, le Canada regarde passer le train. Lorsque le Bloc Québécois a lancé l'idée d'un train rapide couvrant notamment Montréal et Québec il y a quelques années, il a été accueilli par des railleries à Ottawa. Aujourd'hui, le projet fait consensus chez nous et les gouvernements du Québec et de l'Ontario mènent conjointement des études sur la faisabilité d'un lien ferroviaire reliant Québec et Windsor.

À Ottawa, c'est le silence radio. Non seulement le gouvernement fédéral n'a pas donné son appui au projet Québec-Ontario, mais il n'est pas non plus entré en relation avec l'administration américaine pour relier le réseau ferroviaire canadien au réseau américain prochain. Pourtant, ce projet aurait la possibilité de faire de Montréal la plaque tournante du transport ferroviaire de personnes. C'est une occasion à ne pas manquer!

17.3.1 Le Bloc Québécois enjointra au gouvernement fédéral de donner son appui au projet de train rapide Québec-Windsor et le pressera d'entrer en relation avec l'administration américaine pour nous rattacher à son réseau ferroviaire sur la côte Est, faisant de Montréal une plaque tournante du transport ferroviaire de personnes en Amérique du Nord.

CHAPITRE 18

AGRICULTURE

L'avenir de l'agriculture se joue maintenant. Il se joue ici, dans chacune de nos régions, et il y a beaucoup à faire : d'abord en permettant aux agricultrices et agriculteurs de vivre de leur métier, mais aussi en orientant les politiques agricoles de façon à développer une agriculture à la hauteur de ce que nous souhaitons collectivement comme modes de production. Avec des ventes de 6,9 milliards de dollars effectuées par quelque 42 000 producteurs et productrices agricoles établis sur un peu moins de 30 000 fermes, l'agriculture au Québec, c'est vital.

Il faut se doter de politiques agricoles solides qui aideront les agricultrices et les agriculteurs tout en fournissant des produits agricoles de première qualité aux consommateurs.

Le Bloc Québécois propose au gouvernement fédéral un ambitieux programme pour revaloriser l'activité agricole. La stratégie repose sur les axes suivants :

1. Favoriser la souveraineté alimentaire ;
2. Favoriser les politiques qui assureront une sûreté alimentaire ;
3. Protéger les acquis en défendant notamment la gestion de l'offre ;

4. Réinvestir en agriculture en mettant sur pied une véritable politique de sécurité des revenus ;
5. Investir dans la relève agricole ;
6. Rétablir la capacité d'abattage ;
7. Investir dans la recherche et le développement.

18.1 FAVORISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le concept de souveraineté alimentaire est caractérisé par le droit d'une nation à choisir, de façon responsable (sur les plans économique, écologique, social et éthique), ses orientations agricoles, les politiques qui les définissent et les moyens adéquats pour les mettre en application. Ainsi, à l'idéologie du gouvernement conservateur en place qui refuse de corriger les effets pervers de la déréglementation et de la libéralisation des marchés, de même qu'au laxisme libéral avant lui, nous opposons une approche plus respectueuse des gens et de l'environnement : la souveraineté alimentaire du Québec. La souveraineté alimentaire est centrale dans la vision d'avenir de l'agriculture québécoise.

18.1.1 Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral favorise la souveraineté et la sécurité alimentaire :

- a) en appuyant les organisations œuvrant au développement de moyens de mise en marché de proximité et les organismes de mise en marché collective (comme la gestion de l'offre et le développement de coopératives agricoles) ;
 - b) en clarifiant les règles d'étiquetage de façon à éliminer toute ambiguïté quant à l'origine des produits et à leurs composantes ;
 - c) en encourageant et en aidant les provinces à développer un système de traçabilité irréprochable à l'image de celui du Québec afin de mieux gérer les crises épizootiques. En régionalisant aussi les zones sanitaires de façon responsable et adéquate pour ne pas pénaliser inutilement des producteurs et des productrices ;
 - d) en appuyant les démarches du gouvernement du Québec, qui déploie un vaste système visant à encadrer et à promouvoir les produits du terroir et autres appellations réservées, et en incitant les institutions publiques fédérales à se doter d'une politique d'achat local ;
 - e) en exigeant la réciprocité des normes et pratiques agricoles face aux produits importés de manière à ce que ceux-ci soient soumis aux mêmes normes que ceux produits au Québec ou au Canada.
-

18.2 FAVORISER DES POLITIQUES QUI ASSURERONT LA SÛRETÉ ALIMENTAIRE

L'origine des aliments et produits agricoles

À la suite de nombreux cas d'insalubrité de produits alimentaires et de rappels d'aliments (majoritairement importés), les médias ont mis en lumière des phénomènes inquiétants : le manque de contrôle sur la qualité et l'étiquetage déficient des produits alimentaires importés.

En réponse aux préoccupations de l'industrie agroalimentaire et des consommateurs relativement à l'innocuité et à la provenance des aliments, le Parti conservateur a mis en œuvre son Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation dans lequel il crée deux expressions : « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada ». Le premier peut être utilisé si les ingrédients sont à 98 % canadiens.

Depuis le 31 décembre 2008, donc, les produits contenant 98 % et plus de contenu d'ici peuvent être étiquetés « Produit du Canada ». Sinon, ils peuvent porter la mention « Fabriqué au Canada » suivie d'une indication telle que « Avec des produits importés » ou « Avec des produits du Canada et importés ». Mais cette réglementation n'est que volontaire, ce qui dilue considérablement l'information disponible pour le consommateur.

Les produits véritablement fabriqués ici, quant à eux, perdent d'importantes parts de marché, certains d'entre eux ne répondant même plus aux nouveaux critères de l'appellation « Produit du Canada ». Bref, non seulement ces règles ne résolvent pas les problèmes pour lesquels elles ont été créées, mais elles engendrent encore plus de confusion. C'est d'ailleurs ce qu'a dénoncé l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le mémoire présenté à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le cadre des consultations sur la révision des lignes directrices pour les appellations « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada ».

Le Québec s'était déjà doté en 1996 d'un régime d'appellation pour les produits locaux, « Aliment du Québec ». Mais comme les critères sont différents dans les nouvelles directives fédérales, certains produits sont désormais « Aliment du Québec » sans pouvoir porter la mention « Produit du Canada » !

18.2.1 Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de reconnaître son erreur et d'adopter un seuil plus raisonnable de 85 %, tel que proposé par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et qui faisait consensus chez les groupes de témoins comportant des représentants et représentantes des producteurs, des transformateurs et des consommateurs.

L'éclosion de listériose

À la suite de l'éclosion de nombreux cas de listériose et du décès de 22 personnes, les consommateurs ont réalisé que même les produits canadiens représentaient un risque. Ces événements sont d'autant plus inquiétants qu'ils semblent être la conséquence d'un projet pilote gouvernemental sur l'autorégulation de l'industrie dans le domaine de l'inspection des aliments.

Outre les informations découvertes par le fonctionnaire dénonciateur à l'effet que l'ACIA s'apprêtait à diminuer le nombre de ses inspecteurs afin de respecter une consigne gouvernementale de réduire de 5 % son budget d'exploitation, l'ACIA avait déjà entrepris de laisser l'industrie faire ses propres tests depuis le 31 mars 2008.

Depuis, plusieurs employés ont affirmé qu'une baisse marquée du nombre d'inspecteurs dans les usines régies par le nouveau projet pilote est observable et que le rôle de ceux-ci est devenu presque accessoire.

Afin de répondre aux pressions fusant de toutes parts, le gouvernement a nommé une enquêteuse indépendante, Sheila Weatherill, le 20 janvier 2009. Le Bloc Québécois a alors dénoncé la tentative du gouvernement conservateur de minimiser l'impact de son rapport, notamment en lui donnant un mandat restreint et en exigeant de voir le rapport avant qu'il ne soit rendu public.

M^{me} Weatherill a rendu public son rapport en juillet 2009. L'enquête a démontré que beaucoup plus aurait pu être fait pour éviter l'éclosion et que beaucoup plus devrait être fait dans l'avenir pour en éviter de nouvelles. Le rapport fait état de 57 recommandations. Le premier ministre a annoncé récemment qu'elles seraient toutes reprises par le gouvernement conservateur pour un investissement total de 75 millions de dollars. Le gouvernement conservateur a indiqué que certaines recommandations étaient déjà appliquées, mais que d'autres prendraient plus de temps à mettre en place. Au demeurant, Ottawa a fait une croix sur la possibilité de compensations pour les familles dont les proches sont décédés.

Après cet épisode, plusieurs autres rappels massifs d'aliments ont été effectués, comme celui de G. Brandt Meat Packers Ltd. Confronté à cet état de fait, le gouvernement conservateur admettait finalement son laxisme en matière d'inspection des aliments.

Par ailleurs, le gouvernement tarde toujours à mettre en œuvre les recommandations que le Bureau du vérificateur général réitère depuis pas moins de 12 ans.

18.2.2 Ainsi, le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral :

- a)** révisé le rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), notamment dans le but d'éviter qu'elle soit forcée de choisir entre son mandat de protéger la population et celui de promouvoir le commerce ;

- b) mette de côté l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments, ce qui revenait à mettre entre leurs mains la santé des citoyens et citoyennes ;
- c) crée 1000 nouveaux postes d'inspecteurs et de vétérinaires afin d'assurer le respect de la réglementation ;
- d) élimine les obstacles qui empêchent le personnel d'inspection de prendre des mesures adéquates lorsqu'il constate un danger potentiel pour la santé publique dans les établissements inspectés ;
- e) divulgue les rapports d'inspection ;
- f) mette sur pied un véritable plan d'urgence efficace et transparent en cas d'épizootie (épidémie chez les animaux) ou d'empoisonnement alimentaire ;
- g) encourage et aide les provinces à développer un système de traçabilité irréprochable à l'image de celui du Québec afin de mieux gérer les crises épizootiques, notamment en régionalisant les zones sanitaires de façon responsable et adéquate pour ne pas pénaliser inutilement les producteurs et productrices.

Organismes génétiquement modifiés (OGM) : pour savoir ce qu'il y a dans notre assiette

Le débat sur l'origine des produits et sur l'innocuité des aliments a fait ressurgir celui sur l'étiquetage en général et notamment sur l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés. La position du Bloc Québécois reste toujours la même en ce qui a trait à la protection du consommateur : nous avons le droit de savoir et de choisir ce qu'il y a dans notre assiette !

Ainsi, en matière d'OGM, seul un système d'étiquetage obligatoire permettrait à celles et ceux qui ne veulent pas consommer d'aliments génétiquement modifiés de choisir en toute connaissance de cause les aliments qu'ils achètent. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Bloc Québécois avait déposé le projet de loi C-517 en février 2008⁷, mais son initiative a été rejetée.

Le Bloc Québécois a fait part à maintes reprises de ses inquiétudes quant à l'absence d'un étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés, de l'insuffisance des zones de protection et du manque de transparence du gouvernement fédéral.

7 À l'heure actuelle, un produit peut s'annoncer volontairement « sans OGM » même s'il contient jusqu'à 5 % d'ingrédients issus de la biotechnologie. Ce seuil est de 0,9 % en Europe. Le Bloc Québécois propose un seuil de traçabilité similaire au seuil européen.

Le Bloc Québécois réclame aussi depuis longtemps que le Canada ratifie le protocole de Carthagène sur les OGM et la biosécurité, qui vise à mettre en place des balises de contrôle axées sur le principe de précaution concernant ce type de culture.

18.2.3 En résumé, le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral :

- a) adopte une politique obligatoire d'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) ;
- b) ratifie le protocole de Carthagène ;
- c) établisse des zones de protection contre les semences OGM ;
- d) assure une réciprocité des normes dans la gestion des pesticides et des seuils de traçabilité (tolérance).

Entente Canada-États-Unis en matière d'aliments biologiques

Le 30 juin 2009, le gouvernement conservateur a établi une norme concernant l'appellation « produit biologique ». Presque simultanément, il a signé une entente de réciprocité avec les États-Unis permettant à l'industrie agroalimentaire américaine d'utiliser le logo « Régime Bio-Canada » sans avoir à se conformer aux normes canadiennes.

Selon Ottawa, si l'industrie agroalimentaire américaine respecte les normes américaines, il n'y a pas de problème. En effet, le gouvernement fédéral considère désormais « équivalentes » les normes américaines et canadiennes. Pourtant, certains additifs permis aux États-Unis ne sont pas encore homologués ou sont interdits au Canada.

Les producteurs et les transformateurs québécois, eux, ont dû attendre plusieurs mois avant que les pressions du Bloc Québécois exercées sur le gouvernement portent leurs fruits et qu'ils puissent obtenir ce même privilège !

C'est le 21 décembre suivant que le gouvernement fédéral a finalement annoncé que les produits certifiés biologiques selon les normes québécoises allaient désormais être reconnus conformes aux normes fédérales. Ainsi, les organismes de certification du Québec pourront déclarer conformes des produits qui auront la possibilité d'arborer le logo canadien de certification biologique. Cette entente Québec-Canada est valide jusqu'en juin 2011, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période de transition prescrite par le règlement fédéral.

18.2.4 Le Bloc Québécois suivra de près la période de transition du règlement fédéral pour s'assurer que le Québec puisse conserver son pouvoir de certification biologique. Il demande aussi au gouvernement fédéral de continuer à développer ses propres normes de certification et d'étudier plus en profondeur les conséquences d'une telle harmonisation avec les États-Unis.

Harmonisation des normes de gestion de la production

Les productrices et producteurs agricoles québécois doivent composer avec un retard considérable dans l'homologation des outils de gestion de production comme les pesticides. Cette problématique touche surtout les producteurs de grandes cultures, les maraîchers et les horticulteurs. Les États-Unis représentant notre principal marché, une certaine harmonisation des normes d'homologation et d'utilisation des pesticides s'avérerait fort bénéfique pour les producteurs et productrices d'ici.

- Santé Canada, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments exigent que les produits utilisés au Canada satisfassent aux exigences scientifiques en vertu des lois et règlements en vigueur au Canada.
- Certains fabricants sont réticents à l'idée d'investir du temps et de l'argent pour faire homologuer des produits au Canada, surtout si les évaluations scientifiques ont déjà été entreprises dans d'autres pays.
- Ainsi, le marché canadien n'est pas assez important pour justifier une duplication des procédés et les investissements qui en découlent.
- Certains produits, dont l'utilisation n'est pas acceptée au Canada, sont utilisés pour la production de produits agroalimentaires importés au Canada.

Effectivement, plusieurs pesticides sont utilisés aux États-Unis et sont parfois même importés au Canada sans que le pesticide en question ne soit homologué ou que son utilisation ne soit approuvée ici. Il y a donc un accès très inégal à ce type de produits, ce qui rend les productrices et producteurs québécois potentiellement moins productifs et rentables que leurs homologues américains.

18.2.5 Le Bloc Québécois est favorable à une accélération du processus d'homologation de certains pesticides tant et aussi longtemps que cela n'engendre pas un nivellement par le bas des normes canadiennes, lesquelles sont souvent moins strictes que les normes québécoises.

18.2.6 De plus, le Bloc Québécois suivra de près le développement des études en cours par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) au sujet d'une possible harmonisation des normes d'homologation de leurs membres.

18.3 PROTÉGER LES ACQUIS EN DÉFENDANT LA GESTION DE L'OFFRE

Au Québec, une part importante des activités agricoles est organisée en fonction du système de gestion de l'offre :

- 42,5 % des recettes agricoles québécoises proviennent des productions sous gestion de l'offre ;
- Près de 76 000 emplois directs et indirects sont créés par l'industrie du lait, de la volaille et des œufs.

La gestion de l'offre est un outil essentiel du développement de l'agriculture québécoise, agriculture à dimension humaine basée sur le principe de la souveraineté alimentaire. L'échec des négociations du cycle de Doha, en juillet 2008, permet aux productrices et aux producteurs québécois sous gestion de l'offre de respirer jusqu'à la reprise des pourparlers... En effet, une telle entente aurait eu pour effet d'affaiblir considérablement le système de gestion de l'offre (baisse des tarifs hors contingents et baisse des contingents protégeant les produits sous gestion de l'offre).

Cependant, le fait que les deux ministres conservateurs délégués à Genève pour épauler le négociateur en chef du Canada se soient dits « très déçus » de l'échec des négociations n'a pas de quoi rassurer les producteurs du Québec ! De plus, les propos du secrétaire parlementaire à l'agriculture, David Anderson, à l'effet que les producteurs de grains profiteraient d'un accord à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (impliquant la fin du monopole de la Commission canadienne du blé, un outil de mise en marché collective, comme le système de gestion de l'offre) et de la baisse des tarifs douaniers, n'ont rien de bien rassurant non plus.

Mais en attendant une reprise sérieuse des négociations à Doha, une autre menace plane sur la gestion de l'offre : les accords de libre-échange bilatéraux. Dans le passé, la gestion de l'offre a toujours été exclue des éléments de négociation des accords de libre-échange.

Or, le Canada négocie présentement une entente de libre-échange avec l'Union européenne et le ministre du Commerce international est incapable d'affirmer clairement que la gestion de l'offre ne sera pas touchée par cet accord, puisque, nous dit-on, « tout est sur la table ».

18.3.1 Le Bloc Québécois maintiendra son appui inconditionnel au système de la gestion de l'offre.

18.3.2 De même, le Bloc Québécois s'opposera à tout projet de loi entérinant des accords commerciaux (bilatéraux ou multilatéraux) mettant en péril les principes fondamentaux du système de la gestion de l'offre.

18.4 RÉINVESTIR EN AGRICULTURE : UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES REVENUS

Peu de pays ont autant négligé leur secteur agricole que le Canada, et cela ne date pas d'hier. Selon les calculs de l'UPA, la part du budget fédéral consacrée à l'agriculture est passée de près de 4 % en 1991-1992 à moins de 2 % en 2005-2006.

Paradoxalement, en 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), un accord de cinq ans (2003-2008) visant à financer de nouveaux programmes et à assurer l'atteinte d'objectifs communs, notamment dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments, de l'environnement, de la science et de l'innovation et de la gestion des risques de l'entreprise.

Les problèmes du CSA I – Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est un programme « d'assurance-revenu » issu de la première mouture du Cadre stratégique agricole, qui permet aux producteurs et productrices de bénéficier d'une protection contre une variation de leur revenu.

Les producteurs québécois versent une cotisation à la Financière agricole (qui gère ce programme pour le Québec) et, selon le taux de couverture voulu, les deux gouvernements se partagent le coût de l'indemnisation⁸. L'indemnisation est attribuée si le producteur dénote une différence importante entre sa marge de production (ses revenus de l'année en cours) et sa marge de référence. La marge de référence étant la moyenne olympique des marges de production des cinq dernières années⁹.

Le problème de ce programme tient au fait que le gouvernement fédéral sous-évalue systématiquement les coûts de production, en fixant ses prix de référence en fonction des coûts dans des pays où l'agriculture est fortement subventionnée. Or, ces subventions viennent diminuer les coûts de production, ce qui fait que les coûts sur lesquels le gouvernement se base pour évaluer les compensations ne reflètent pas du tout les coûts réels.

8 Les gouvernements du Québec et du Canada se partageront les indemnisations à 20 %-80 % lorsque l'entreprise agricole a un taux de couverture de 70 %. Ils se partageront les coûts à 30 %-70 % lorsque le taux de couverture choisi se situe entre 70 % et 85 %. Finalement, si le taux de couverture est entre 85 % et 100 %, les gouvernements se partagent moitié-moitié le coût des indemnités.

9 En ne comptabilisant pas la plus élevée et la plus faible.

Or, le PCSRA est conçu pour pallier les fluctuations, pas pour faire face à une baisse prolongée des prix. Comme Ottawa ne compense les producteurs et productrices que si leurs revenus sont inférieurs à la moyenne des cinq dernières années, ceux dont les revenus se sont effondrés depuis plus de cinq ans ne reçoivent rien.

C'est ce qui est arrivé aux producteurs de culture commerciale, notamment le maïs, qui vendaient leur production au prix mondial très bas, mais dont les coûts de production sont élevés.

Le CSA II n'a pas été amélioré : le cas d'Agri-stabilité

Décrié par l'ensemble des producteurs agricoles, le PCSRA devait être modifié et amélioré lors de la conception de la seconde mouture du CSA, signé en 2008. Effectivement, le programme a été scindé en deux, et donc remplacé par deux programmes conjoints (Agri-stabilité et Agri-investissement). Le problème, c'est qu'il a changé de nom seulement ! On a conservé pratiquement les mêmes critères d'admissibilité, les mêmes règles de calculs et donc, les mêmes problèmes !

Il y a quelques années, les producteurs de céréales ont connu de graves difficultés financières à cause d'une chute importante et prolongée des prix. Hélas, à l'heure actuelle, si les producteurs de céréales ont retrouvé le chemin de la rentabilité par l'exploitation du créneau des biocarburants et de la biomasse, c'est au tour des producteurs de porcs et de bovins de connaître une situation difficile. Plusieurs facteurs font en sorte de maintenir le niveau des prix exceptionnellement bas pour ces deux types d'élevage, et donc le programme de soutien du revenu (Agri-stabilité) ne fait pas le travail.

Ainsi, le gouvernement doit absolument écouter les productrices et producteurs et améliorer réellement son principal programme de soutien et de stabilisation des revenus afin qu'il aide véritablement celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Une autre aberration : Agri-flexibilité

Le milieu agricole vit une importante crise des revenus. Le Bloc Québécois propose depuis longtemps la mise sur pied de programmes de stabilisation des revenus mieux adaptés aux besoins des producteurs et plus flexibles, afin qu'ils puissent mieux faire face aux fluctuations des prix et aux distorsions du marché. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) visait, à la base, à mieux soutenir et encadrer les producteurs agricoles. Cependant, certains programmes du CSA ont déjà démontré leurs limites et rien n'a été fait pour les corriger dans la seconde mouture, dont l'entente-cadre a été signée en avril 2009 par les gouvernements du Canada et du Québec.

Pendant la campagne électorale de 2008, le gouvernement s'est attiré les faveurs de certains producteurs en annonçant une plateforme agricole contenant un programme d'aide flexible, à l'image de ce que les producteurs avaient imaginé (AgriFlex). Ce n'est que dans leur Plan d'action économique de juin 2009 que les conservateurs ont annoncé officiellement les

500 millions de dollars (mais en réalité seulement 190 millions d'argent neuf) pour «financer des initiatives destinées à aider l'industrie agricole à s'adapter aux pressions et à accroître la productivité» (Agri-flexibilité).

Dans sa forme originale (AgriFlex), ce «programme» représentait en fait une enveloppe fédérale mise à la disposition du Québec et des provinces afin de financer une forme de partenariat avec des programmes québécois de soutien aux revenus.

18.4.1 Le Bloc Québécois restera vigilant quant à l'efficacité de ces nouveaux programmes et continuera de réclamer la mise sur pied d'un véritable programme AgriFlex. Cette enveloppe de financement fédéral permettrait au Québec de créer de nouveaux programmes, y compris des programmes de gestion du risque de l'entreprise (GRE), qui répondraient aux besoins des agriculteurs et dont les coûts seraient en partie assumés par le gouvernement fédéral.

18.5 ASSURER LA RELÈVE

Le Bloc Québécois et la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud ont organisé un colloque sur la relève agricole en janvier 2005.

18.5.1 Ce colloque a mené à la formulation de cinq propositions ayant pour objectif de favoriser l'établissement de la relève agricole au Québec. Le Bloc Québécois fait siennes ces propositions et demande au gouvernement fédéral de :

- a)** accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles à 1 million de dollars, et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation afin que le transfert d'une ferme soit plus rentable que son démantèlement ;
- b)** étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (ex. : frère et sœur, neveu et nièce, etc.) plutôt que de la limiter seulement aux enfants, petits-enfants et conjoints de ces derniers ;
- c)** constituer un régime d'épargne-transfert agricole, avec contribution de l'État, afin de permettre aux producteurs et productrices d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert ;

- d) assouplir les règles du Régime d'accèsion à la propriété (RAP) pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir, en tout ou en partie, une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser leur REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole ;
- e) ransférer une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole.

Le Bloc Québécois va cependant encore plus loin. En effet, lors du colloque de 2005, l'objectif commun des deux groupes consistait à sauvegarder les 32 000 fermes sur le territoire québécois. Or, quatre ans plus tard, ce nombre a diminué à 29 500... Il faut donc faire plus, et plus vite ! La relève agricole, c'est l'agriculture de demain. C'est un investissement dans l'assurance d'une bonne gestion de nos ressources et de la protection relative de notre mode de production.

18.5.2 Le Bloc Québécois s'engage à travailler étroitement avec le monde agricole en vue de développer d'autres mesures susceptibles de compléter les cinq mesures qu'il a déjà mises de l'avant.

18.6 RÉTABLIR LA CAPACITÉ D'ABATTAGE PAR L'IMPLICATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Quand on veut promouvoir la souveraineté alimentaire, on doit non seulement permettre aux producteurs de se prendre en main et de s'impliquer à tous les stades de la chaîne de production, mais on se doit aussi d'augmenter notre autonomie par rapport aux ressources étrangères. L'exemple de l'acquisition de l'abattoir Levinoff-Colbex par les producteurs en dit long !

Libéraux et conservateurs ont toujours agi de manière à rendre plus difficiles l'acquisition et le fonctionnement de l'entreprise. On reconnaît le problème, mais on ne fait rien pour le régler.

Levinoff-Colbex : les matières à risque spécifiées (MRS)

Les nouvelles réglementations fédérales annoncées en juillet 2007 concernant l'industrie de l'abattage rendent les activités beaucoup plus complexes et coûteuses et ont ainsi porté un dur coup à cette industrie. Les nouvelles normes prévoient « l'interdiction de l'usage de MRS – tissus qui peuvent abriter l'agent responsable de l'ESB – dans tous les aliments pour animaux de ferme, la nourriture pour animaux de compagnie et les engrais ». Ces nouvelles normes impliquent plusieurs conséquences coûteuses pour les abattoirs et les équarisseurs et donc indirectement pour les producteurs qui verront leurs coûts augmenter. En effet, ils doivent adapter leur technologie en conséquence puisque, désormais, non seulement la farine animale n'a plus de valeur marchande, mais elle doit être enfouie aux frais de l'industrie.

L'abattoir a dû se moderniser et agrandir ses installations pour faire face à ces nouvelles normes, mais n'a bénéficié d'aucune aide directe du gouvernement fédéral, ni au moment de l'acquisition de Levinoff-Colbex en 2006, ni lors de l'annonce du programme d'aide pour les abattoirs de ruminants (ESB-5) la même année. Les producteurs et productrices ont donc dû réinvestir plus de 30 millions de dollars dans leur entreprise.

Harmonisation des normes sur les MRS

La réglementation américaine est beaucoup plus souple que celle du Canada en ce qui a trait aux farines animales. En effet, les MRS des bovins américains peuvent être transformées en farines animales et servies aux autres animaux que les bovins. Les industriels canadiens et québécois n'ont pas les moyens de rivaliser avec les États-Unis si ceux-ci n'adoptent pas une réglementation similaire.

Dans le Plan d'action économique de juin 2009, 50 millions de dollars ont été alloués au programme d'accroissement de la capacité des abattoirs pour l'ensemble du Canada. Malgré le fait que l'ancien ministre des Travaux publics, Christian Paradis, ait reconnu que ces 50 millions de dollars n'ont pas été suffisants jusqu'ici, rien de plus n'a été fait.

Il aura fallu la menace de la fermeture du plus gros abattoir fédéral de l'Est du Canada et les pressions incessantes du Bloc Québécois pour que le gouvernement fédéral se décide enfin à agir dans ce dossier!

Le Bloc Québécois est soulagé de l'aide, par ailleurs très tardive, accordée à l'abattoir Levinoff-Colbex. Cependant, ce n'est pas encore suffisant, puisque cette aide (25 millions de dollars pour 2010 aux entreprises qui abattent des bovins de réforme et 40 millions de dollars pour l'innovation et le traitement des MRS) est très ponctuelle et que son retard a poussé l'entreprise au bord de la faillite.

18.6.1 Le Bloc Québécois entend faire pression sur le gouvernement fédéral, afin que celui-ci investisse davantage pour permettre au secteur entier de l'abattage de se remettre sur pied.

18.7 INVESTIR DANS LA RECHERCHE

L'agriculture s'industrialise, se mondialise, se commercialise. Désormais, les producteurs agricoles doivent faire face à une compétition internationale souvent aussi féroce que déloyale tant en ce qui a trait au financement, qu'à l'harmonisation des normes qui régissent les activités agricoles. La recherche et le développement en agriculture n'est pas uniquement une question de pesticides et de génétique, mais englobe aussi toute la question allant de

l'énergie à la valeur ajoutée des aliments pour le développement d'un créneau unique aux producteurs d'ici.

Alors que le Canada était, en 2008, au quatrième rang des exportateurs et au sixième rang des importateurs de produits agricoles et agroalimentaires dans le monde, on constatait qu'au Québec 70 % des produits agricoles sont transformés par des entreprises d'ici¹⁰! Ainsi, ces entreprises ont besoin d'outils pour se mettre efficacement au service des producteurs et productrices québécois et les aider à prospérer.

C'est pourquoi, en janvier 2010, plus de 100 000 agricultrices et agriculteurs de tous horizons se sont unis pour former la coalition des Agriculteurs pour l'investissement en agriculture (AIA). Arguant que le financement scientifique dans le domaine agricole a chuté de plus de 40 % depuis 1994 et que cette négligence cause de « sérieuses pertes en infrastructures et en expertise »¹¹, l'AIA exige que le Canada double son budget en recherche d'ici dix ans, afin de revenir au niveau d'investissement d'avant 1994, ce qui représente une augmentation moyenne de 150 millions de dollars par année sur une période de dix ans.

Un réinvestissement en recherche et développement est nécessaire pour assurer l'avenir de l'agriculture au Québec, et cette démarche s'inscrit aussi dans le processus de souveraineté alimentaire soutenu et promu par le Bloc Québécois depuis des années. Le désengagement du gouvernement fédéral depuis 1994 a été généralisé, puisqu'il s'inscrivait dans le contexte du retour à l'équilibre budgétaire à tout prix. Or, la baisse dramatique de l'enveloppe destinée à l'agriculture se fait depuis sentir dans toutes les régions et dans toutes les fermes du Québec.

18.7.1 Le Bloc Québécois exige, dans sa révision des programmes du CSA II, que le gouvernement fédéral tienne compte des demandes du milieu agricole quant au financement et à l'accès aux programmes relatifs à la recherche dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

10 André Poulin, « L'agriculture, un important levier pour l'économie du Québec et des régions », *La Voix du Sud*, 24 novembre 2009.

11 <http://216.226.42.90/Files/Communiqu%C3%A9%202010-01-27.pdf>

CHAPITRE 19

GESTION DES PÊCHES

Conservateurs et libéraux ont géré les pêches en faisant passer leurs intérêts partisans avant les impératifs de conservation. Pour eux, les stocks de poissons ne sont qu'une ressource politique qui permet de récompenser les régions qui votent du « bon bord » et de punir les régions « ingrates ».

À titre d'exemple, deux ministres conservateurs des Pêches ont octroyé des quotas de crevettes supplémentaires à leur province au détriment des pêcheuses et des pêcheurs du Québec victimes d'une surabondance du produit sur les marchés.

Les ministres libéraux des Pêches ont quant à eux refusé d'assurer au Québec le maintien de ses parts historiques et ont rendu une série de décisions favorisant systématiquement Terre-Neuve au détriment du Québec. Par exemple, sous les libéraux de 1995 à 2000, le non-respect des parts québécoises historiques a coûté 1500 emplois saisonniers au Québec.

19.0.1 Le Bloc Québécois continuera de réclamer une réforme de la Loi sur les pêches, loi qui n'a pas été réformée substantiellement depuis 133 ans, afin que les principes d'exploitation durable des pêches et le respect des parts historiques remplacent le favoritisme.

19.1 REMETTRE LES INFRASTRUCTURES MARITIMES EN ÉTAT

Les ports de pêche et de plaisance jouent un rôle essentiel dans le développement économique et touristique de l'Est du Québec. Quantité d'entre eux sont dans un état lamentable et ont été affreusement négligés (certains sont même jugés non sécuritaires).

La réfection de ces infrastructures est d'autant plus importante au Québec que 12 % des ports accueillent 71 % des débarquements (en valeur) : c'est donc 15 ports sur un total de 127. Le ministère des Pêches et des Océans affirmait en 2008 qu'il faudrait minimalement 475 millions de dollars pour remettre les ports « essentiels » en bon état.

Ports pour petits bateaux (PPB)

Ports pour petits bateaux est un programme pancanadien du ministère des Pêches et des Océans. Avec l'aide de bénévoles, le programme vise à exploiter et à entretenir un réseau pancanadien de ports dans le but de fournir aux pêcheurs commerciaux des installations sûres

et accessibles. Le mandat des PPB est de maintenir ouverts et en bon état les ports qui sont essentiels à l'industrie de la pêche.

Les PPB appliquent trois stratégies principales pour s'acquitter de leur mandat :

- L'entretien d'un réseau de ports essentiels à l'industrie de la pêche ;
- La promotion de la création d'administrations portuaires pour assurer la gestion locale des ports de pêche commerciale ;
- Le transfert de propriété des ports non essentiels et des ports de plaisance aux collectivités locales par le dessaisissement.

En 2001, le budget des PPB était de 50,8 millions de dollars par année. Les parlementaires estimaient alors qu'il y avait un manque à gagner de 28 millions de dollars par an, sans compter les 400 millions nécessaires au rattrapage dans la mise à niveau des installations portuaires. Depuis 1998, jamais ce rattrapage n'aura été entièrement effectué...

En juin 2006 a été déposé un autre important rapport des parlementaires recommandant la hausse des budgets des PPB de 15 millions de dollars de plus que ce qui était prévu, en plus du rattrapage toujours nécessaire en matière de réparation des installations portuaires. Le budget régulier des PPB s'est vu accru en fonction des recommandations de ce dernier rapport, mais la mise à niveau du financement pour effectuer le rattrapage dans les réparations des installations portuaires a dû se faire attendre.

Le budget de 2009 affecte jusqu'à 200 millions de dollars à des projets de dragage des chenaux d'accès ainsi qu'à l'accélération des travaux de réparation et d'entretien des ports de pêche commerciale, y compris ceux situés dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces montants permettront de financer trois ports de la région de Gaspé : Étang-du-Nord (1,3 million de dollars), Grosse-Île (800 000 dollars) et Port-Daniel-Est (1,5 million de dollars).

Le gouvernement fédéral nuit au développement économique des régions puisque, pendant de trop nombreuses années, il s'est entêté à ne pas céder plusieurs ports régionaux au gouvernement du Québec. Pendant ces années, Ottawa a négligé ces mêmes ports alors qu'il en va de sa responsabilité d'assurer la meilleure utilisation possible de ses propres installations. Les équipements de nombreux ports régionaux sont devenus désuets et demandent désormais des investissements conséquents pour leur réfection, avant d'être cédés aux autorités locales.

19.1.1 Le Bloc Québécois continuera de réclamer la mise à niveau complète du réseau des Ports pour petits bateaux.

19.2 RÉDUIRE LES DROITS DE PERMIS DE PÊCHE

Les droits de certains permis de pêche commerciale ont été ajustés en 1996 à des niveaux qui reflètent davantage la valeur des différentes pêches. Mais ces droits ne fluctuent pas selon les prix du marché. Résultat : même si les prix s'effondrent, le gouvernement continue de réclamer le même prix pour ses permis.

.....

19.2.1 Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral reconsidère le coût des permis de pêche afin qu'il fluctue selon la valeur des espèces sur les marchés et modifie sa politique afin de rembourser la portion des permis non utilisée par les pêcheurs.

.....

19.3 ASSURER LA VIABILITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA CHASSE AU PHOQUE

La chasse au phoque est une activité légitime entraînant des retombées économiques importantes pour plusieurs communautés de l'Est du Québec. Le ministère des Pêches et des Océans délivre environ 2000 permis de chasse au phoque par année au Québec. La chasse au phoque contribue par ailleurs à réduire la pression de ces mammifères sur les stocks de poissons.

Cette chasse est malheureusement compromise par le lobby animaliste qui, à force de campagnes sensationnalistes, a réussi à convaincre l'Union européenne de proposer le boycottage des produits à base de phoque. L'embargo est entré en vigueur le 20 août 2010, mais des groupes opposés à la réglementation de l'Union européenne ont réussi à obtenir une injonction sur le boycottage jusqu'à la fin des procédures de contestation.

.....

19.3.1 Le Bloc Québécois continuera de presser le gouvernement de mener une campagne internationale afin d'assurer la libre commercialisation des produits du phoque et le développement de nouveaux marchés.

.....

19.4 SOUTENIR LES PÊCHEUSES ET LES PÊCHEURS

L'effondrement des stocks de poissons de fonds ainsi que les crises sectorielles qui perdurent (crevette, homard, crabe, etc.) ont révélé l'absence de volonté politique des conservateurs, et des libéraux avant eux, d'intervenir pour soutenir convenablement les travailleuses et les travailleurs et les communautés dépendant de la pêche.

Le homard

La crise financière a touché de plein fouet l'industrie de la pêche au homard, la pêche la plus lucrative au Canada atlantique. Cependant, puisque le homard est considéré comme un aliment de luxe, la chute de la demande a provoqué une baisse marquée des prix et donc un ralentissement général pour tous les acteurs de la chaîne de production.

Par ailleurs, alors qu'en zones québécoises les pêcheurs ont appliqué des mesures rigoureuses pour préserver la ressource, notamment la réduction de la taille des homards, l'augmentation de l'ouverture des trappes (pour permettre aux homards plus petits de s'échapper de la cage) et la diminution du nombre de casiers par ligne, les pêcheurs des autres provinces ne sont pas aussi rigoureux. Ainsi, les pêcheuses et les pêcheurs québécois doivent jouir des retombées de leurs efforts pour préserver les ressources. Cependant, certaines situations risquent de devenir conflictuelles, d'où l'importance d'harmoniser les règles en matière de gestion de la ressource.

En réponse aux difficultés vécues par les pêcheuses et les pêcheurs de homard, notamment à cause de la crise économique et financière, le gouvernement conservateur a annoncé son fameux programme d'aide à l'industrie de la pêche au homard de l'Atlantique en juin 2009. Un total de 65 millions de dollars a été annoncé, dont 15 millions pour offrir une aide immédiate aux pêcheurs les plus durement touchés. Les 50 millions de dollars restants seront étalés sur cinq ans et serviront à assurer la stabilité et la durabilité de la pêche au homard à plus long terme.

Malheureusement, les sommes consenties aux pêcheurs sont minimes, voire ridicules. En février 2010, sur 365 demandes (Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine), 72 avaient été acceptées pour une aide totale de 358 834 dollars, soit moins de 990 dollars par pêcheur.

19.4.1 Le Bloc Québécois demande une révision des critères d'admissibilité au programme d'aide Mesures transitoires à court terme (MTCT) afin de pouvoir dédommager un plus grand nombre de pêcheuses et de pêcheurs.

La crevette

En 2007, la Gaspésie continuait à recevoir la majorité des débarquements. Près de 91 % de ceux-ci ont été effectués dans cette région, alors que la Côte-Nord en reçoit environ 9 %. Depuis 2001, la Gaspésie reçoit, bon an mal an, entre 91 % et 96 % des débarquements québécois de crevette nordique.

Cependant, en 2009, les choses ont changé. Deux ministres conservateurs des Pêches ont notamment octroyé des quotas de crevettes supplémentaires à leur province (Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard) au détriment des pêcheurs du Québec victimes d'une surabondance du produit sur les marchés. Ce facteur a grandement contribué à une chute des prix.

Le Bloc Québécois a toutefois présenté un plan d'aide pour l'industrie de la crevette à l'automne 2006. Cinq ans plus tard, plusieurs recommandations sont toujours ignorées par le gouvernement fédéral et l'industrie doit vivre avec les conséquences.

19.4.2 C'est pourquoi le Bloc Québécois demande toujours au gouvernement fédéral de mettre en place un plan d'aide qui comporterait :

- a)** un véritable programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés ;
- b)** la bonification du programme d'assurance-emploi ;
- c)** une aide pour atténuer l'effet de l'explosion des coûts du carburant ;
- d)** le ralentissement de l'augmentation du coût des droits de pêche ;
- e)** le partage adéquat de la ressource ;
- f)** le développement d'un cadre international contraignant pour une crevetticulture responsable ;
- g)** des pistes de solutions pour répondre aux tarifs douaniers excessifs de l'Union européenne ;
- h)** l'entretien des infrastructures portuaires ;
- i)** la majoration du budget que le gouvernement fédéral octroie à la diversification économique des régions et le transfert des fonds au gouvernement du Québec ;
- j)** des mesures fiscales pour les collectivités qui dépendent en partie de la pêche.

Le crabe des neiges

Le crabe des neiges a connu une chute de prix de 60 % depuis 2004. De plus, les pêcheuses et les pêcheurs de crabe de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (zone 12) ont appris tout récemment la coupe radicale de 63 % de leurs quotas puisque le crabe «serait entré dans un cycle moins productif». Leurs quotas passent donc de plus de 20 000 tonnes à 7700 tonnes de crabes !

Au cours des quatre années ayant précédé la coupe de 63 %, le ministère des Pêches et des Océans a autorisé des taux de capture de 41,1 % en 2006, de 37 % en 2007, de 41,2 % en 2008 et de 46,7 % en 2009, alors que la biomasse affichait son plus bas niveau depuis 2002. En effet, la biomasse était de 77 300 tonnes en 2005, de 61 900 tonnes en 2007, de 44 700 tonnes en 2009 et de 22 100 tonnes cette année.

Cependant, le ministère rejette le blâme de l'établissement de ces quotas sur les pêcheurs puisque « les pêcheurs ont dit qu'ils étaient prêts à prendre le risque ».

.....

19.4.3 Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral un plan d'aide visant les industriels, les travailleurs d'usine et les pêcheurs. Il propose aussi que le ministère des Pêches et Océans finance un plan de rachat des permis de pêche avec de l'argent neuf.

19.4.4 À court terme, le gouvernement fédéral doit aussi bonifier le régime d'assurance-emploi et mettre sur pied un programme pour soutenir les travailleuses et les travailleurs âgés.

.....



PARTIE

**« NOUS VOULONS UN PAYS
JUSTEMENT POUR NOUS
OCCUPER NOUS-MÊMES DE
CES GRANDES QUESTIONS
QUE SONT LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE, LA DÉFENSE,
LES GRANDES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES
QUI SONT DISCUTÉES SUR
LA SCÈNE INTERNATIONALE. »**

- GILLES DUCEPPE, ÉTÉ 2010

PARTIE E : LE QUÉBEC ET LE MONDE

Les décisions qui se prennent dans les forums internationaux, les discussions et les ententes qui se multiplient entre pays et les événements qui se produisent à l'étranger ont des impacts directs sur nos vies. Actuellement, même si elle est très ouverte sur le monde, la nation québécoise est exclue de ces débats qui ont cours entre pays. Le Canada ferme au Québec les portes du monde.

Sans déterminer d'avance ce que sera la politique étrangère d'un Québec souverain, on peut d'ores et déjà entrevoir ce à quoi elle ressemblera. En effet, la politique étrangère des pays est conforme à la fois à leurs valeurs et à leurs intérêts. Ce sont ces valeurs et ces intérêts que le Bloc Québécois tente de mettre de l'avant.

Tant que le Québec ne pourra prendre sa place pleinement parmi les nations souveraines de la planète, l'équipe du Bloc Québécois demeurera indispensable pour que le Québec puisse prendre part à ces grands débats.

Une politique étrangère qui privilégie le multilatéralisme et la paix, une politique de défense qui vient appuyer ces valeurs, une politique de développement qui favorise la lutte à la pauvreté, une diplomatie qui promeut la diversité culturelle et linguistique, une politique commerciale qui ne rime pas avec nivellement vers le bas, voilà ce que défend le Bloc Québécois.

CHAPITRE 20

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

En matière de politique étrangère, le Canada de Lester B. Pearson n'existe plus. Le Canada d'aujourd'hui n'hésite pas en effet à mettre de côté le multilatéralisme, à relativiser l'importance du droit international et à suivre les États-Unis plutôt qu'à se comporter de manière indépendante. Le virage, opéré sous les libéraux, a été accentué sous les conservateurs de Stephen Harper, et ce, même depuis l'arrivée au pouvoir de Barack Obama.

Le Québec ne peut approuver ce virage. Par sa langue, sa culture et sa taille, le Québec ne saurait trouver sa place dans un monde où la force prime sur le droit. Le Québec privilégie le dialogue, la négociation et le règlement pacifique des conflits, tant à l'interne que sur la scène internationale. Bref, il s'inscrit parfaitement dans une démarche politique multilatérale et ne saurait accepter une politique étrangère canadienne calquée en tous points sur la politique américaine. Le virage militariste qu'a pris le gouvernement Harper n'a jamais été exposé ni discuté à la Chambre des communes. Il s'est fait à la pièce, par un abandon graduel des positionnements historiques du Canada.

La récente crise économique a remis à l'ordre du jour la question de la coopération entre tous les États. Les États-Unis de Barack Obama comme les pays de l'Union européenne ont constaté leur incapacité à surmonter leurs difficultés économiques et financières sans une forme de coordination avec leurs partenaires. Ainsi, non seulement la crise marque le retour des États sur la scène intérieure par l'implication des gouvernements, mais elle a entraîné aussi le retour coordonné des États sur la scène internationale. En d'autres mots, les proportions prises par le dérèglement économique ont entraîné le nécessaire renforcement du multilatéralisme.

20.1 ENLEVER LE CADENAS DIPLOMATIQUE QUI ENFERME LE QUÉBEC

Autrefois, lorsque les pays discutaient ensemble et concluaient des traités, ils s'occupaient surtout de questions de guerre et de paix. Aujourd'hui, ils cherchent plutôt à coordonner et harmoniser leurs actions. De plus, les traités qu'ils concluent portent sur des domaines qui relèvent du Québec et des provinces.

Pourtant, même si la Constitution n'accorde pas au gouvernement fédéral l'exclusivité des pouvoirs en matière de relations internationales, Ottawa empêche le Québec d'entrer en relation avec le reste du monde et de conclure des accords internationaux dans ses champs de compétences.

20.1.1 Le Bloc Québécois déposera un projet de loi faisant en sorte que le gouvernement fédéral reconnaisse la capacité du Québec à entretenir des relations internationales et conclure des traités dans ses propres champs de compétences. Dans les instances où le Canada ne dispose que d'un seul siège, il s'inspirera du modèle belge et proposera qu'Ottawa obtienne le consentement du Québec avant de défendre une position qui relève des compétences québécoises.

20.2 LE MULTILATÉRALISME : UNE QUESTION DE PRINCIPE

Le multilatéralisme est donc un principe fondateur qui s'incarne dans les institutions internationales (l'ONU, l'OMC, etc.) et dans le droit international. Essentiellement, il est le résultat de conventions entre les États qui y déterminent les règles qui ordonneront leurs relations communes. Mais il est toujours en mouvement, comme l'action sur l'environnement et les mécanismes de surveillance de la crise le montrent.

En toute logique, il est dans l'intérêt du Québec que le multilatéralisme guide les relations internationales. C'est dans un tel contexte que les pays qui ne sont pas des grandes puissances, comme le Canada ou un Québec souverain, peuvent avoir une voix au chapitre des affaires internationales.

20.2.1 Le Bloc Québécois croit à la primauté du droit et au multilatéralisme. Ces principes orienteront ses prises de position concernant les interventions de la communauté internationale en cas de conflit ou d'une intervention visant à prévenir un conflit.

Les conservateurs appuient l'ONU, mais seulement quand ça fait leur affaire

En juin 2006, l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, Peter MacKay, déclarait à la session inaugurale du Conseil des droits de l'homme, à Genève : « Le Canada a toujours été un promoteur du multilatéralisme – mais d'un multilatéralisme efficace qui sacrifie les processus aux résultats¹². »

Cette déclaration du ministre démontre que les conservateurs adhèrent à une définition du multilatéralisme conforme à la vision que pouvait en avoir George W. Bush. Tout juste avant la guerre en Irak, les États-Unis ont agi unilatéralement parce que les discussions, selon eux, prenaient trop de temps. La position des conservateurs n'était donc qu'une adhésion de façade au multilatéralisme.

12 19 juin 2006.

.....

20.2.2 Le Bloc Québécois est contre toute action belliqueuse unilatérale et contre toute guerre préventive. Seule l'ONU peut intervenir pour tenter de régler un conflit et, ultimement, conformément à ses règles, autoriser une intervention d'imposition ou de maintien de la paix.

.....

La responsabilité de protéger

L'un des principes qui guident l'action de l'ONU est d'éviter que des interventions ne se fassent en dehors du droit international et de l'aval du Conseil de sécurité. Pourtant, dans certaines situations, la communauté internationale a la responsabilité de protéger les populations, comme au Rwanda en 1994, par exemple.

Une intervention militaire, même non sanctionnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, peut être justifiée pour éviter des violations massives des droits humains. Les modalités d'intervention restent cependant à définir – et c'est là tout un défi.

Pour des raisons humanitaires, guidé par la position prise par le Conseil de l'Europe, le Bloc Québécois avait appuyé l'intervention au Kosovo. Le Bloc Québécois aurait fait de même au sujet du Rwanda et il aurait appuyé l'envoi de soldats additionnels dans cette région du globe.

.....

20.2.3 Exceptionnellement, lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies n'arrive pas à prendre position et que des populations se trouvent victimes de graves crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide, le Bloc Québécois pourrait appuyer une intervention visant à protéger les populations civiles.

.....

20.3 POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le gouvernement Harper n'a jamais présenté de politique étrangère pour orienter l'action internationale du Canada. Depuis son arrivée au pouvoir, les décisions prises sur la scène internationale font la preuve de son entêtement idéologique et vont à l'encontre des positions traditionnelles du Canada et des valeurs de la nation québécoise.

En se collant sur des positions idéologiques, le gouvernement Harper s'est mis à dos des alliés importants du Canada, dont bon nombre de pays européens. L'arrivée des conservateurs au pouvoir a engendré un glissement dans la politique étrangère canadienne et le respect du droit international.

Le gouvernement délaisse de plus en plus le rôle traditionnel du Canada en matière de relations internationales pour adopter des partis pris idéologiques et protéger des intérêts spécifiques. Il semble tout particulièrement y avoir rupture avec la tradition diplomatique du Canada au Proche-Orient qui, en tant que médiateur apprécié, défendait le droit international plutôt que de défendre l'un ou l'autre des belligérants.

Le gouvernement de Stephen Harper évacue tout débat sur les orientations de la politique étrangère de son gouvernement. Sans politique étrangère, un gouvernement ne saurait avoir de politique de défense. Or, depuis l'élection des conservateurs, le seul débat sur la politique étrangère portait sur l'Afghanistan. Le reste est gardé sous silence. Cela est d'autant plus grave qu'il y a eu une hausse considérable des budgets alloués à la défense.

20.4 SOUVERAINÉTÉ EN ARCTIQUE

Le Bloc Québécois croit que cette région doit être développée dans le respect de certains principes. Premièrement, toute action dans l'Arctique doit tenir compte des populations qui y vivent, notamment les Inuits. Ensuite, l'exploitation des ressources dans le Nord doit être suivie de près et encadrée afin que la région ne soit pas livrée à un pillage des ressources. Troisièmement, il faut lutter contre les changements climatiques qui entraînent des conséquences importantes pour l'Arctique et protéger adéquatement l'extrême fragilité de ses écosystèmes. Finalement, tout litige frontalier doit être résolu pacifiquement et diplomatiquement, dans le respect du droit international et des principes du multilatéralisme.

Pour le Bloc Québécois, toute solution dans l'Arctique doit impliquer et mettre à contribution les Inuits qui y habitent. D'une part, il faut intégrer ceux-ci au processus de négociation et, d'autre part, les aider à développer leur économie.

Sur le plan politique, le Bloc Québécois a toujours privilégié une approche basée sur la diplomatie et le multilatéralisme plutôt que sur la stratégie musclée. En ce sens, le gouvernement canadien doit entretenir de bonnes relations avec les États circumpolaires. Il faut donc éviter d'agir d'une manière qui favoriserait l'intensification des tensions. C'est pourquoi nous encourageons le Canada à œuvrer dans les limites du droit international afin de bien asseoir sa souveraineté. La Commission des limites du plateau continental, ainsi que le prévoit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, s'avère un excellent forum de discussion.

Par ailleurs, compte tenu de l'extrême fragilité des écosystèmes, le Canada doit redoubler d'efforts au Conseil de l'Arctique pour que les pays nordiques s'entendent sur des mesures visant notamment à respecter l'environnement, encadrer l'exploitation des ressources, démilitariser la région et assurer la participation des peuples autochtones à ces initiatives.

20.5 CONTRE L'USAGE INCONSIDÉRÉ DE LA FORCE

L'intervention des États-Unis en Irak a constitué un test difficile pour la communauté internationale.

Malgré les informations à l'effet qu'il n'y avait pas d'arme de destruction massive en Irak, fournies notamment par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, George W. Bush insistait sur la nécessité d'une guerre préventive. Le Bloc Québécois, à l'image des milliers de Québécoises et de Québécois qui ont défilé à Montréal à l'hiver 2003, a maintenu que le Canada ne devait en aucun cas envisager une participation militaire en Irak tant que celle-ci s'accomplissait en dehors d'un mandat des Nations Unies.

Or, à cette époque, Stephen Harper et Michael Ignatieff étaient en accord avec le président George W. Bush et prônaient un engagement militaire du Canada. Certes, ils ont fait leur *mea culpa*, mais une chose est certaine : si l'un ou l'autre avait été premier ministre, le Canada aurait participé à cette guerre illégale et immorale.

20.5.1 Le Bloc Québécois rejette avec force la notion de guerre préventive par laquelle un pays s'arroge le droit d'en attaquer un autre, même en l'absence de menace avérée et imminente.

20.6 MANQUE DE CRÉDIBILITÉ DES LIBÉRAUX

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les libéraux de Michael Ignatieff tentent de s'afficher comme la solution de rechange aux conservateurs, défenseurs de la paix mondiale et des droits de la personne au niveau international.

Peut-on néanmoins croire les promesses libérales en la matière? Les libéraux ont un lourd passé sur cette question.

Leur chef, Michael Ignatieff :

- aurait engagé le Canada dans la guerre en Irak en 2003 ;
- s'est également déclaré en faveur de la torture psychologique sur ceux que l'on soupçonne de terrorisme.

Les libéraux :

- ont sabré dans les budgets d'aide internationale, les faisant passer d'un sommet de 0,48 % du PIB à un maigre 0,23 % peu avant leur départ ;

- ont tout d'abord refusé de rapatrier l'enfant soldat Omar Khadr de la prison de Guantanamo;
- ont également mis en place un accord sur le transfert de prisonniers afghans sans négocier des mécanismes de suivi et de surveillance des détenus afin de s'assurer qu'ils ne soient pas torturés;
- ont refusé de poser les droits de la personne comme condition d'admission de la Chine à l'OMC.

Ces quelques exemples ouvrent la voie à une question importante : peut-on faire confiance aux libéraux pour défendre des valeurs intrinsèquement québécoises au niveau international ?

20.7 AIDER LES RESSORTISSANTES ET LES RESSORTISSANTS À L'ÉTRANGER

Une triste constante se dégage des agissements du gouvernement Harper : le peu de cas qu'il fait des ressortissantes et ressortissants détenus à l'étranger. Les exemples sont nombreux : Omar Khadr, dont le gouvernement conteste jusqu'en Cour suprême les jugements ordonnant de le rapatrier même s'il s'agit d'un enfant-soldat; Suaad Hagi Mohamud, détenue au Kenya pendant trois mois qui, non seulement n'a pas reçu l'aide qu'elle était en droit d'attendre du gouvernement canadien, mais accuse celui-ci d'avoir contribué à son calvaire; et Abousfian Abdelrazik, un citoyen canadien d'origine soudanaise accusé injustement par le Soudan d'être un terroriste et à qui le gouvernement refusait obstinément de délivrer un passeport qui lui aurait permis de revenir au Canada jusqu'à ce qu'un jugement lui ordonne de le faire.

Que dire de la Québécoise Nathalie Morin, séquestrée par son mari avec ses trois enfants ? Malgré ses nombreux appels à l'aide, l'ambassade canadienne ne lui a été d'aucun secours.

Ce sont également les tribunaux qui ont dû forcer la main au gouvernement conservateur, concernant les peines de mort prononcées à l'étranger contre des citoyens canadiens. Sans débat aucun, les conservateurs avaient décidé de changer la politique qui consistait à demander que les peines de mort soient commuées en peines de prison. Ils préfèrent une approche au « cas par cas » où la vie est négociable !

Bref, avec le gouvernement conservateur, la présomption d'innocence ne tient plus. Les Canadiennes et les Canadiens qui ont des démêlés avec la justice à l'étranger sont présumés coupables et ne peuvent plus compter sur l'appui du gouvernement canadien pour défendre leurs droits fondamentaux.

20.7.1 Le Bloc Québécois fera une priorité du respect des droits des ressortissantes et des ressortissants à l'étranger en enjoignant le gouvernement d'adopter et de mettre en place les mécanismes protégeant leurs droits.

20.8 POUR L'INDÉPENDANCE DE DROITS ET DÉMOCRATIE

C'est sous le gouvernement de Brian Mulroney que fut créé l'organisme Droits et Démocratie. Cet organisme s'est bâti une solide réputation à l'international. Le développement de la démocratie devait se faire en s'appuyant sur les droits. L'éducation, la justice, l'égalité et l'information sont indispensables à une vraie démocratie. Cette politique signifiait évidemment que la direction de Droits et Démocratie devait prendre ses distances avec le gouvernement canadien au pouvoir pour faire adéquatement son travail et conserver sa crédibilité.

Les conservateurs ne l'entendaient pas ainsi.

Non seulement y a-t-il eu des nominations partisans qui ne répondaient pas aux critères d'expertise prévus dans la loi, mais un virage idéologique a été imposé par une courte majorité de personnes nouvellement nommées au conseil d'administration. Des employés ont été sujets à de l'intimidation et du harcèlement. Certains ont été suspendus. Ce fut une situation incompatible avec l'esprit qui avait présidé à la naissance de Droits et Démocratie.

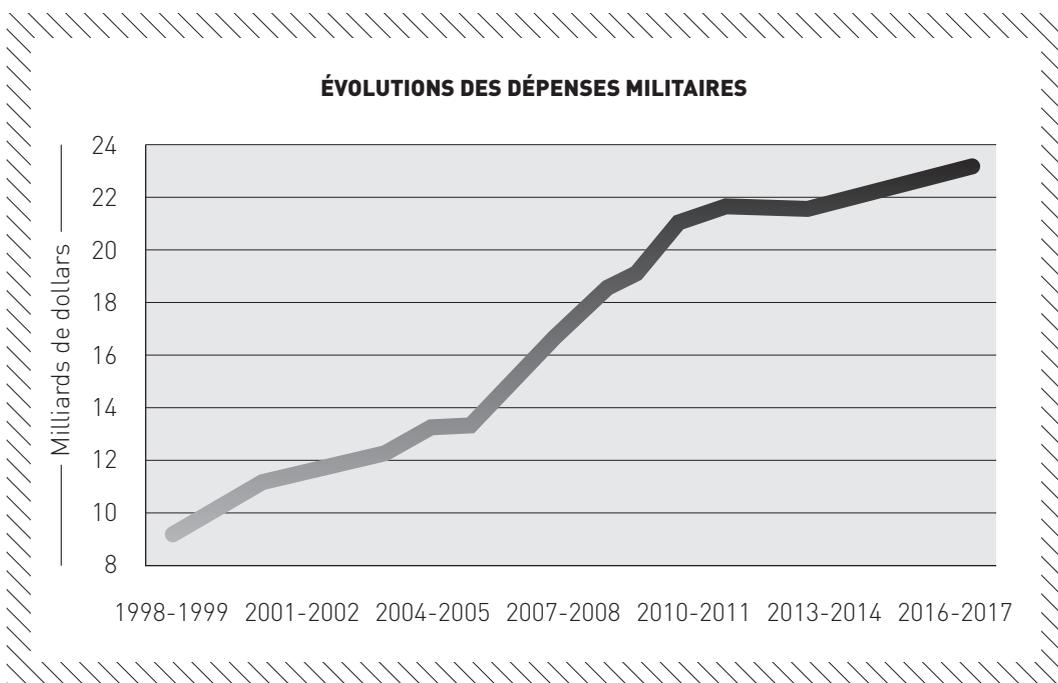
Le Bloc Québécois est d'avis que le gouvernement conservateur doit redonner à Droits et Démocratie les conditions qui lui permettront d'effectuer son important travail dans une ambiance saine, respectueuse des employés et conforme aux valeurs qu'il a défendues pendant ses 25 ans d'existence.

20.8.1 Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral reconstitue le conseil d'administration de Droits et Démocratie et que celui-ci décide s'il garde ou non le nouveau président. Il doit également déclencher une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les sérieuses allégations à l'égard de certains membres du conseil d'administration. Également, des excuses doivent être présentées à la famille de l'ancien président de Droits et Démocratie, Rémy Beauregard, concernant les fausses accusations à son égard. Finalement, avant la nomination des nouveaux membres, le Comité permanent des affaires étrangères devrait avoir une période de 30 jours de séances pour étudier les candidatures au conseil d'administration.

CHAPITRE 21

DÉFENSE : FINI LES FOLIES!

Les partis libéral et conservateur veulent dépenser 470 milliards de dollars en achats militaires et pour la défense au cours des 20 prochaines années sans avoir présenté une véritable politique étrangère et de défense.



En l'absence d'une telle politique, le Bloc Québécois juge qu'il serait irresponsable de procéder à ces achats sans que les parlementaires aient pu en étudier leurs répercussions.

21.1 LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE DÉFENSE

La politique de défense rendue publique le 19 juin 2008 et élaborée en cachette, sans consultation parlementaire, nous semble un exercice qui démontre le manque flagrant de transparence de ce gouvernement conservateur. En excluant les parlementaires, les conservateurs ont manqué de respect envers le processus démocratique.

Nous croyons qu'il faut tenir un large débat sur le rôle que le Canada veut confier à ses Forces armées et sur le type même de forces militaires qui peuvent accomplir ce rôle. Des choix quant aux priorités doivent être effectués. Pour sa part, le Bloc Québécois privilégie les opérations multilatérales de rétablissement et de maintien de la paix.

21.1.1 Le Bloc Québécois demande que le gouvernement présente une véritable politique étrangère, suivie d'une politique de défense, qui viendraient encadrer et justifier les dépenses du ministère de la Défense.

21.2 POUR UNE ÉTUDE DES ACHATS EN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le Bloc Québécois a toujours appuyé les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des militaires et il ne s'oppose pas systématiquement aux achats militaires. Nous sommes conscients que le processus d'acquisition de matériel militaire est très lent, mais une étude des propositions d'achat de matériel devant le comité parlementaire de la défense mettrait les contribuables québécois et canadiens à l'abri des décisions précipitées prises par les conservateurs – comme celles ayant conduit à l'achat de sous-marins, de navires militaires et de F-35.

21.2.1 Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral dépose pour étude au Comité permanent de la défense et des anciens combattants toute proposition d'achat d'équipement militaire de plus de 100 millions de dollars avant de procéder.

21.2.2 D'ici là, le Bloc Québécois exige un moratoire sur les achats militaires qui excèdent les dépenses courantes.

21.2.3 De plus, le gouvernement doit amorcer une réflexion sur l'après-Afghanistan, considérant que la fin de la mission lui permettra d'économiser 1,5 milliard de dollars annuellement.

21.3 LE QUÉBEC A DROIT À SA JUSTE PART DES RETOMBÉES

Le matériel militaire représente un marché important pour l'industrie aéronautique. Il s'agit de matériel de pointe porteur de retombées technologiques considérables. Les achats militaires étant exclus des accords commerciaux, les gouvernements peuvent effectuer leurs achats où ils veulent et aux conditions qu'ils veulent, maximisant ainsi les retombées pour l'industrie.

L'industrie aéronautique québécoise représente, selon les années, entre 55 et 60 % de l'industrie aéronautique canadienne. Il serait tout à fait normal qu'elle reçoive sa juste part des retombées en aéronautique des contrats fédéraux, soit entre 55 et 60 % des retombées.

Mais en n'agissant pas pour qu'il y ait des retombées au Québec, Ottawa affaiblit le seul vrai pôle en aéronautique au Canada.

En outre, le gouvernement fédéral a annoncé en juin 2010 une stratégie de construction navale, où 35 milliards de dollars seraient dépensés sur 30 ans. Comme il l'a fait pour l'industrie aérospatiale, le gouvernement fédéral ne doit pas laisser pour compte l'industrie navale du Québec.

Une politique d'achat de matériel militaire est donc nécessaire : le Québec ne veut pas la charité, il veut sa juste part. Le Bloc Québécois réclame donc l'adoption d'une nouvelle politique d'achat du matériel militaire qui s'articule autour des éléments suivants :

- Offrir la priorité aux fournisseurs canadiens ;
- Lorsque aucun fournisseur canadien n'est en mesure d'offrir le bien en question, veiller à ce que le contrat passé à l'étranger génère des retombées intéressantes et structurantes au Canada ;
- Veiller à ce que ces retombées soient réparties d'une manière équitable, c'est-à-dire d'une manière qui respecte la répartition géographique de l'industrie.

21.3.1 Le Bloc Québécois exige que le Québec reçoive sa juste part des retombées économiques lors des achats de matériel militaire.

21.4 PROTÉGER L'INDÉPENDANCE DE L'OMBUDSMAN DES FORCES ARMÉES

L'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes doit être libre de l'influence indue du ministre de la Défense et, par conséquent, doit relever du Parlement et non du gouvernement. Il faut tout mettre en œuvre pour assurer la pleine indépendance de l'ombudsman. Or, comme cette importante fonction a été créée par une directive du gouvernement, ce dernier peut jouer à sa guise avec les fonctions et le mandat de l'ombudsman afin qu'il ne devienne pas un obstacle au programme politique du gouvernement. C'est pourquoi une loi devient plus que nécessaire pour encadrer les fonctions de l'ombudsman de la Défense. Une fois une telle loi adoptée, l'indépendance de l'ombudsman sera mieux protégée parce qu'il est plus difficile de changer une loi qu'une directive gouvernementale.

.....

21.4.1 Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement à présenter une loi qui expliciterait le mandat de l'ombudsman de la Défense, qui encadrerait ses fonctions et qui préciserait que ce dernier doit relever du Parlement et non du gouvernement.

.....

21.5 RÉPONDRE AUX BESOINS PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DES MILITAIRES

Le gouvernement Harper fait grand cas de l'apport des Forces armées canadiennes aux différentes interventions militaires. Mais qu'en est-il de ses responsabilités lorsque certains militaires reviennent fragilisés de leur expérience (blessures physiques ou traumatismes)?

Dans le cadre de son travail parlementaire, le Bloc Québécois s'est toujours soucié de l'appui qui était donné aux anciens combattants, ceux qui ont fièrement porté l'uniforme. Nous avons toujours exigé que le gouvernement alloue toutes les ressources possibles à l'appui aux militaires et anciens combattants quant à leurs besoins en matière de santé, notamment ceux qui souffrent du syndrome post-traumatique.

Lorsque la Charte des anciens combattants a été adoptée en 2006, la pension mensuelle à vie aux militaires blessés a été remplacée par un montant forfaitaire unique. Or, ce mode d'indemnisation est insuffisant et mal adapté aux besoins des militaires blessés.

D'une part, en cas d'invalidité, le gouvernement doit s'assurer du bien-être des militaires, tant physique et psychologique que financier. Nous doutons que le versement d'un montant forfaitaire puisse assurer une stabilité à long terme comme pourrait le faire le versement d'une pension mensuelle à vie. D'autre part, nous croyons que la solution proposée ne tient pas compte de l'état psychologique des militaires ou anciens combattants invalides. Soyons clairs : c'est avec empathie et compassion que le Bloc Québécois reconnaît l'état de vulnérabilité et de détresse dans lequel peuvent se retrouver les militaires et les anciens combattants invalides. En conséquence, un soutien à long terme s'avère nécessaire. Cette demande a même été formulée par l'ombudsman des anciens combattants.

.....

21.5.1 Le Bloc Québécois croit que la meilleure solution pour les militaires et anciens combattants invalides est de leur offrir une pension mensuelle à vie et que le gouvernement leur alloue toutes les ressources possibles quant à leurs besoins en matière de santé, notamment ceux qui souffrent du syndrome post-traumatique.

.....

21.6 AFGHANISTAN : PASSER DE LA GUERRE À L'HUMANITAIRE

La résolution adoptée par le Parlement prévoit que le Canada mettra fin à la mission militaire en Afghanistan en 2011. Le gouvernement conservateur s'y est engagé à maintes reprises et le chef d'état-major canadien, le général Walter Natynczyk, a déjà affirmé que la Défense préparait le rapatriement des troupes au Canada. Qui plus est, nous avons appris le 10 août 2010 que le ministère de la Défense négocie actuellement avec le ministère des Affaires étrangères afin que celui-ci prépare le terrain avec l'aide des autres pays pour faciliter le rapatriement des troupes canadiennes.

Le Bloc Québécois a toujours appuyé la mission militaire de l'OTAN en Afghanistan. Cependant, pour ce qui est de la mission canadienne, le Bloc Québécois s'est opposé deux fois à des prolongements. Nous estimons donc que le Canada a fait sa part. Les députées et députés du Bloc Québécois l'ont affirmé dans les associations internationales auxquelles ils participent. C'est pourquoi nous exigeons que la mission militaire en Afghanistan prenne fin lorsqu'elle arrivera à échéance en 2011.

Cela dit, nous croyons que le Canada doit poursuivre son aide au développement en Afghanistan en s'assurant notamment que l'aide octroyée soit plus transparente, mieux structurée et qu'elle respecte les priorités afghanes.

De plus, le Canada doit accroître son travail diplomatique afin d'en arriver à une paix durable au sein du peuple afghan. Pour ce faire, il doit travailler en coopération avec les pays régionaux et poursuivre la négociation diplomatique avec les insurgés.

Cette position est parfaitement cohérente avec l'action du Bloc Québécois depuis que le Canada est présent en Afghanistan. En effet, depuis janvier 2002, nous insistons sur le respect des principes du droit international humanitaire, notamment en ce qui a trait au traitement des prisonniers et des civils afghans. De plus, nous avons maintes fois réclamé le rééquilibrage de la mission et l'élaboration d'une stratégie efficace pour atteindre les objectifs de pacification et de reconstruction.

21.6.1 Le Bloc Québécois est déçu de la position des libéraux et des conservateurs de maintenir la mission en Afghanistan jusqu'en 2014. Le Bloc Québécois s'assurera que le Canada respecte la volonté des Québécois et des Canadiens en mettant fin à la mission militaire en Afghanistan le plus tôt possible avant 2014. Par contre, nous voulons que le Canada poursuive son aide au développement et qu'il utilise des moyens diplomatiques pour assurer la réconciliation afghane.

21.7 TRAITEMENT DES PRISONNIERS : RESPECTER LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Que ce soit en Afghanistan ou ailleurs, le Bloc Québécois a toujours défendu le principe selon lequel les individus détenus au Canada doivent être traités humainement et en respect des Conventions de Genève et de la convention contre la torture.

Le traitement des détenus transférés par le Canada aux autorités afghanes a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Plusieurs sources ont dénoncé les risques importants de torture occasionnés par la faiblesse de la première entente de transfert négociée sous un gouvernement libéral et signée par le général Rick Hillier en 2005. Ce risque connu, le Canada n'a jamais cessé de transférer ses détenus afghans aux autorités locales, même si cela pouvait représenter une violation des Conventions de Genève.

Depuis que le Bloc Québécois tente de faire la lumière sur les allégations de torture de détenus afghans transférés par les militaires canadiens en Afghanistan, le gouvernement conservateur n'a cessé de tout faire pour étouffer l'affaire, notamment en prorogeant la Chambre pour contrecarrer le témoignage des témoins clés, en refusant l'accès de documents aux parlementaires travaillant sur la question et en censurant de manière injustifiée les quelques notes qu'il a finalement consenti à livrer. Ces tentatives du gouvernement fédéral de masquer son incompétence et son indifférence quant au sort des détenus transférés sont inacceptables !

Ce bras de fer entre les parlementaires et le gouvernement a mené au jugement historique du président de la Chambre des communes, lequel a tranché que le gouvernement devait se plier aux exigences des parlementaires en ce qui a trait à la production de documents et de témoins. Il a ordonné aux parlementaires et au gouvernement de s'entendre sur un mécanisme afin que les premiers puissent examiner les documents sur le transfert des prisonniers sans que cela ne porte atteinte à la sécurité du Canada.

Cependant, ce bras de fer ne doit pas conduire à l'oubli de la responsabilité première du gouvernement : il doit s'assurer que les prisonniers qu'il transfère aux autorités afghanes ne soient pas torturés.

21.7.1 Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral se conforme aux Conventions de Genève et qu'il suspende le transfert de détenus aux autorités, car il existe des risques de torture. Cette interdiction doit durer tant que les risques demeureront.

CHAPITRE 22

AIDE INTERNATIONALE : L'AIDE AVANT L'IDÉOLOGIE

22.1 LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, UNE OBLIGATION

Le Bloc Québécois croit que l'aide publique au développement provenant du Canada doit avoir comme objectif la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi il a appuyé et continuera d'appuyer des initiatives qui assurent que l'aide publique au développement soit destinée à réduire la pauvreté portant directement atteinte à la vie et à la santé.

Néanmoins, force est de constater que le gouvernement conservateur fait fi de cela. Même si la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle stipule clairement que cette aide doit avoir comme mission la réduction de la pauvreté, le gouvernement conservateur a pigé dans cette enveloppe pour financer des programmes qui n'ont rien à voir avec la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Par exemple, il a financé un programme d'aide à la réinstallation des immigrantes et des immigrants au Canada, un programme de déploiement d'agents de la GRC à l'étranger, le développement des réseaux de télécommunications dans des pays en voie de développement, etc.

Le Bloc Québécois ne s'oppose pas à ces programmes. Nous croyons seulement que leur financement ne devrait pas provenir de l'enveloppe de l'aide publique au développement. Il est inacceptable que le gouvernement canadien utilise son enveloppe d'aide au développement officiel (ADO) pour financer des initiatives et des programmes qui ne servent pas à faire du développement dans les pays pauvres. Les citoyennes et les citoyens du Québec et du Canada s'attendent à ce que l'aide serve aux citoyens des pays en voie de développement. En finançant des initiatives qui ne sont pas considérées comme de l'aide au développement au sens de la loi, le Canada gonfle artificiellement l'ampleur de son aide en cette matière.

22.1.1 Pour le Bloc Québécois, l'aide publique au développement devrait servir à financer des programmes et initiatives visant la réduction de la pauvreté des habitants les plus vulnérables dans les pays en voie de développement, tel que l'amélioration de la salubrité, l'accès à l'eau potable et la lutte contre la malnutrition.

22.2 HAUSSER LES BUDGETS DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement canadien s'était aussi engagé à consacrer une enveloppe budgétaire équivalente à 0,7 % de son PNB à l'aide publique au développement. Toutefois, à partir du début des années 1990, le gouvernement libéral a sabré dans les budgets, les faisant

passer d'un peu moins de 0,5 % en 1991 à 0,25 % en 2000. Ils ne représentent plus aujourd'hui qu'un maigre 0,3 % du PNB.

En 2003, le Parlement décidait d'accroître l'aide étrangère de 8 % par année afin de la doubler d'ici 2010-2011, engagement confirmé à nouveau dans les budgets subséquents. À ce rythme, avec l'inflation et la croissance du PNB, le Canada ne respectera qu'en 2033 son engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU, alors qu'il s'est engagé à le faire en 2015.

Lors du budget de 2010, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de plafonner les budgets de l'aide au développement, confirmant ainsi qu'il n'allait pas faire les efforts qui s'imposent pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB.

Ainsi, à mesure que l'échéance de 2015 approche, nous nous voyons forcés d'admettre que l'inaction des gouvernements fédéraux successifs rend de plus en plus illusoire la capacité du Canada à respecter cet engagement international. Néanmoins, l'objectif d'accorder 0,7 % du PNB à l'aide au développement demeure louable. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit présenter un plan crédible et réaliste pour atteindre cet objectif.

Le gouvernement fédéral doit donc accorder des hausses budgétaires à son enveloppe d'aide au développement. De plus, nous avons demandé au gouvernement fédéral de présenter dans le budget 2010 un échéancier réaliste détaillant les mesures qui pourraient être mises en œuvre afin que le Canada, de concert avec les autres gouvernements, procède à l'imposition d'une taxe sur les transactions financières internationales. Les recettes générées pourraient être allouées à l'aide au développement.

22.2.1 Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral mette en place, le plus rapidement possible, un plan réaliste visant l'atteinte de la cible fixée par l'ONU, soit de verser 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement.

22.3 REDONNER SON INDÉPENDANCE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis plusieurs mois, une lourde tendance s'observe et s'installe chez les conservateurs. On ne peut que s'inquiéter du désengagement important et de la politique de la peur imposés aux organisations non gouvernementales en aide internationale par le gouvernement Harper. Un désengagement qui est particulièrement marqué face aux besoins des organismes qui soutiennent des positions ne correspondant pas aux vues du gouvernement.

En effet, depuis 2009, plusieurs organismes financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) doivent patienter plusieurs mois avant d'obtenir une réponse à leur demande de financement, ce qui entraîne plusieurs mises à pied, une révision parfois en

profondeur de certains programmes et même dans plusieurs cas la cessation simple et entière du financement.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, l'ACDI met fin à des partenariats de plusieurs années auprès d'organismes qui ont prouvé au fil des ans leur efficacité et leur professionnalisme, des organismes qui ont démontré leur importance capitale dans l'espace démocratique. Or, le gouvernement conservateur agit comme s'il était interdit de critiquer ou de remettre en question ses politiques sous peur de très dures représailles. Cette attitude est inqualifiable et inacceptable.

22.3.1 Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à accorder aux ONG un financement prévisible et à long terme. De plus, le gouvernement doit assurer l'indépendance de ces ONG : il ne revient pas à la société civile de défendre la politique du gouvernement.

22.4 S'ENGAGER POUR L'AFRIQUE ET LA FRANCOPHONIE

Le 23 février 2009, le gouvernement conservateur a annoncé qu'il allait concentrer son aide bilatérale dans 20 pays prioritaires. Cela vient changer la liste des pays prioritaires qui avait été mise en place par le gouvernement de Paul Martin, en 2005, lorsque 25 pays avaient été ciblés.

En modifiant cette liste, le gouvernement conservateur cesse de prioriser l'Afrique. En effet, huit pays africains ont été rayés de la liste prioritaire, dont le Rwanda, le Niger, le Burkina Faso et le Bénin. Comparativement à la liste de 2005 qui comportait 14 pays africains, la liste de 2009 n'en contient que sept.

De plus, le gouvernement fédéral réduit de moitié le nombre des pays de la Francophonie qui bénéficieront de l'aide bilatérale du Canada. La liste de 2005 comportait dix pays membres de la Francophonie, alors que la liste de 2009 ne contient que cinq pays membres. Considérant les liens linguistiques et culturels qui unissent ces pays francophones au Québec et au Canada, le geste du gouvernement conservateur démontre son peu de considération à l'égard des francophones d'ici et d'ailleurs.

Parmi les nouveaux pays ajoutés à la liste, certains sont mieux nantis que les pays africains retirés. On y note l'Ukraine, la Colombie, le Pérou, le Pakistan et l'Indonésie. Selon les indicateurs de pauvreté, la liste de 2005 comportait plus de pays pauvres que la liste de 2009.

22.4.1 Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à revoir sa liste des pays prioritaires afin de ne pas laisser tomber les pays africains et francophones.

CHAPITRE 23

MONDIALISATION ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'ouverture au commerce et la création de règles internationales pour contrer le protectionnisme et protéger les investissements sont de bonnes choses auxquelles le Bloc Québécois adhère. Cela ne signifie pas que les règles commerciales doivent remettre en cause la capacité des États à redistribuer la richesse, à protéger l'environnement et la culture et assurer à leurs citoyennes et citoyens des services publics fondamentaux comme la santé et l'éducation. Le cours actuel de la mondialisation, qui est un phénomène porteur de grandes espérances, mais aussi de grandes injustices, doit être infléchi.

23.1 POUR UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Le Québec est une nation commerçante. Les exportations internationales et interprovinciales du Québec représentent 51 % de son PIB. Nos entreprises, en particulier nos entreprises de pointe, ne pourraient survivre sur le marché intérieur.

Une position protectionniste serait contraire à nos intérêts. C'est la raison pour laquelle le Québec, et en particulier les souverainistes québécois, ont massivement approuvé l'accord de libre-échange avec les États-Unis puis l'ALÉNA et que le Bloc Québécois a été le premier parti à demander une entente de libre-échange avec l'Union européenne.

Or, l'environnement commercial s'est considérablement détérioré ces dernières années. Entre 2003 et 2009, le Québec est passé d'un important surplus commercial à un déficit commercial de 21 milliards de dollars¹³, lequel nous a aussi considérablement appauvris et a affaibli notre secteur manufacturier. La libéralisation des échanges ne peut être profitable que si elle est balisée par certaines règles. Autrement, elle n'est qu'une course vers le bas.

Longtemps, la politique commerciale canadienne n'a visé qu'à accroître l'accès aux marchés étrangers. De ce point de vue, elle a été un grand succès. Aujourd'hui, la majorité des produits, représentant environ 85 % du commerce mondial, circulent librement.

Mais nous sommes maintenant à même de constater certains effets pervers de cette libéralisation débridée : pressions extrêmes sur notre industrie, délocalisations à rabais, accords commerciaux qui sont autant d'encouragements à aller exploiter les populations et l'environnement dans les pays en développement. L'environnement commercial a changé ces dernières années et, en ce qui concerne le Québec, ce n'est pas pour le mieux.

13 18 milliards avec l'étranger et 3 milliards avec le Canada, surtout avec l'Ontario.

23.1.1 Le Bloc Québécois propose un changement dans les priorités commerciales du Canada. Après la libéralisation des échanges, le Canada doit maintenant se concentrer sur l'établissement de règles permettant des échanges plus équitables.

23.2 OUVERTURE AU COMMERCE, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT : POUR UNE MONDIALISATION ÉQUITABLE

Un système commercial qui engendre l'exploitation dans les pays pauvres et le dumping dans les pays riches n'est pas viable. L'absence de standards en matière d'environnement ou de droit du travail dans les accords commerciaux exerce une pression énorme sur nos industries, particulièrement nos industries traditionnelles.

Le Bloc Québécois estime que le travail des enfants, le travail forcé et le déni des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs constituent une forme de concurrence déloyale, au même titre, voire davantage, que les subventions à l'exportation ou le dumping. L'interdiction de ces pratiques est largement acceptée à l'échelle internationale, comme en témoigne l'important niveau d'adhésion aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Il faut avoir le moyen de se protéger contre ces pratiques.

Or, les accords commerciaux et les lois commerciales ne permettent pas de protéger nos entreprises et nos travailleurs contre ce dumping social. Si un pays veut profiter des avantages du libre-échange, il devrait en contrepartie accepter un certain nombre de règles de base, notamment dans le domaine des droits sociaux. Le Québec, où les industries menacées par la concurrence asiatique sont proportionnellement beaucoup plus présentes qu'au Canada, est en avance dans ce débat.

23.2.1 Le Bloc Québécois presse le gouvernement fédéral de réviser ses positions dans les négociations commerciales pour faire en sorte d'inclure dans les accords commerciaux des clauses prévoyant le respect des accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux du travail, de la personne et du respect de l'environnement.

23.2.2 Le Bloc Québécois considère que le Canada, pour être crédible sur cette question, doit rapidement adhérer aux grandes conventions de l'Organisation internationale du travail contre les discriminations, le travail forcé et le travail des enfants, pour le droit d'association syndicale et la libre négociation et qu'il contraigne les entreprises canadiennes œuvrant à l'étranger de respecter les mêmes principes des dites conventions.

23.3 MIEUX PROTÉGER NOS ENTREPRISES CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Seules les entreprises peuvent actuellement déposer des plaintes au Tribunal canadien du commerce extérieur. Or, dans les cas de délocalisation, il arrive que nos usines ferment et que nos emplois se perdent parce qu'ils sont victimes de la concurrence déloyale provenant d'une entreprise canadienne présente à l'étranger.

En pareil cas, l'entreprise d'ici ne déposera évidemment pas de plainte; elle déposerait cette plainte contre elle-même. Des pratiques déloyales, qui seraient considérées comme anti-concurrentielles et interdites si elles étaient pratiquées sur le marché canadien, deviennent ainsi tolérées lorsque le produit est fabriqué à l'étranger, tout simplement parce que les lois sont dépassées.

.....

23.3.1 Le Bloc Québécois présentera des amendements aux lois commerciales pour permettre aux syndicats de déposer eux-mêmes des plaintes au Tribunal canadien du commerce extérieur, notamment pour faire face aux situations où l'entreprise n'en déposera pas parce qu'elle a délocalisé sa production à l'étranger.

.....

23.4 RESPECTER LES DÉCISIONS DU TRIBUNAL DU COMMERCE

Lorsque le Tribunal canadien du commerce extérieur constate que les entreprises subissent un dommage grave et sont menacées par des importations qui augmentent à une vitesse folle, il autorise le gouvernement à les protéger temporairement (pour un maximum de cinq ans), le temps qu'elles se modernisent et qu'elles affrontent la concurrence étrangère. Ces mesures, prévues dans les accords commerciaux, s'appellent des mesures de sauvegarde.

Jusqu'à maintenant, chaque fois que le Tribunal du commerce a recommandé au gouvernement de prendre des mesures de sauvegarde pour donner aux industries un peu de temps pour s'adapter, le gouvernement fédéral a toujours refusé. Dans tous les cas, il s'agissait d'entreprises fortement présentes au Québec, comme les bicyclettes, le textile ou le vêtement.

.....

23.4.1 Le Bloc Québécois pressera le gouvernement de respecter les décisions du Tribunal canadien du commerce extérieur lorsqu'il constate qu'un secteur industriel subit un dommage grave du fait des importations accrues et qu'il recommande de prendre des mesures de sauvegarde.

.....

23.5 N'ABANDONNONS PAS LA VOIE MULTILATÉRALE

Si le projet de Zone de libre-échange des Amériques est sur la glace et que la ronde de Doha à l'OMC est moribonde, ce n'est pas parce que le système multilatéral est inefficace, mais bien parce que les bases de négociation sont mauvaises. Plusieurs pays semblent considérer que les concessions qu'on leur demande sont plus importantes que les bienfaits qu'ils espèrent tirer d'un éventuel accord. Si tout le monde a l'impression d'y perdre au change, c'est qu'il y a un problème.

Globalement, le système multilatéral a été d'une redoutable efficacité. Les accords visant à libéraliser le commerce ont complètement changé la face du monde. Aujourd'hui, la majorité des produits, représentant 85 % du commerce mondial, circulent librement. Avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1947 et ses successeurs, il n'est plus nécessaire d'envahir un pays pour avoir accès à ses ressources ou son marché. Le GATT, puis l'OMC, ont sonné le glas des empires et probablement évité bien des guerres. C'est un gain énorme.

Le temps est venu de corriger les effets pervers de la libéralisation du commerce et de veiller à ce que les échanges commerciaux soient source de progrès pour tous. Or, un accord bilatéral de libre-échange avec un pays en particulier peut libéraliser davantage le commerce, mais il ne permet pas d'édicter des règles permettant de civiliser le commerce. Ce magnifique chantier ne peut s'accomplir qu'en contexte multilatéral.

23.5.1 Le Bloc Québécois réaffirme sa confiance dans le système multilatéral, seul lieu où il est possible de travailler à l'adoption de règles permettant de favoriser une mondialisation plus équitable.

23.6 LES ACCORDS BILATÉRAUX DE LIBRE-ÉCHANGE

Le gouvernement Harper tend à délaisser la voie multilatérale en matière de commerce, comme il est tenté de le faire en matière d'affaires étrangères. Il a entrepris des négociations d'accords de libre-échange avec 29 pays, dont plusieurs ont été conclus.

En aucun cas, le gouvernement n'a procédé à une analyse des impacts économiques de ces accords. Doctrinaire dans ses positions commerciales, il estime que le libre-échange est toujours bon, peu importe le partenaire. C'est ainsi qu'il a conclu un accord avec la Colombie, un des pays où les droits de la personne sont le moins respectés, et avec le Panama, un paradis fiscal.

.....

23.6.1 Le Bloc Québécois n'appuiera d'éventuels accords bilatéraux de libre-échange que s'il est convaincu qu'ils sont bénéfiques pour l'économie québécoise.

23.6.2 Le Bloc Québécois tient à ce que les nouveaux accords de libre-échange contiennent des clauses exécutoires exigeant le respect de standards minimums en matière de droits de la personne, de droit du travail et de respect de l'environnement.

23.6.3 Le Bloc Québécois s'oppose fermement à la conclusion d'accords de libre-échange avec des paradis fiscaux et des pays ayant un mauvais bilan en matière de respect des droits.

23.6.4 Dans le cas du projet d'accord avec l'Union européenne, le Bloc Québécois :

- a) veillera à ce que des clauses assurant le respect de l'environnement, des normes minimales concernant le travail et les droits fondamentaux soient incluses pour permettre une mondialisation juste et équitable pour tout le monde ;
- b) considère que la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et le principe de l'exception culturelle doivent être respectés dans leur intégralité ;
- c) s'assurera que les marchés publics jugés stratégiques pour l'économie du Québec soient protégés et que les concessions soient réciproques entre les parties ;
- d) veillera à ce que le mécanisme de gestion de l'offre en agriculture ne soit pas menacé.

.....

23.7 OUI AUX ACCORDS DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ; NON AUX MAUVAIS ACCORDS

Les investissements directs étrangers sont en croissance exponentielle. Pour créer un environnement prévisible et s'assurer qu'un investisseur étranger ne se fera pas déposséder de son bien ou nationaliser sans compensation, les pays concluent des traités relatifs à la protection des investissements. C'est tout à fait normal et le Bloc Québécois appuie la conclusion de tels traités.

En revanche, on a assisté à une dérive avec la conclusion du chapitre 11 de l'ALÉNA, lequel permet aux multinationales de provoquer elles-mêmes des conflits commerciaux et de poursuivre les gouvernements qui adoptent des mesures, notamment environnementales, qui auraient pour effet de réduire leurs profits.

.....

23.7.1 Le Bloc Québécois s'oppose à la conclusion d'accords sur la protection des investissements basés sur le modèle du chapitre 11 de l'ALÉNA.

.....



Ce document est imprimé sur un papier fait au Québec et certifié ÉcoLogo^{MC}. Ce papier contient 100% de fibres recyclées postconsommation, en plus d'être blanchi sans chlore et fabriqué sans acide, à partir de biogaz récupérés.

WWW.

PARLONS

Qc

.org

3730, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, Montréal (Québec) H2A 1B4
TÉLÉPHONE : 514 526-3000 TÉLÉCOPIEUR : 514 526-2868

Autorisé par l'agente principale du Bloc Québécois